



DIETSWELL ENGINEERING

Société Anonyme au capital de 2 023 830 €

RCS Versailles 428 745 020

Siège social : 134, Avenue Joseph Kessel
78 960 Voisins-le-Bretonneux

OFFERING CIRCULAR

Janvier 2007

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
I N V E S T M E N T B A N K I N G

Listing Sponsor

Avertissement / Warning

Ce Document d'information (Offering circular) est réalisé dans le cadre d'une opération de Placement exclusivement réservée à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération, préalable à une demande d'inscription à Alternext by Euronext Paris, prendra la forme d'une augmentation de capital.

This Offering Circular is part of a Placement exclusively reserved to "Certified Investors" as defined in article L.411-2 of the French Code monétaire et financier. This placement, undertaken prior to a listing on Alternext by Euronext Paris S.A., will take the form of an Increase of Capital.

*Des exemplaires du présent Document d'information sont disponibles sans frais au siège de la société DIETSWELL
ENGINEERING
ainsi qu'auprès d'EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE.*

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1 : Personnes responsables.....	4
1.1. Responsable du Document d'information	4
1.2. Attestation du responsable du Document d'information	4
Chapitre 2 : Contrôleurs légaux des comptes.....	5
2.1 Commissaires aux comptes titulaires.....	5
2.2 Commissaires aux comptes suppléants.....	5
Chapitre3 : Procédure de l'opération de placement réservé à des investisseurs qualifiés et de l'introduction en bourse.....	6
3.1 Procédure de l'opération.....	6
3.2 Caractéristiques du Placement réservé à des Investisseurs Qualifiés	6
3.3 Demande d'admission sur Alternext.....	7
Chapitre 4 : Principales informations financières et motivations de l'introduction en bourse	8
4.1 Principales informations financières.....	8
4.2 Usage des fonds levés.....	8
4.3 Motivations de l'introduction en bourse.....	9
Chapitre 5 : Facteurs de risque	10
5.1 Risques liés à l'activité.....	10
5.2 Risques liés à l'organisation de la Société.....	11
5.3 Risques de marché.....	12
5.4 Risques juridiques	13
5.5 Risques fiscaux.....	13
5.6 Risques sociaux	14
5.7 Risques industriels.....	14
5.8 Risques liés à l'environnement et aux normes.....	14
5.9 Assurances.....	14
Chapitre 6 : Informations concernant la société.....	15
6.1 Histoire et évolution de la Société	15
6.2 Investissements.....	16
Chapitre 7 : Renseignements concernant les activités.....	17
7.1 Présentation générale et métiers	17
7.2 Marchés	19
7.3 La concurrence	23
7.4 La clientèle	26
7.5 Les fournisseurs.....	27
7.6 Production et commercialisation	27
7.7 Partenariats	27
7.8 Stratégie du groupe et Business model.....	28
Chapitre 8 : Organigrammes.....	30
8.1 Organigramme du groupe.....	30
8.2 Management de DIETSWELL ENGINEERING	30
Chapitre 9 : Recherche & Développement, brevets et licences.....	31
9.1 Recherche et Développement	31
9.2 Licences, marques et nom de domaines.....	31
Chapitre 10 : Informations sur les tendances.....	32
10.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis la fin du dernier exercice.....	32
10.2 Tendances et perspectives de la Société	32

Chapitre 11 : Prévisions ou estimations du bénéfice.....	37
Chapitre 12 : Organes d'administration et de direction	38
12.1 Dirigeants et administrateurs de la Société.....	38
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, et de la direction générale.....	39
Chapitre 13 : Rémunérations et avantages.....	40
13.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et dirigeants.....	40
13.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil d'Administration et dirigeants.....	40
Chapitre 14 : Fonctionnement des organes d'administration et de direction	41
14.1 Direction de la Société.....	41
14.2 Contrats entre les administrateurs et la Société	43
Chapitre 15 : Salariés et collaborateurs.....	44
15.1 Effectifs	44
15.2 Présentation des personnes clés	44
Chapitre 16 : Principaux actionnaires	46
16.1 Actionnaires significatifs dont non représentés au Conseil d'administration	46
16.2 Droits de vote des principaux actionnaires	47
16.3 Contrôle de la Société.....	47
Chapitre 17 : Conventions réglementées	48
17.1 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées portant sur les exercices clos au 30 juin 2006, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004.....	48
Chapitre 18 : Informations financières historiques concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société.....	51
18.1 Comptes sociaux de la Société clos au 30 juin 2006	51
18.2 Comptes sociaux de la Société clos au 31 décembre 2005	55
18.3 Comptes sociaux de la Société clos au 31 décembre 2004	71
18.4 Rapports généraux des commissaires aux comptes de la Société relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2005 et 2004	81
18.5 Rapports de gestion du conseil d'administration relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2005 et 2004	83
18.6 Dividendes.....	100
Chapitre 19 : Informations complémentaires	101
19.1 Capital social	101
19.2 Acte constitutif et statuts	111
Chapitre 20 : Contrats importants.....	118
Chapitre 21 : Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.....	119
Chapitre 22 : Documents accessibles.....	120
Chapitre 23 : Informations sur les participations.....	121
Chapitre 24 : Glossaire.....	122

Chapitre 1 : Personnes responsables

1.1. Responsable du Document d'information

Monsieur Jean-Claude BOURDON, Président Directeur Général de DIETSWELL ENGINEERING (ci-après « DIETSWELL ENGINEERING » ou la « Société » ou « le Groupe »).

1.2. Attestation du responsable du Document d'information

« A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Document de Présentation sont conformes à la réalité ; elles comprennent les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière et les résultats historiques de la Société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Jean-Claude BOURDON
Président Directeur Général

Chapitre 2 : Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Monsieur Benoît GRANGE
Cabinet Grangé et associés
20, Boulevard Malesherbes
75 008 PARIS

Monsieur Benoît GRANGE a été nommé commissaire aux comptes titulaire en 2006, pour une durée de SIX (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Vincent PAJOT
20, Boulevard Malesherbes
75 008 PARIS

Monsieur Vincent PAJOT a été renouvelé dans son mandat de commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 22 septembre 2006, rétroactivement pour une durée couvrant les six (6) exercices du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2011.

Chapitre 3 : Procédure de l'opération de placement réservé à des investisseurs qualifiés et de l'introduction en bourse

3.1 Procédure de l'opération

Il sera procédé à un Placement réservé à des Investisseurs Qualifiés qui prendra la forme d'une augmentation de capital qui leur sera réservée.

Le Placement pourra être clos par anticipation sans préavis.

Le Placement sera suivi d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext.

L'émission d'instruments financiers auprès d'investisseurs qualifiés ou dans un cercle restreint d'investisseurs, ne constitue pas une opération par appel public à l'épargne, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre.

Un investisseur qualifié est une personne morale disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers. La liste des catégories auxquelles doivent appartenir les investisseurs qualifiés est définie par décret. Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières sont réputés agir en qualité d'investisseurs qualifiés.

Un cercle restreint d'investisseurs est composé de personnes, autres que les investisseurs qualifiés, liées aux dirigeants de l'émetteur par des relations personnelles, à caractère professionnel ou familial. Sont réputés constituer de tels cercles ceux composés d'un nombre de personnes inférieur à un seuil fixé par décret.

3.2 Caractéristiques du Placement réservé à des Investisseurs Qualifiés

3.2.1 Personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement réservé à des Investisseurs Qualifiés

Conformément aux dispositions de l'Article L.411-2, alinéa 2 du Code Monétaire et Financier, l'investisseur qualifié est « *une personne morale disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers* ».

La liste de ces investisseurs qualifiés est établie par le Décret n° 98-880 du 1er octobre 1998 :

Sont des investisseurs qualifiés au sens du II de l'article 6 de l'ordonnance du 28 septembre 1967 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

1. Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés, respectivement, à l'article 18 et à l'article 72 de la loi du 24 janvier 1984;
2. Les institutions et services mentionnés à l'article 8 de la loi du 24 janvier 1984;
3. Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article 7 de la loi du 2 juillet 1996;
4. Les sociétés d'investissement régies par l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée;

5. Les sociétés d'assurance et de capitalisation, ainsi que les sociétés de réassurance régies par le code des assurances;
6. Les institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale;
7. La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996.

Sont également des investisseurs qualifiés au sens du II de l'article 6 de l'ordonnance du 28 septembre 1967 susvisée, lorsqu'ils agissent pour compte propre, et à partir du jour de la publication au Bulletin des annonces légales obligatoires d'une décision prise en ce sens, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire ou par le ou les gérants :

8. Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985;
9. Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 ;
10. Les sociétés commerciales régies par la loi du 24 juillet 1966 susvisée dont le total du bilan consolidé, ou à défaut le total du bilan social, du dernier exercice, tel que publié et certifié par les commissaires aux comptes, est supérieur à un milliard de francs ;
11. Les établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial dont des titres sont négociés sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
12. Les organismes mutualistes régis par le code de la mutualité gérant en leur sein une caisse autonome agréée en vertu des dispositions de l'article L. 321-2 dudit code ;
13. Les sociétés dont un ou plusieurs investisseurs qualifiés mentionnés au I ci-dessus ou aux 1. à 5. du présent II détiennent, ensemble ou séparément, directement ou indirectement, au moins 99 % du capital ou des droits de vote.

La décision prise par le conseil d'administration, par le directoire ou par le ou les gérants rapportant la décision mentionnée au premier alinéa du présent II prend effet à partir de sa publication au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Les personnes mentionnées au I ci-dessus ainsi que les sociétés de gestion mentionnées à l'article 12 de la loi du 23 décembre 1988 susvisée sont réputées agir en qualité d'investisseur qualifié lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ci-dessus.

3.2.2 Ordres susceptibles d'être émis dans le cadre du Placement réservé à des Investisseurs Qualifiés

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions ou en montants demandés. Ils pourront comprendre des conditions relatives au prix.

3.3 Demande d'admission sur Alternext

A l'issue du Placement, une demande d'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris, sera déposée.

Chapitre 4 : Principales informations financières et motivations de l'introduction en bourse

4.1 Principales informations financières

Données consolidées (montants en M€)	30 juin 2006*	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Chiffre d'affaires	5.2	5.6	3.1	4.5
Résultat d'exploitation	0.1	-0.1	0.1	0.5
Résultat Financier	0.0	0.1	0.0	-0.3
Résultat exceptionnel	-0.0	0.3	0.1	-0.1
Résultat net	0.1	0.3	0.2	0.2
Actif immobilisé net	3.3	2.7	0.2	0.2
Capitaux propres	3.9	3.8	1.3	1.1
Endettement financier	1.4	1.0	0.0	0.0
Disponibilités + VMP	0.6	1.7	1.2	1.2
Total Bilan	7.5	7.0	2.3	3.2

* exercice sur 6 mois

4.2 Usage des fonds levés

Les fonds levés seront affectés sur trois objectifs prioritaires :

1. poursuivre son développement grâce au contrôle de l'outil de production. Une augmentation de capital permet en effet une montée en taille des contrats et accroît le niveau de valeur ajoutée des prestations offertes par DIETSWELL ENGINEERING ;
2. renforcer le positionnement international de la Société en devenant un acteur européen de référence dans les services pétroliers ;

3. financer les opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter et qui permettraient à la Société d'atteindre plus rapidement ses objectifs stratégiques.

4.3 Motivations de l'introduction en bourse

L'inscription des actions de DIETSWELL ENGINEERING aux négociations sur le marché Alternext vise à :

- doter la Société des moyens de financement offerts par la cotation en vue d'accompagner son plan de développement ;
- augmenter sa notoriété et renforcer sa crédibilité sur ses marchés en France et à l'international ;
- valoriser la Société et l'acclimater au marché boursier ;
- permettre à la Société de faire ultérieurement appel public à l'épargne.

Chapitre 5 : Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'information, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques exposés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document d'information, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

5.1 Risques liés à l'activité

5.1.1 Risques clients

L'activité de DIETSWELL ENGINEERING est concentrée sur du Business to Business (B to B) et les principaux clients sont des signatures de première catégorie. Le risque de non paiement est donc très ténu.

La clientèle est relativement restreinte en nombre. Pour autant le niveau de dépendance avec le premier client reste modéré (inférieur à 35%).

Par ailleurs, la durée moyenne d'une mission se situe entre 3 et 6 mois. La visibilité pour les équipes en place est ainsi réduite. La société a donc privilégié un modèle alliant des ressources en interne limitées et des consultants en freelance. Ainsi, Dietswell Engineering ne supporte pas de problématique relative à la gestion des intercontrats.

En revanche, il est à noter que la société dispose de quatre leviers de croissance et de rentabilité qui assure au groupe une part conséquente et récurrente de CA :

- un partenariat solide avec DMM ;
- un développement en interne d'un appareil de forage novateur (RCR 1200);
- un développement de lignes métiers particulièrement génératrices de CA, comme Salveo et Fact-O-Rig qui permettent en plus des effets de synergie de signer de nouveaux contrats sur les autres lignes métier ;
- le lancement d'activités à très fort potentiel.

Enfin, DIETSWELL ENGINEERING a établi une charte de qualité auprès de ses clients afin de garantir l'entière satisfaction de ces derniers. Deux lignes métiers ont d'ores et déjà investi dans une démarche de certification :

- SALVEO avec la norme ISO 9001 :2000 pour la fourniture de services techniques et d'expertise
- FACTORIG avec la norme ISO/TS 29001 :2003 pour les activités d'audit d'appareils de forage.

5.1.2 Risques fournisseurs

La société ambitionne de développer fortement les activités de construction et design d'appareils de forage à travers la ligne métier DOLFINES. Le volume d'affaire aidant, la marge de négociation pourra s'améliorer.

Dans l'intervalle, le société ne dispose pas encore d'un poids suffisant pour peser sur les conditions tarifaires ni les termes de paiement.

5.1.3 Risques liés au besoin de financement

La société aura de forts besoins d'investissements. Ceci risque de dégrader le BFR au cours des prochaines années. Aussi, les apports de fonds seront nécessaires pour financer les acquisitions.

5.1.4 Risques liés à la concurrence

Sur le marché des services pétroliers relativement atomisé, les acteurs proposent une offre intégrale.

Cependant, ces acteurs ont besoin d'une expertise unique que seul Dietswell Engineering est en mesure d'apporter.

Ainsi, la combinaison de prestations spécialisées sur un marché de niche à haute valeur ajoutée proposée par Dietswell Engineering fait du groupe un modèle relativement rare et lui offre une position de challenger dans un environnement peu concurrentiel.

5.2 Risques liés à l'organisation de la Société

5.2.1 Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés

Le fondateur et dirigeant de la Société, M. Jean-Claude BOURDON est l'actionnaire principal. A la date du présent document d'information, il détient directement 57% du capital de DIETSWELL ENGINEERING.

La Société apparaît donc à ce jour moyennement dépendante de son dirigeant.

Cependant l'organisation fonctionnelle mise en place tend à limiter ce risque à l'égard de ce dernier ainsi que celui qui pourrait naître des collaborateurs clés de la Société. En effet, celle-ci est organisée autour de plusieurs directions principales : une direction financière, une direction marketing et commerciale, une direction technique, et une direction opérationnelle. Cette dernière est organisée en cinq « business units » c'est-à-dire en unités de compétence.

5.2.2 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires

Comme mentionné précédemment, l'actionnaire principal, M. Jean-Claude BOURDON détient directement 57 % du capital de DIETSWELL ENGINEERING.

En outre, les fonds Truffle Venture, FCPR Europe Innovation 2001, FCPR Europe Innovation 2002, FCPR Europe Innovation 2003 et FCPR Europe Innovation 2004 (tous ces fonds faisant partie du groupe Truffle Venture) détiennent ensemble 36 % du capital. En juin 2005, Dietswell Engineering a ouvert son capital à un fonds d'investissement, Truffle Venture, et a levé 3M€ pour financer l'acquisition d'installations de forage et attirer en son sein des éléments à fort potentiel.

L'opération d'introduction en bourse de la Société tendra à réduire leurs participations au capital et donc à desserrer le lien de dépendance à leur égard. Elle sera réalisée via une augmentation de capital auprès d'investisseurs institutionnels.

Truffle Venture, convaincu du potentiel de développement et de croissance de la société souhaite suivre cette nouvelle augmentation de capital pour un montant minimum de 1 M€.

5.2.3 Aptitude de l'organisation à réaliser la croissance

Les risques liés à la réalisation et à la gestion de la croissance sont inhérents à toute entreprise, qui comme DIETSWELL ENGINEERING, dispose d'un fort potentiel de croissance. La Société considère que savoir gérer la croissance fait partie intégrante du métier et de l'expérience de ses dirigeants.

D'ailleurs, Elle ne dispose pas actuellement d'une taille suffisante pour développer des projets fortement capitalistiques.

Néanmoins, l'entreprise dispose à ce jour des atouts pour transformer le potentiel du marché en croissance

1. Une équipe de management expérimentée et dimensionnée
2. Une forte expertise de notre bureau d'étude (DOLFINES)

3. Une riche expérience opérationnelle à travers les activités de forage en Algérie pour le compte de la société DMM
4. Une réputation dans le domaine de l'assistance technique de personnel (SALVEO)
5. Des axes de développements à fort potentiel (inspection d'appareils, design de rig)

5.2.4 Risques liés à la croissance externe

A la date du présent document d'information, aucune cible potentielle n'est identifiée.

DIETSWELL ENGINEERING est effectivement en quête d'opérations de croissance externe pour se renforcer dans son domaine. Elle recherche des sociétés rentables en privilégiant l'activité d'assistance technique de personnel qui représente un relais de croissance incontournable pour ses autres activités de forage.

5.3 Risques de marché

5.3.1 Risque de liquidité

Endettement :

DIETSWELL ENGINEERING est très peu endettée. A ce jour, demeure à sa charge

- Une avance remboursable de 400.000€ souscrit auprès d'OSEO au titre d'un contrat d'innovation développement, à échéance 2011.
- Une avance remboursable de 600.000€ souscrit auprès d'OSEO au titre d'un contrat d'aide innovation à échéance 2011.
- Une obligation convertible TRUFFLE 2005 de 1.000.000€ émise en 2005 à échéance 2009 au taux de 5% remboursable in fine
- Une obligation convertible TRUFFLE 2006 de 2.500.000€ émise en 2006 à échéance 2009 au taux de 5% capitalisable + prime non conversion de 7% à compter du 01/01/07, remboursable in fine.

Remarque : les obligations convertibles ont vocation à être transformées en capital. Les OCA 2006 seront automatiquement converties en actions ordinaires de la société dès réalisation d'une augmentation de capital d'un montant minimum de € 5.000.008 et de la cotation des actions de la société sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA. Le tableau ci-joint présente l'évolution du ratio d'endettement financier en s'appuyant sur les hypothèses du business plan

	2005	2006	2007	2008
OSEO / innovation developpement		378 000	(80 000)	(80 000)
OSEO / aide innovation	180000	200 000	220000	(180 000)
OCA 2005 Truffle	1000000			
OCA 2006 Truffle		2 500 000		
emprunt bancaire 2007			8000000	(2 000 000)
emprunt bancaire 2009				
TOTAL DETTES	1 180 000	4 258 000	12 398 000	10 138 000
augmentation capital 2006		14 275 000		
augmentation capital 2008				16 500 000
CAPITAUX PROPRES	3 795 692	18 193 656	24 106 656	48 227 656
Resultat net estimé		1 332 000	5 913 000	7 621 000
RATIO dette financière / capitaux propres	31%	23%	51%	21%

Les hypothèses dérivées du business plan figurent en fond gris. On constate que le développement de l'entreprise repose sur une combinaison saine entre les capitaux propres et la dette, ce qui permet de maîtriser la ratio d'endettement financier / capitaux propres.

La Société dispose par ailleurs d'une trésorerie peu importante à fin 2006 en raison du lancement de la construction d'un appareil de forage, dont la première tranche d'investissement lancée au deuxième semestre 2006 est financée sur les fonds propres.

Capacité d'accès au crédit :

L'endettement de DIETSWELL ENGINEERING se limite aux avances remboursables consenties par OSEO.

Quand à la dette convertible, celle-ci ayant vocation à être transformée en capital, on peut la classer dans la catégorie de « quasi capital ».

5.3.2 Risque de taux

Compte tenu du faible niveau de trésorerie et d'endettement de DIETSWELL ENGINEERING, la société est aujourd'hui faiblement exposée au risque de taux.

La réalisation du business plan 2010 modifiera ce constat avec le recours à un endettement tel qu'exposé dans le paragraphe 5.3.1.

5.3.3 Risque de change

DIETSWELL ENGINEERING vend ses produits soit en euros (€) essentiellement pour la mise à disposition de personnel (SALVEO) pour le compte de TOTAL et de la société DMM. Le solde est facturé en dollars US (\$). Elle est donc soumise au risque de change pour environ 50% du chiffre d'affaire. Pour neutraliser en partie l'exposition au risque de change, la société procède à une « dollarisation » de ses charges lorsque cela est possible. Cela concerne notamment le paiement du personnel international ainsi qu'une partie des achats de matériel

DIETSWELL ENGINEERING a donc une politique de couverture de change mais ne peut pas garantir un risque nul du fait de l'évolution des parts € et \$ des composants constitutifs de ses produits en fonction des opportunités d'approvisionnement.

5.4 Risques juridiques

5.4.1 Litiges et faits exceptionnels

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Quant aux quelques (très rares) procédures engagées par DIETSWELL ENGINEERING, elles ont donné lieu à des provisions lors des clôtures, la principale concernant une réclamation auprès de la société EIFEL, provisionnée en 2005 à hauteur de 1.418.938€

5.4.2 Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle

DIETSWELL ENGINEERING a obtenu en 2005 la certification ISO 9001 :2000 et ISO/TS 29001 :2003 pour les activités de la ligne métier FACTORIG

Il est précisé que les marques ainsi que tous les autres actifs nécessaires à l'exploitation sont détenus par l'entreprise en direct et non pas par son dirigeant ou les membres de sa famille.

Par ailleurs, DIETSWELL ENGINEERING ne court, à sa connaissance, aucun risque particulier quant à l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses droits de propriété intellectuelle.

5.5 Risques fiscaux

Pas de risque fiscal connu. La comptabilité est tenue par un cabinet d'expertise comptable externe et les comptes de DIETSWELL ENGINEERING sont audités par un commissaire aux comptes depuis sa création en 2000.

DIETSWELL ENGINEERING fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal (le premier depuis sa création). A ce stade des investigations, aucune conclusion n'a été communiquée.
DIETSWELL ENGINEERING n'a pas fait l'objet de contrôles URSSAF.

5.6 Risques sociaux

Néant.

5.7 Risques industriels

Néant

5.8 Risques liés à l'environnement et aux normes

L'approche volontariste de la société en matière de certification est de nature à réduire considérablement le niveau de ce risque.

Par ailleurs la société met en place un QHSE management system sur ses sites opérationnels. La mise en œuvre d'un tel système est devenue un standard dans la profession du forage. Parallèlement à ces pratiques, la société contracte des assurances spécialisées pour un montant suffisant pour tout contrat de service.

5.9 Assurances

La Société bénéficie des garanties accordées par le contrat souscrit auprès la compagnie AGF dans les domaines suivants :

- Responsabilité civile exploitation (7 622 500 €),
- Responsabilité civile professionnelle (1 500 000 €).

Chapitre 6 : Informations concernant la société

6.1 Histoire et évolution de la Société

6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la société

La dénomination sociale de la Société est « DIETSWELL ENGINEERING».

6.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la société

La Société est enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 428 745 020 R.C.S. Versailles.

6.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été immatriculée 7 janvier 2000, pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

6.1.4 Siège social de la société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est sis au 134, avenue Joseph Kessel, 78960 Voisins-Le-Bretonneux.

La Société est constituée sous le régime juridique de Société par Actions Simplifiée (SAS). L'assemblée générale mixte du 20 décembre 2006 a décidé de la transformation de sa forme juridique en Société Anonyme (SA), sous condition suspensive de la réalisation de la levée de fonds et de la cotation.

Téléphone : 01 39 30 21 60
Fax : 01 39 30 21 61
E-mail : contact@dietswell.com
Site internet : www.diestwell.com

6.1.5 Historique du groupe

De 2000 à 2005 : L'étoffement de la gamme de services

Fondé en janvier 2000 par Jean Claude BOURDON, actuel PDG et actionnaire du groupe avec participation industrielle du groupe DIETSMANN, Dietswell Engineering avait dès l'origine l'ambition de fournir des prestations de conseil et d'assistance dans le domaine des puits-forage (pétrole, gaz, géothermie).

Dietsmann, qui possédait alors 80 % du capital est une compagnie d'envergure mondiale spécialisée dans les opérations de maintenance et de gestion des infrastructures pour l'industrie des énergies fossiles. Mi 2002, Jean Claude BOURDON acquiert la totalité du capital et développe progressivement l'offre de services du groupe, Dietsmann souhaitant se recentrer sur son « core business ».

Fort d'une expérience de 28 années acquise auprès de grandes entreprises du secteur (dont 10 ans chez Schlumberger et 10 ans au sein de Pride-Forasol), Jean Claude BOURDON a su fédérer une équipe d'experts autour d'une organisation simple.

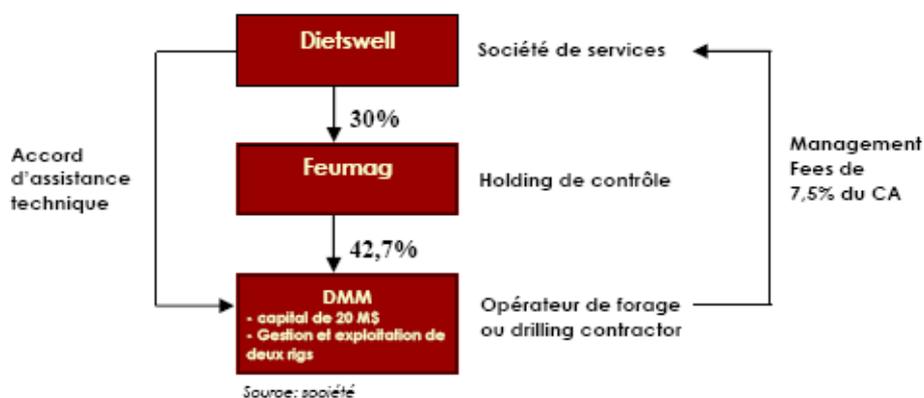
Dietswell Engineering a donc fait le choix de privilégier une organisation par compétence et non par implantation géographique, contrairement aux modèles usuellement rencontrés au sein des sociétés d'ingénierie. Les dirigeants de Dietswell Engineering distinguent ainsi cinq familles de prestations : 1/ l'architecture des puits et les opérations de

forage ; 2/ l'ingénierie d'appareils de forage ; 3/ l'ingénierie des fluides, le traitement des boues et la gestion des rejets ; 4/ l'audit et l'inspection des appareils de forage ; 5/ l'assistance technique.
 Afin de maximiser le savoir-faire de ses équipes, la société a également constitué une direction technique destinée à favoriser le partage des connaissances et à limiter les risques par projet.

Ce modèle semble particulièrement bien adapté à la fois à la taille de la société et aux particularités du marché des services pétroliers. En effet, les appels d'offre sont le plus souvent internationaux alors que les équipes sont très mobiles et peuvent réaliser des chantiers aux quatre coins du monde. Ainsi, il convient avant tout de travailler sur la notoriété de sa marque et de ses équipes. Toutefois, pour compléter son réseau commercial et maintenir des relations de proximité avec les intervenants locaux, Dietswell Engineering a développé une présence commerciale au Congo, en Algérie et dernièrement au Venezuela (filiale à 78 %) venant compléter ses bureaux de Paris traditionnellement proches de la clientèle du Maghreb et du Moyen Orient.

2005 : Profiter de l'explosion du marché du forage

En juin 2005, Dietswell Engineering ouvre son capital à un fonds d'investissement, Truffe Venture, et lève 3 M€ pour financer l'acquisition d'installations de forage et attirer en son sein des éléments à fort potentiel. Les investissements seront réalisés via DMM, société spécialisée dans la réalisation de forages pétroliers afin de compléter le tour de table et acquérir 2 appareils de forage ou « rigs ». Dietswell Engineering trouve des partenaires financiers et industriels au Moyen Orient au sein de DMM pour organiser une première levée de fonds de 20 M\$. Dietswell Engineering possède à ce jour 12,8 % de DMM et est assuré contractuellement d'en avoir le contrôle en échange d'un accord d'assistance technique. Jean Claude BOURDON est donc CEO de DMM et de la société Dietswell Engineering, propriétaire du savoir-faire et de la technologie, reçoit en échange de ses services et de son expertise 7,5 % du CA en management fees. Il s'agit d'un tournant majeur dans la stratégie du groupe qui présente alors un profil de « contracteur » intégré à l'image des gros du secteur, tels que Pride ou Transocean.



6.2 Investissements

6.2.1 Principaux investissements effectués par la Société pendant les 2 dernières années

- Participation financière dans la société FEUMAG, afin de monter au capital de la société DMM (cf évolution de la société en 2005 ci-dessus) à hauteur de 2.190.000\$
- Rachat des sociétés DOLFINES et SOFINDEL pour environ 600.000€ en 2005 et 2006

6.2.2 Principaux investissements en cours et initiés

La recherche et développement, réalisée essentiellement via des ressources de personnels en interne, est entièrement passée en charges. Les investissements sont donc principalement constitués d'achat d'appareils de forage même s'il convient également d'intégrer les augmentations de capital relatives à DMM en raison de la proximité des 2 sociétés. Le niveau d'investissement sera donc extrêmement volatil. A terme, les investissements devraient rejoindre le taux d'amortissement soit 2,3 % du CA.

6.2.3 Investissements envisagés

Pour accélérer son développement, DIETSWELL ENGINEERING examinera les possibilités de croissance externe.

Chapitre 7 : Renseignements concernant les activités

7.1 Présentation générale et métiers

7.1.1 Métier de la Société

Créé en janvier 2000 par son actuel PDG, Jean Claude BOURDON, DIETSWELL ENGINEERING est une société spécialisée dans les services pétroliers. L'organisation du groupe en 5 lignes métiers lui permet d'offrir une gamme complète de services, de l'ingénierie et de la gestion des opérations de forage à la conception et la construction d'appareils de forage, en passant par la mise à disposition de personnel hautement qualifié et le traitement des fluides et des rejets. Son modèle flexible, aux coûts de structure limités et utilisant une majorité de ressources externes employées en freelance, est particulièrement adapté aux besoins croissants des acteurs de l'industrie pétrolière.

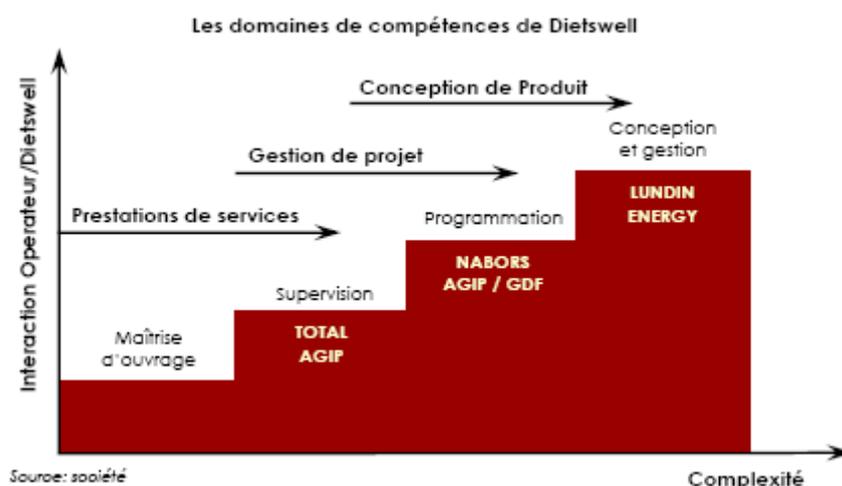
7.1.2 Services offerts

DIETSWELL ENGINEERING a su acquérir depuis sa création en 2000 le savoir-faire nécessaire afin de proposer aux opérateurs pétroliers et gaziers une gamme complète de services sur-mesure de conseil et d'assistance dans le domaine du forage.

L'offre de DIETSWELL ENGINEERING s'est étoffée et aujourd'hui la société compte 5 savoir-faire complémentaires à sa gamme de prestations:

- **L'ingénierie et la gestion des opérations de forage**

Spécialisé dans la conception, la construction et le work-over (entretien) de puits de pétrole, DIETSWELL Engineering est une structure multi-compétences, capable d'intervenir à la fois à terre (onshore) et en mer (offshore). Les missions sur lesquelles DIETSWELL ENGINEERING intervient vont de la conception à la maîtrise d'œuvre des puits.



La durée d'un contrat d'ingénierie et de gestion d'opérations de forage est comprise entre 3 mois et 3 ans. Pour mener à bien ces missions, Dietswell Engineering utilise en partie des ressources internes et a recours à du personnel extérieur sous contrat indéterminé de chantier. Le groupe bénéficie ainsi d'une importante flexibilité sans perdre les compétences accumulées, puisque d'un projet à l'autre Dietswell Engineering fait appel, dans 80% des cas, aux mêmes ingénieurs/consultants.

Les services de gestion et d'assistance technique fournis par Dietswell Engineering pour la société DMM s'inscrivent par exemple dans le cadre de ces prestations d'ingénierie. La spécificité des missions réalisées dans le cadre de l'accord conclu entre les deux entreprises confirme la réelle expertise de Dietswell Engineering en matière de gestion d'opérations de forage. Cet accord lui permet de générer des revenus récurrents significatifs tout en présentant un profil de

« contracteur » intégré ou société de services de forage.

Par ailleurs, les équipes de Dietswell Engineering ont développé un appareil de forage à circulation inverse particulièrement innovant: le RCR1200. Conçu par Dietswell Engineering, il sera fabriqué et assemblé par un sous-traitant français avant d'être vendu ou loué à des contracteurs de forage.

Reconnu pour la qualité, la technicité et l'expérience de ses ingénieurs, Dietswell Engineering est également pré-qualifié et sollicité par des acteurs tels que Total, Agip, Repsol, Petronas, Statoil, BP, BHP, GDF, l'Andra... La capacité de Dietswell Engineering à développer des relations durables avec ses clients lui confère un réel avantage compétitif. Dietswell Engineering figure, par ailleurs, parmi les rares acteurs du marché à posséder les certifications ISO 9001: 2000 pour ses activités de gestion de projets dans le domaine pétrolier, ainsi que le label ANVAR. Le groupe est également membre de l'IADC (International Association of Drilling Contractors) depuis 2000.

• L'architecture et la construction d'appareils de forage



Les prestations dédiées à l'architecture, la construction et la rénovation d'appareils de forage sont essentiellement réalisées par Dolfines. Dolfines est capable d'appréhender un projet dans sa globalité ou d'intervenir sur des étapes spécifiques pour satisfaire les besoins des différents acteurs du secteur comme Total, Agip-ENI, Pride-Forasol, Transocean, DMM...



Les domaines de compétences de Dolfines sont donc nombreux, allant de l'architecture au suivi de la construction. Dolfines propose également des services de gestion de projet clé-en-main qui permettent à leurs clients de suivre, au niveau de détails qu'ils souhaitent, l'avancement et la gestion du projet.

La durée d'intervention de tels projets est équivalente à celle des projets de Dietswell Engineering (3 mois à 3 ans). En revanche, le recours à du personnel en freelance est plus limité.

• L'audit d'appareils de forage



Fact-O-Rig offre des services indépendants d'inspection et d'audit d'appareils de forage, en proposant plus spécifiquement des tests, des évaluations et des analyses de la sécurité et de la viabilité des équipements, des risques, des systèmes de gestion et de maintenance. Dans un contexte de marché émergent en forte croissance (environ 2500 appareils de forage en 2005, source IFP/EuroLand Finance), l'indépendance des prestations proposées par Fact-O-Rig constitue un avantage compétitif significatif. Seule société à posséder la certification ISO/TS 29001:2003 pour les services d'audit d'appareils de forage, Fact-O-Rig a facilement obtenu le référencement auprès des plus gros opérateurs comme Total, Agip, Repsol...

• La mise à disposition de personnel hautement qualifié



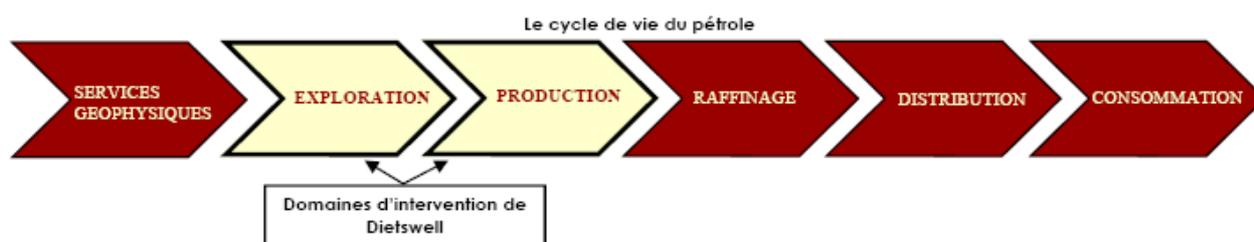
Spécialisé dans le recrutement international de personnel pour l'industrie pétrolière et gazière, Salveo propose de mettre à disposition du personnel expérimenté et de mettre à jour les certifications professionnelles de ces ingénieurs/consultants pour les besoins permanents ou temporaires de ses clients (de quelques mois à plusieurs années). Ces services s'adressent essentiellement aux opérateurs pétroliers, comme Total, qui, dans un contexte de pénurie de personnel qualifié, bénéficient ainsi d'une main d'oeuvre immédiatement disponible et opérationnelle, qui constitue des candidats potentiels à moyen terme, et ce sans supporter les coûts de formation.

L'expertise de Salveo réside dans 1/ la sélection des candidats sur des critères très stricts (expérience professionnelle, spécialisation, certifications professionnelles...) et l'expertise labellisée (ISO 9001:2003 et ISO/TS 29001:2003 (API Spec Q1)), 2/ sa capacité à mettre à disposition des consultants individuels, comme des équipes entières d'experts, 3/ la multi-spécialité de ses intervenants, puisque plus de 50% des effectifs ont des compétences pluridisciplinaires, 4/ une politique de formation et certification spécialisées permettant de fidéliser les ingénieurs/consultants.

Avec ces 5 lignes de services, Dietswell Engineering est une structure flexible et réactive, capable d'apporter des solutions sur-mesure adaptées aux besoins croissants des opérateurs pétroliers et gaziers recentrés sur leur cœur de métier.

7.2 Marchés

Dietswell Engineering intervient en aval des activités sismiques et en amont du cycle de production du pétrole. Le marché sur lequel est positionné Dietswell Engineering dépend donc à la fois des recommandations issues des études sismiques et des investissements réalisés par les sociétés dans le domaine de l'exploration-production (E&P) pour produire le pétrole: deux secteurs d'activité en forte croissance qui constituent une demande significative pour les prestataires de services comme Dietswell Engineering.



Les investissements en exploration-production étant en milieu de cycle haussier et l'activité sismique appliquée à l'exploration étant marquée par une forte reprise depuis 2004, les secteurs de l'exploration et du développement devraient en toute logique amorcer une phase de forte croissance.

7.2.1 Un modèle économique adapté aux nouveaux besoins du marché

Les opérateurs pétroliers ou gaziers, clients de Dietswell Engineering, ont traditionnellement développé une offre de services intégrés de l'exploration à la distribution en passant par la production, le transport et le raffinage. Toutefois, deux facteurs durables viennent modifier en profondeur le mode d'organisation des industriels dans ce domaine, à savoir :

(i) L'inversion de la pyramide des âges dans le secteur pétrolier devrait considérablement renforcer les problématiques de recrutement et de formation de personnel. Une proportion très significative d'ingénieurs et techniciens est à moins de 10 ans de la retraite ou de la pré-retraite faisant suite aux embauches massives initiées à la fin des années 70. Le recours croissant à l'ingénierie externalisée est une voie de plus en plus fréquente au sein des opérateurs qui y voient l'opportunité de faire supporter le coût de formation par des intervenants tiers.

(ii) La pénurie d'offre observée sur le marché attire de nouveaux entrants. Ces acteurs, le plus souvent spécialisés, constituent une alternative attractive pour les donneurs d'ordres qui sont alors en mesure de multiplier le nombre de projets en cours et réduire ainsi le coût d'opportunité.

Face à ce constat, Dietswell Engineering présente des caractéristiques intéressantes pour être à même d'en profiter pleinement.

Une structure souple utilisant une majorité de ressources externes employées en freelance

La durée moyenne d'une mission se situe entre 3 et 6 mois. La visibilité pour les équipes en place est ainsi réduite. La société a donc privilégié un modèle alliant des ressources en interne limitées et des consultants en freelance. Ainsi, Dietswell Engineering ne supporte pas de problématique relative à la gestion des intercontrats.

Toutefois, pour s'assurer de la qualité et de l'expertise des équipes disponibles, Dietswell Engineering veille à fidéliser les consultants en leur offrant des services complémentaires comme des formations. Ainsi, la société estime que 80 % des missions sont effectuées avec des éléments ayant déjà plusieurs expériences avec la société, traduisant par ailleurs le succès de leur politique de cooptation.

Une offre globale et complète

En dehors des grosses entreprises internationales du secteur, la concurrence qui affronte Dietswell Engineering, est le plus souvent constituée de spécialistes. En effet, les opérateurs pétroliers préfèrent multiplier les intervenants sur un même projet. Aussi, l'offre transversale de Dietswell Engineering est sans conteste un élément différenciant. Si la société n'a pas vocation à développer les ventes transversales, ses différents savoir-faire sont complémentaires.

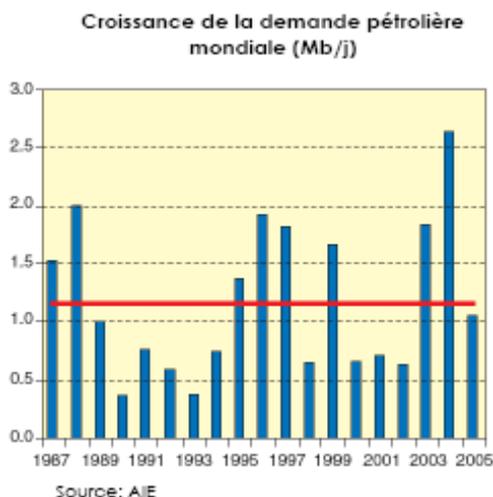
L'activité de délégation de personnel réalisée au travers de Salveo permet à Dietswell Engineering de bénéficier d'un accès privilégié à une main d'oeuvre qualifiée pour l'ensemble de ses domaines d'expertise. Dans le contexte de pénurie actuel, cela pourrait s'avérer un avantage décisif dans la mobilisation des ressources nécessaires à la croissance.

L'expérience acquise par le groupe au travers de Dietswell Engineering et de Dolfines lui offre également la possibilité de gérer un projet dans sa globalité. Ainsi, la société peut intervenir comme unique interlocuteur auprès de sa filiale DMM, vecteur important de débouchés nouveaux.

Enfin, l'activité d'audit d'appareils de forage, réalisée au travers de Fact-ORig, contribue à améliorer de manière significative la visibilité du groupe auprès d'une clientèle de grands comptes. Sur un marché jusqu'alors dominé par un acteur isolé, le développement de Fact-O-Rig comme alternative semble être très favorablement accueilli par les donneurs d'ordres. Indépendamment de son potentiel intrinsèque, cette activité ouvre un point d'entrée pour l'ensemble des prestations du groupe et facilite son référencement auprès des opérateurs pétroliers.

7.2.2 Une consommation de pétrole très dynamique

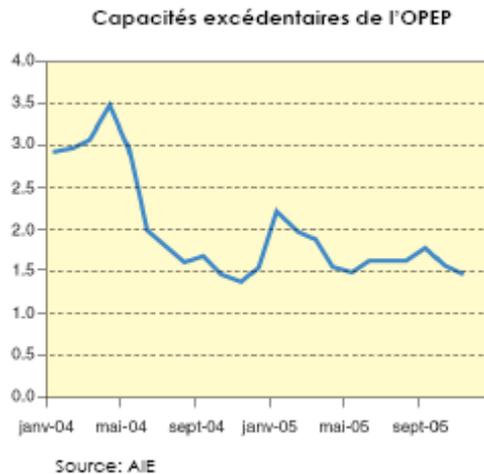
La croissance économique mondiale, favorisée par des taux d'intérêt faibles, a généré une croissance de la consommation pétrolière exceptionnelle en 2004 (du fait de tensions géopolitiques et de facteurs conjoncturels de soutien de la consommation mondiale) de près de 2,6 Mb/j et encore relativement forte en 2005 de 1,2 Mb/j.



La solidité de la demande pétrolière est certes le reflet d'une croissance économique mondiale de 3 à 4%, renforcée par une participation croissante au commerce mondial de pays comme l'Inde ou la Chine, qui devraient voir leur consommation de pétrole progresser significativement au cours des prochaines années. Le développement des besoins de mobilité a et aura également dans l'avenir un effet non négligeable sur la hausse de la consommation pétrolière, et cela indépendamment de la hausse du revenu. L'IFP (Institut Français du Pétrole) affirme, en effet, qu'un même niveau de revenu génère une consommation pétrolière dans les transports supérieure de 50 % par rapport au début des années 1970.

La consommation totale cumulée de pétrole atteint aujourd'hui 110 G tonnes ou Mds tonnes (825 Gb, source : CNUCED), soit moins que les réserves prouvées.

Face à la course effrénée de la demande, la mobilisation de l'ensemble des capacités de production et de raffinage, notamment celles de l'OPEP, n'a pas été suffisante pour empêcher la détérioration rapide des capacités de production excédentaires (cf graphique).



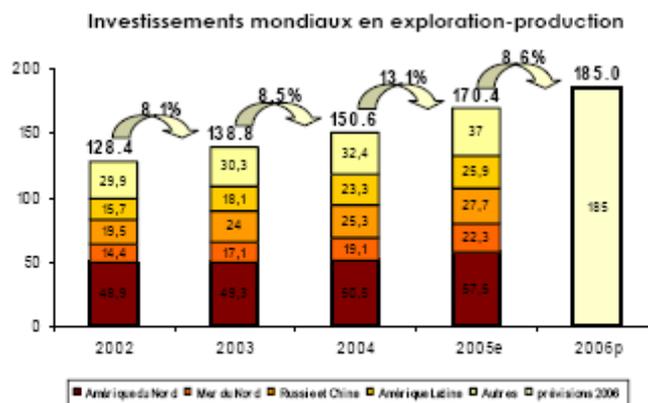
Dans ce contexte de pénurie d'énergie et d'absence à court et moyen terme de substituts aux produits pétroliers, les compagnies pétrolières ont amorcé après une décennie de sous-investissements une phase indispensable d'investissements en exploration-production pour répondre à une demande qui est appelée à croître encore davantage.

7.2.3 Une croissance durable des investissements mondiaux en exploration-production

Le secteur de l'exploration-production (E&P) comprend les techniques 3G (géologie, géophysique, gisements); la sismique; le forage, les équipements de forage et les services en cours de forage.

En 2005, dans un mouvement de hausse des prix du pétrole (50 \$ le baril en moyenne sur 2005 vs 38 \$ en 2004), les investissements en exploration-production ont poursuivi leur forte croissance, atteignant 170 G\$ vs 151 G\$ en 2004, soit une hausse de 13,1% (estimation IFP/Direction des études économiques).

La hausse du prix du pétrole rend en effet rentable des gisements qui ne l'étaient pas auparavant, du fait des coûts technologiques élevés. En 2006, avec un prix du baril de pétrole autour de 70 \$ en moyenne sur le premier semestre, cette tendance devrait logiquement se poursuivre.

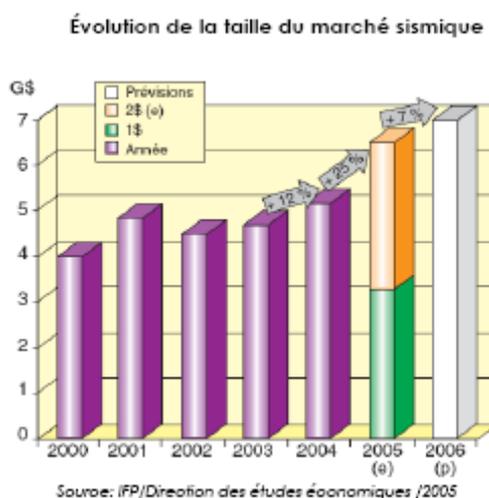


• Une forte reprise des activités sismiques

Après un recul pendant plus de 6 ans (depuis 1999), l'activité sismique appliquée à l'exploration est marquée depuis fin 2004 par un retour à la croissance (environ 17 % en 2005 en nombre d'équipes sismiques en activité et 25 % en termes de services et d'équipements en géophysique), qui devrait s'accroître à court et moyen terme, du fait de 1/ la croissance continue de la demande d'hydrocarbures, 2/ le tarissement des réserves de pétrole impliquant le besoin pour les compagnies pétrolières de maintenir la production de réservoirs matures et de rechercher de nouveaux sites, notamment off-shore.

Le secteur de la géophysique et les secteurs de l'exploration et de l'extraction, sur lesquels est positionné Dietswell Engineering, devraient donc profiter de la reprise des investissements en exploration à court et moyen terme. A plus

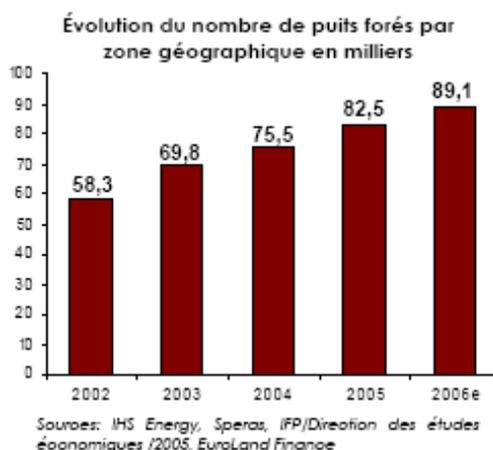
long terme, l'utilisation de la sismique 4D devrait encore accélérer le recours aux équipes sismiques pour déterminer les nouveaux gisements à explorer.



• La poursuite de la croissance sur le marché du forage

En 2005, le marché global du forage approchait les 26,7 G\$ (vs 23,5 G\$ en 2004, soit une hausse de 13,5 %), réparti entre le on-shore (10,6 G\$ en 2005, +10 %) et le off-shore (16,1 G\$, + 16 %).

Les sociétés pétrolières ayant prévu une pénurie d'équipements de forage, l'activité a déjà bien progressé en 2006 et présente des perspectives de croissance très optimistes, laissant ainsi entrevoir un potentiel de développement notable pour le marché de l'audit et de l'ingénierie des puits et des installations de forage.



Compte tenu de la hausse continue des prix du pétrole, le potentiel de croissance des investissements mondiaux en exploration-production demeure très élevé. Après des années de sous-investissements, la demande croissante des compagnies pétrolières pour ce type de prestations offre ainsi des opportunités de développement pour les acteurs positionnés sur les solutions d'architecture et d'ingénierie de plateformes et les services de gestion des opérations de forage, ainsi que le recrutement international de personnel pour les industries pétrolière et gazière.

7.2.4 Un risque de pénurie en appareils de forage

Les taux d'utilisation des flottes de forage sont actuellement très élevés, et ce quels que soient les types de supports. Face à cette importante demande, les taux de location journaliers ne cessent d'augmenter. A titre d'exemple, les prix de location des appareils forant par grande profondeur d'eau en Mer du Nord et au Mexique sont en hausse de près de 170 % sur les neuf premiers mois de 2005 (source : IFP).

Dans ce contexte de tension de l'offre, les sociétés pétrolières commencent à investir dans de nouveaux équipements. Le développement par Dietswell Engineering d'un nouvel appareil de forage à circulation inverse, le RCR1200,

répondant aux attentes spécifiques des compagnies pétrolières en termes de mobilité, de puissance et de prix devrait ainsi connaître un réel succès au cours des prochaines années.

7.2.5 Un contexte de marché extrêmement favorable

Le secteur de l'exploration-production, et notamment le marché de niche sur lequel est positionné Dietswell Engineering, connaît depuis peu un changement de régime. La récente reprise des investissements en exploration-production, confrontée à une offre toujours très limitée est en effet la source d'un déséquilibre durable, dont les conséquences sont prometteuses pour Dietswell Engineering:

- 1/ Une augmentation durable des prix des services associés, qui améliore les marges de l'ensemble des acteurs du secteur;
- 2/ Une hausse des taux de location journaliers des appareils de forage due aux disponibilités limitées;
- 3/ Du fait du tarissement des puits de pétrole, les compagnies pétrolières ont été amenées à exploiter de nouveaux gisements dont le coût d'exploitation s'élève aujourd'hui jusqu'à près de 20\$ par baril de pétrole extrait, soit environ 40% plus cher qu'en 2000. Tant que le baril ne franchit pas à la baisse le seuil de 35/40\$, l'activité de forage restera rentable. La phase d'investissement dans laquelle ces sociétés se sont engagées est ainsi d'autant plus solide que même une baisse du prix du pétrole ne serait pas en mesure de remettre en cause les marges générées.
- 4/ Une pénurie de personnel qualifié pour gérer les nouvelles plateformes pétrolières;
- 5/ Des opportunités pour de nouveaux acteurs du fait de la multiplication de constructions de puits, notamment off-shore et d'exploitation de puits à maturité;

Tous les intervenants du secteur bénéficieront de ce contexte extrêmement favorable; les perspectives de croissance à court et moyen terme sont néanmoins beaucoup plus prometteuses pour les prestataires de services spécialisés dans l'ingénierie, l'architecture de plateformes pétrolières et le recrutement de personnel qualifié.

Un cycle vertueux favorable à l'ensemble des acteurs, mais dans des proportions différentes

Compagnies géophysiques/sismiques Géophysique	- un cycle de croissance amorcé en 2004 en phase avancée
Prestataires de services en ingénierie Dietswell	- un début de cycle haussier prometteur - un effet prix et un effet volume extrêmement avantageux
Majors intégrés Nabors, Transocean, Pride	- un effet prix contrebalancé par un effet de base - une spécialisation sur l'exploitation de plateformes off-shore qui limite l'optimisation des capitaux investis (taux de location journaliers des outils de forage plus faible, activité moins consommatrice de main d'œuvre)
Les contracteurs de forage DMM	- Les contracteurs de forage bénéficient d'un effet prix significatif (pénurie d'appareils de forage)... - ... mais pas d'un effet volume

Source: EuroLand Finance

7.3 La concurrence

7.3.1 L'émergence de nouveaux challengers

La concentration du secteur des services pétroliers a fait naître des acteurs intégrés, qui disposent d'unités sur tous les maillons de la chaîne de production du pétrole, y compris dans le domaine de l'exploration et du forage.

Toutefois, ces opérateurs, à l'image de Total, Exxon Mobil, Shell... ont des besoins spécifiques en termes d'architecture et d'ingénierie de plateformes pétrolières, qui nécessitent une expertise unique, que seul un prestataire spécialisé comme Dietswell Engineering est en mesure d'apporter. Ainsi, le recours à l'externalisation pour ce type de prestations est aujourd'hui bien établi.

La combinaison de prestations spécialisées sur un marché de niche à haute valeur ajoutée proposée par Dietswell Engineering fait du groupe un modèle relativement rare et lui offre une position de challenger dans un environnement peu concurrentiel.

Outre les grosses entreprises du secteur du forage (Nabors, Transocean, Pride), les acteurs qui interviennent sur ce marché sont des spécialistes ou des locaux qui ne disposent pas d'une offre aussi transversale et qualifiée que Dietswell Engineering:

- 1/ Principalement présentes par leurs activités en mer (off-shore), qui exigent des investissements lourds, les majors font fréquemment appel à des prestataires extérieurs, comme Dietswell Engineering, à l'image de Nabors.

▪ **Nabors:** Nabors est le leader mondial des services pétroliers en matière de fabrication d'équipements et de services de forage pour l'exploration et le développement de puits de pétrole et de gaz. Le CA 2005 s'élève à 3,5 Mds \$.

▪ **Transocean:** Transocean est le leader mondial du off-shore et notamment de la construction de puits en eau profonde. La société affiche un CA 2005 de 2,9 Mds \$.

▪ **Pride:** Etabli à Houston, Pride International, Inc. est l'un des plus importants contracteurs de forage à l'échelle mondiale. Le CA 2005 dépasse les 2,0 Mds \$.

Nabors, Transocean et Pride, tous cotés sur le NYSE, privilégiant les projets « off-shore », jugés plus rentables, ne concurrencent donc pas directement Dietswell Engineering davantage spécialisé sur le « on-shore ».

2/ La position unique de Dietswell Engineering par rapport aux acteurs indépendants et/ou locaux de son secteur repose essentiellement sur son offre complète qui couvre tous les aspects de l'activité de forage. Son département R&D constitue également un facteur différenciant. Dietswell Engineering s'efforce de développer des solutions innovantes en termes d'appareils et de méthodes de forage.

Nous pouvons citer quelques spécialistes du secteur qui n'interviennent que sur certaines des activités de Dietswell Engineering:

a/ Dans le domaine de l'ingénierie des puits et du management des opérations, il existe plusieurs entreprises positionnées sur le même segment que Dietswell Engineering :

- **KCA Deutag:** Filiale allemande du groupe Abbot, KCA Deutag est l'un des plus gros contracteurs de forage de la Mer du Nord (50 appareils). KCA Deutag propose également des services de conseil dans les domaines de la conception, la construction et l'ingénierie d'appareils de forage et de puits.

- **Kingdom Drilling Services (KDS):** Basé en Grande-Bretagne, KDS offre des services on-line sur les opérations de forage (conseil, formations, bases de données). KDS a également une unité opérationnelle spécialisée sur l'inspection de puits.

- **Techdrill:** Basé en Grande Bretagne, Techdrill fournit des logiciels d'aide à la conception, au planning et à la réalisation des puits.

Bespoke Energy Service Team (BEST) et Schlumberger IPM offrent également des prestations similaires. Néanmoins, toutes ces sociétés restent spécialisées sur des niches spécifiques et ne rentrent pas forcément en concurrence directe avec Dietswell Engineering.

b/ Certaines entreprises, comme **RDS** au Royaume Uni, **Aker Kvaerner** et **Polaris Rig Management** en Norvège, proposent des services similaires à Dolines, mais sont présentes sur des zones géographiques différentes:

- **Rig Design Services (RDS):** filiale britannique de KCA Deutag présente en Norvège, aux Etats-Unis et en Azerbaïdjan, RDS se concentre sur l'ingénierie de systèmes de forage à la fois à mer et à terre, et notamment sur la construction et la remise en état d'appareils.

En revanche, **D2M** et **Saipem** en France, interviennent auprès des mêmes opérateurs que Dolines:

- **Saipem:** filiale du groupe ENI, Saipem figure parmi les leaders mondiaux des grands projets clés en main pour les prestations d'ingénierie, de construction, d'installation et de maintenance.

Filiale de Trevi Group, **Drillmec** est également un concurrent non négligeable puisqu'il conçoit et fabrique des appareils de forage pétroliers légers dont certains s'apparentent au RCR1200 de Dietswell Engineering.

c/ **STB-H2O**, société française spécialisée dans la protection de l'environnement pour toutes sortes de travaux dont le traitement des effluents des forages pétroliers, **KMC**, filiale du groupe Scomi basée en Malaisie et **Baroid Fluide Services**, filiale d'Halliburton, offrent toutes des services de fluides de forage et/ou des services de minimisation de l'impact sur l'environnement.

d/ Dans le domaine de l'inspection et l'audit des installations de forage, il existe quelques acteurs susceptibles d'offrir les mêmes prestations que Fact-O-Rig; cependant, ils ne sont pas présents sur les zones d'intervention de Dietswell Engineering:

- **ModuSpec:** ModuSpec est l'un des leaders dans le domaine de l'audit technique des équipements de l'industrie pétrolière.

- **Desco International:** Desco International est spécialisé dans la location, la vente et l'audit d'outils et d'équipements de forage au Moyen Orient.
- **Veritas Associates:** Veritas est une société américaine spécialisée dans l'inspection et les tests d'appareils de forage (sécurité, pollution, accidents, système de gestion des contracteurs de forage).

e/ **Wellstaff** et **Amec Spie** en France, **Atlas** au Pays-Bas, **MPH Group** aux Etats-Unis, **IOTA** en Suisse, offrent toutes des services de délégation de personnel en assistance technique avec des spécialisations plus ou moins proches de celles de Dietswell Engineering, à l'image d'Avanteq:

- **Avanteq:** Créée en 1997, Avanteq est une société indépendante britannique spécialisée dans le consulting et le recrutement de profils qualifiés dans le domaine de l'ingénierie des installations de forage. Le positionnement d'Avanteq sur le off-shore, notamment en eau profonde, est toutefois légèrement différent de celui de Dietswell Engineering.

Dans une moindre mesure, des acteurs asiatiques, notamment coréens et chinois, exercent une concurrence encore limitée. Ces derniers restent en effet concentrés sur leur territoire national et sont présents à l'international sur des marchés de taille relativement modeste (Mongolie, Ouzbékistan...).

Par ailleurs, ils ont un rôle encore peu significatif, dans la mesure où ils n'interviennent qu'en tant que sous-traitants de sociétés parapétrolières de premier plan.

7.4 La clientèle

La cible de clientèle étant très large, la concentration du chiffre d'affaire de la société est relativement faible, à l'exception de l'activité SALVEO d'assistance technique de personnel avec son client TOTAL.

Cette importance relative de TOTAL/ SALVEO s'explique par

- le caractère intuitu personae de cette activité qui repose sur un excellent suivi des candidats et du client. Ces qualités sont aujourd'hui affirmées au sein du département SALVEO
- le poids de TOTAL dans le secteur en France

Type de clients	Etat du marché	Situations actuelles	Opportunités
Indépendants ANADARKO ENCANA OCCIDENTAL PETROLEUM KER-MCGEE MAUREL & PROM	- La forte demande pour une expertise de niche de la part de ces acteurs renforce la tendance à l'externalisation - Bien que structurés, les indépendants sont flexibles dans la gestion de leur sous-traitance et réceptifs aux offres des entreprises de la taille de Dietswell	- Dietswell a pour clients Energy Africa, Lundin Petroleum, Maurel & Prom, First Colagary, Petroleum, Medex	- Les concessions récemment acquises par les acteurs indépendants ont déjà et devraient encore conduire à une multiplication des appels d'offre
Grands opérateurs (Majors) TOTAL SHELL BP EXXON MOBIL CHEVRON AGIP PETRONAS	- Il existe une quinzaine de grands opérateurs gaziers et pétroliers dans le monde - Ils ont de plus en plus recours à l'externalisation, car celle-ci répond 1/ à leurs exigences de flexibilité et de contrôle des coûts (en réduisant les frais fixes qu'entraîne un personnel traditionnellement pléthorique et surpayé), 2/ à leurs besoins croissants en termes de formation des équipes d'ingénieurs, 3/ à la focalisation sur leur cœur de métier: la gestion des gisements, 4/ et plus particulièrement à un besoin spécifique en termes de qualité, de sécurité et d'environnement	- Dietswell a pour clients: Total, Agip et Petronas - Dietswell est référencé auprès de: Total, BP, Agip, Petronas, Statoil, Repsol, BHP et Pebercan	- La nature des activités de Fact-O-Rig et Salveo assure des contacts fréquents avec les donneurs d'ordres, qui facilitent la continuité des relations commerciales avec les clients de Dietswell au bénéfice de ses autres lignes métiers; par exemple, Fact-O-Rig a permis une multiplication des référencements, qui devrait être à l'origine de la signature de nouveaux contrats dans les autres domaines d'intervention de Dietswell - L'amélioration de l'image et du mix prestations (délégation de personnel, audit d'appareils de forage) devrait être favorable à une augmentation des prix
NOC (National Oil Companies) ARAMCO (Arabie Saoudite) SONATRACH (Algérie) NNPC (Nigeria) KPC (Koweït) NIOC (Iran) PEMEX (Mexique)	- Les pays gros producteurs de pétrole et de gaz ont souvent leur propre compagnie nationale - celles-ci représentent 80% du marché mondial - l'essentiel des débouchés est dominé par les majors intégrés étrangers - Les NOC ont un besoin de compétences transversales en matière d'exploration-production - Les NOC s'engagent dans des projets globaux fortement capitalistiques - Les NOC ont souvent une stratégie de développement à long terme en tant que gestionnaire des réserves de leur pays par contraste avec les entreprises internationales qui sont plus concentrées sur des objectifs financiers à moyen terme	- Dans leurs activités d'exploration-production, les NOC interviennent en partenariat avec des opérateurs étrangers qui gèrent les opérations de la Joint Venture. Les NOC sont donc rarement les clients directs de Dietswell. - Dietswell dispose d'une surface financière et d'une taille critique encore insuffisantes - sa notoriété est à parfaire	- négociations entamées avec l'Arabie Saoudite (ARAMCO)
Autres: compagnies de services pétroliers	Les « contracteurs » de forage, y compris les plus gros, externalisent la conception et la réalisation des travaux de modification de leurs appareils de forage	- Dietswell a pour clients: DMM, Pride-Farasoil, Transocean, Technip	- DMM permet à Dietswell de générer des revenus récurrents (cf analyse des comptes) - Dolfiner intervient fréquemment dans la modification des appareils de forage ou la conception et la réalisation de sous-ensembles aux appareils complets

7.5 Les fournisseurs

On compte près de 15 groupes à travers le monde dans le secteur des équipements de forage. Parmi eux, la part des intervenants asiatiques est en forte croissance.

Il est à noter que le pouvoir de négociation de DIETSWELL ENGINEERING est aujourd'hui limité.

Toutefois, en synergie avec l'activité de DOLFINES, DIETSWELL Engineering a adopté une stratégie d'intégration d'une partie du savoir-faire dans le domaine des équipements de forage, notamment par le développement de nouveaux appareils (FMRW, RCR). Cette intensification des synergies et du volume d'affaire de l'activité engineering permettra à terme d'optimiser ses relations fournisseurs (en nombre et en qualité).

7.6 Production et commercialisation

7.6.1 L'implantation

Le siège de DIETSWELL ENGINEERING est domicilié 134 Avenue Joseph Kessel (78690). La Société est locataire d'un espace d'activité comptant au total 206 m² pour un loyer annuel de 28 840 euros (HT et hors charges).

7.6.2 L'organisation

Dietswell Engineering a fait le choix de privilégier une organisation par compétence en non par implantation géographique, contrairement aux modèles usuellement rencontrés au sein des sociétés d'ingénierie. Les dirigeants de Dietswell Engineering distinguent ainsi cinq familles de prestations :

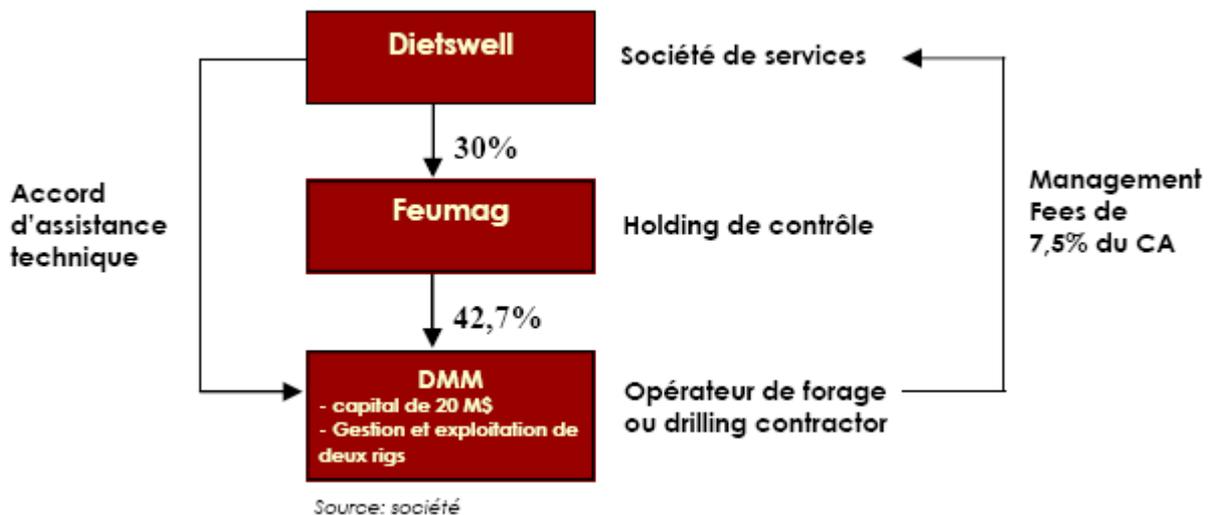
- l'architecture des puits et les opérations de forage ;
- l'ingénierie d'appareils de forage ;
- l'ingénierie des fluides, le traitement des boues et la gestion des rejets ;
- l'audit et l'inspection des appareils de forage ;
- l'assistance technique.

Afin de maximiser le savoir-faire de ses équipes, la société a également constitué une direction technique destinée à favoriser le partage des connaissances et à limiter les risques par projet.

Ce modèle semble particulièrement bien adapté à la fois à la taille de la société et aux particularités du marché des services pétroliers. En effet, les appels d'offre sont le plus souvent internationaux alors que les équipes sont très mobiles et peuvent réaliser des chantiers aux quatre coins du monde. Ainsi, il convient avant tout de travailler sur la notoriété de sa marque et de ses équipes. Toutefois, pour compléter son réseau commercial et maintenir des relations de proximité avec les intervenants locaux, Dietswell Engineering a développé une présence commerciale au Congo, en Algérie, et dernièrement au Venezuela (filiale à 78%) venant compléter ses bureaux de Paris traditionnellement proches de la clientèle du Maghreb et du Moyen-Orient.

7.7 Partenariats

La société Dietswell Engineering a développé un partenariat avec la société DMM. Les investissements seront réalisés via DMM, société spécialisée dans la réalisation de forages pétroliers afin de compléter le tour de table et acquérir deux appareils de forage ou « rigs ». Dietswell Engineering a trouvé des partenaires financiers et industriels au Moyen-Orient au sein de DMM pour organiser une première levée de fonds de 20M\$. Dietswell Engineering possède à ce jour 12,8% de DMM et est assuré contractuellement d'en avoir le contrôle en échange d'un accord d'assistance technique. Jean-Claude BOURDON est donc CEO de DMM et de la société Dietswell Engineering, propriétaire du savoir-faire et de la technologie, reçoit en échange de ses services et de son expertise 7,5 % du CA en management fees. Dietswell Engineering présente alors un profil de « contracteur » intégré.



7.8 Stratégie du groupe et Business model

Les efforts de structuration amorcés en 2003 avaient pour but d'étoffer la gamme de services offerte par Dietswell Engineering. Il s'agissait d'une étape nécessaire pour asseoir sa notoriété et participer de ce fait à des appels d'offre plus significatifs et à un rythme plus régulier. La société de services pétroliers entame aujourd'hui une nouvelle phase de son développement et souhaite désormais contrôler les outils de production (appareils de forage...) pour améliorer son mix d'exploitation et la rentabilité des capitaux employés. L'augmentation de capital de 15 M€ envisagée dans le cadre de l'inscription de Dietswell Engineering sur Alternext servira dans un premier temps à réaliser des investissements dans du matériel lourd ainsi qu'à renforcer les équipes en interne. Cette opération crédibilise le plan de développement que nous présenterons de la manière suivante :

Développer ses capacités « d'opérateur de forage »

L'enjeu d'un tel positionnement est simple : contrôler l'outil de production facilite une montée en taille des contrats et accroît le niveau de valeur ajoutée des prestations offertes par Dietswell Engineering. Il s'agit ainsi d'un point clé dans les perspectives de développement du groupe. La création de DMM répond aujourd'hui en grande partie à ce besoin. L'augmentation de capital permettra à Dietswell Engineering d'acquérir des immobilisations en direct pour augmenter rapidement sa croissance et sa rentabilité. En effet, l'exploitation d'un appareil de forage requiert également la mise à disposition d'une équipe d'ingénierie venant gonfler d'autant le volume d'affaires de Dietswell Engineering. L'expérience acquise en Algérie via DMM permettra à terme de s'installer durablement sur de nouvelles zones géographiques notamment le Maghreb et le Moyen Orient.

Renforcer sa présence sur des expertises de niche à haute valeur ajoutée tel que l'audit d'appareils de forage ou le design de puits

Il existe en effet de multiples micros marchés fortement rentables sur lesquels Dietswell Engineering est en mesure de s'imposer rapidement grâce aux savoir-faire très spécifiques de certains membres de ses équipes. L'activité de délégation de personnel réalisée au travers de Salveo est d'ailleurs un élément clé dans cette réussite, car elle permet au groupe de dénicher les profils techniques adaptés au déploiement de telles offres. Dietswell Engineering est donc en mesure d'apporter des solutions innovantes sur des marchés très porteurs tels que l'audit de rigs, aujourd'hui dominé par un acteur unique, Moduspec, ou encore le design de puits qui connaît un renouveau sensible avec la multiplication des projets de forage.

Profiter d'opportunités de croissance externe

Pour confirmer et amplifier sur la durée le succès de deux lignes de produits nouvellement créées (Dietswell Engineering Environment et Dolfinés), Dietswell Engineering pourrait être amené à réaliser des opérations ciblées de croissance externe en Europe occidentale. Si la politique du management sera empreinte d'un grand pragmatisme en la matière, nous avons identifié deux pistes constituant le coeur de cible de la société.

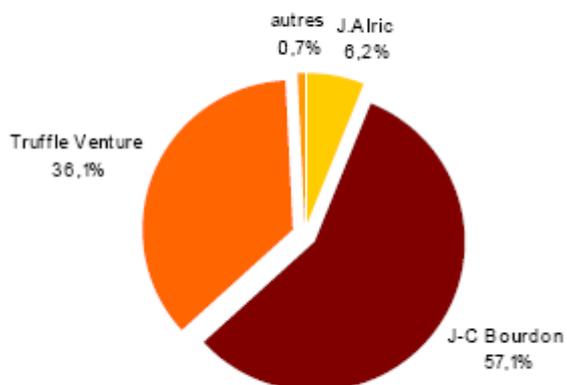
1– L'acquisition d'une société spécialisée dans le traitement des fluides de forage sur site serait de nature à consolider les positions prises dernièrement par Dietswell Environment. Il existe une multitude de PME d'une taille proche de celle du groupe qui pourraient être facilement acquises. Usuellement très rentable, une acquisition dans ce domaine améliorerait inévitablement le mix produit.

2– L'achat d'un éditeur de logiciel de design et de CAO faciliterait également la montée en puissance des activités de bureau d'études au sein de Dietswell Engineering et Dietswell Environment. Sans constituer un accélérateur de croissance à court terme, cette opération donnerait un avantage majeur à Dietswell face aux concurrents de taille modeste.

Chapitre 8 : Organigrammes

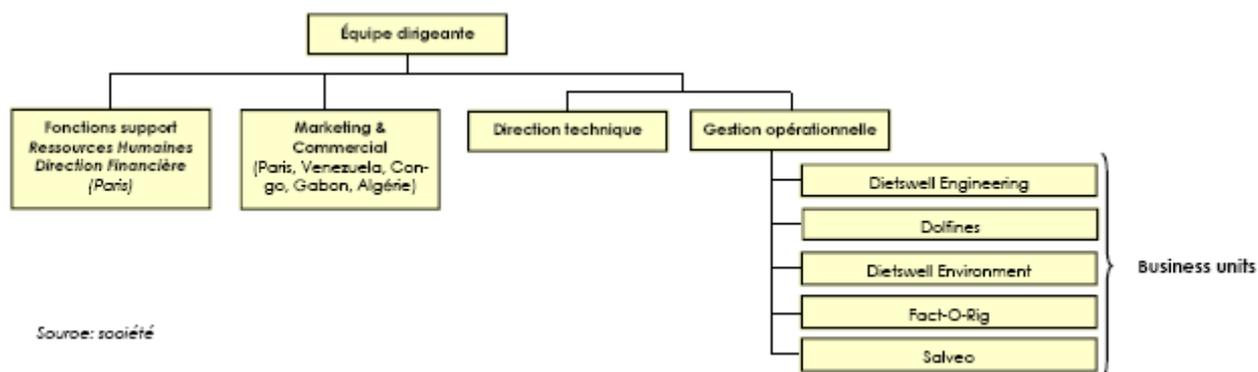
8.1 Organigramme du groupe

Actionnariat pré-opération



8.2 Management de DIETSWELL ENGINEERING

DIETSWELL ENGINEERING est organisée autour de cinq familles de prestations. Son personnel de 69 personnes est composé à 70% d'ingénieurs et cadres.



Chapitre 9 : Recherche & Développement, brevets et licences

9.1 Recherche et Développement

9.1.1 Organisation

Depuis la toute première année de sa création, considérant que le développement technologique était son credo la société a fait des efforts de recherche et développement.

Pendant les premières années, l'organisation de l'activité R&D s'est faite par Jean Claude Bourdon assisté d'un ingénieur de forage.

Depuis maintenant 2 ans, la société est engagée dans au moins trois programmes différents mais tous associés au forage pétrolier. Les programmes sont généralement soutenus financièrement par l'Anvar ou le Comité d'Etudes Pétrolières et Minières (CEPM) Chaque projet tombe sous la responsabilité d'un chef de projet reportant lui-même au Directeur général de la société.

Au cours de l'exercice 2005, environ 3 années*ingénieur ont été consacrées aux activités R&D

9.1.2 Partenariats

Dans le cadre de ses projets de recherche,et développement, la société agit souvent de concert avec d'autres sociétés du Parapétrolier français ou avec des universités ou organismes reconnus.

Actuellement, la société termine un programme de recherche sur la transmission rapide d'informations entre le fonds du puits et la surface en partenariat avec les sociétés Vallourec, Solétanche Bachy et CGG

Par ailleurs, un programme de recherche concernant le forage en circulation inverse est prévu pour 2007 en partenariat avec l'Ecole des Mines de Paris

Enfin, Dietswell Engineering apportera son concours technique et industriel à un groupe de société (Pride International ...) et à l'école des mines sur un projet et recherche sur un outil de forage novateur.

9.2 Licences, marques et nom de domaines

Dietswell Engineering ne dispose pas de licences à la date du présent document.

La marque Fact-O-Rig a été déposée en décembre 2005.

Chapitre 10 : Informations sur les tendances

10.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis la fin du dernier exercice

Avec 37 M€ d'intention de commandes constatés au 1er septembre 2006, Dietswell Engineering jouit d'une forte visibilité sur son volume d'affaires, notamment grâce :

1/ au partenariat avec DMM, qui devrait assurer une part récurrente comprise entre 13 % et 20 % du CA total au cours des prochaines années ;

2/ au développement en interne d'un appareil de forage, particulièrement novateur, le RCR1200 ;

3/ au développement de lignes métiers particulièrement génératrices de chiffre d'affaires, comme Salveo et Fact-O-Rig, qui permettent en plus par effet de synergies de signer de nouveaux contrats sur les autres lignes métier ;

4/ le lancement d'activités à très fort potentiel, à l'image de Dietswell Environment, qui est en cours de signature d'un contrat de 2 ans à Cuba de 18 M\$.

La stratégie d'amélioration du mix-produit devrait par ailleurs optimiser le niveau de rentabilité, pour atteindre à l'horizon 2007 une marge sur coûts directs de 24 % (vs 19 % prévu en 2006) et une marge nette de 11,4 % (vs 5,3 % en 2005).

10.2 Tendances et perspectives de la Société

10.2.1. Des perspectives de forte croissance portées par l'essor du secteur de l'exploration-production

Dès sa création, Dietswell Engineering a connu une forte croissance, enregistrant en 2001 un CA de 9,5 M€, soit une hausse de 409% par rapport à 2000. Entre 2003 et 2005, la société s'est attachée à structurer ses équipes et son offre de prestations. Dietswell Engineering s'est ainsi doté d'une équipe de management compétente, d'une organisation par ligne de métiers et d'une assise technique, en particulier par l'obtention de certifications ISO pour pouvoir répondre aux besoins croissants des acteurs de l'industrie pétrolière.

Le démarrage rapide de Dietswell Engineering s'explique par la conclusion de contrats significatifs: en 2000, deux accords sont signés avec Perenco au Gabon et reconduits l'année suivante; en mai 2001, Dietswell Engineering conclut un contrat avec Agip au Congo. L'un des deux premiers contrats au Gabon s'achève courant 2002, engendrant un ralentissement de l'activité. En 2003, le groupe n'ayant pas su générer de nouveaux contrats, les dirigeants prennent conscience de la nécessité de structurer la société pour garantir le développement de l'activité dans la durée. Depuis 2004, la société a su acquérir et pérenniser des contrats avec des acteurs majeurs de l'industrie pétrolière et gazière, comme Total, Agip, Petronas, Pride-Forasol, Transocean, Technip... et s'assurer des débouchés récurrents grâce à la participation de Dietswell Engineering dans DMM. Le CA qui a progressé de plus de 80 % entre 2004 et 2005, devrait afficher des taux de croissance encore plus élevés au cours des prochaines années pour atteindre 13 M€ en 2006 et plus de 44 M€ en 2007.

La forte progression du CA prévue au-delà de 2006 est le fruit des anticipations suivantes:

10.2.1.1. L'effet de levier DMM

Le volume d'affaires dégagé dans le cadre du partenariat Dietswell Engineering-DMM devrait assurer une part récurrente comprise entre 9 % et 21 % du CA total au cours des prochaines années.

En 2006, DMM exploite 2 appareils lourds en Algérie. L'achat de 2 appareils de forage supplémentaires, ainsi que d'un RCR1200 est prévu d'ici fin 2008. Ainsi, les revenus de Dietswell Engineering proviendront : 1/ des management fees, 2/ des prestations réalisées sur les appareils de forage, 3/ de la vente d'un RCR1200 en 2007, dont les investissements seront supportés en majeure partie par DMM.

L'expérience acquise via DMM permettra à Dietswell Engineering non seulement de maintenir son implantation en Algérie, mais aussi de s'installer sur de nouvelles zones géographiques. En effet, un accord est en cours de négociation en Arabie Saoudite, pays avec lequel les dirigeants de Dietswell Engineering et de DMM entretiennent des relations historiques. Ce projet permettrait à Dietswell Engineering de placer 2 RCR1200 supplémentaires, en plus des management fees et des prestations prévues sur un autre appareil. L'équipe de Dietswell Engineering envisage par ailleurs d'établir des relations dans d'autres pays comme la Libye, qui du fait de sa proximité géographique, permettrait de réaliser des synergies opérationnelles conséquentes à l'horizon 2008/2009.

10.2.1.2. La montée en puissance de Dietswell Engineering

La notoriété du groupe désormais assise 6 ans après sa création, Dietswell Engineering devrait engendrer des débouchés durables et significatifs. L'équipe dirigeante s'est efforcée de développer la technicité de ses prestations afin de renouveler et de signer de nouveaux contrats pluriannuels d'une durée de 2 à 3 ans, assurant au groupe une visibilité relativement forte. Le contrat de location de personnel local au Congo, qu'a signé Dietswell Engineering avec ENI, sera par exemple renouvelé pour les années 2007 et 2008. Un projet de contracteur de forage devrait aussi être réalisé au Soudan à partir de 2007 pour une durée de 6 à 18 mois.

Le RCR1200, appareil de forage innovant, conçu et fabriqué par Dietswell Engineering est un vecteur de croissance important pour le groupe, d'autant plus que les investissements seront supportés pour la plupart par DMM. Les revenus tirés de cette activité sont de plusieurs ordres : 1/ la vente d'appareils à DMM dans un premier temps, 2/ la location d'appareils à d'autres clients, prévue à partir de 2008, 3/ les prestations associées à l'exploitation en direct de ces appareils vendus ou loués, 4/ les management fees issus des projets associés dans le cadre du partenariat avec DMM. La vente de RCR1200 à des tiers pourrait être envisagée d'ici à quelques années.

10.2.1.3. Des services connexes en forte croissance grâce au renforcement de la force de vente

Le développement par la nouvelle équipe commerciale de lignes de métier, comme Salveo et Fact-O-Rig, est particulièrement générateur de volume d'affaires de par la nature de ces activités. Le CA de Salveo devrait atteindre 6,3 M€ en 2006 pour croître régulièrement de 20% dans les années à venir. Les certifications ISO ont en effet permis à Salveo de multiplier les référencements et si aujourd'hui plus des 3/4 du CA sont réalisés avec Total à travers ses différentes succursales étrangères (Angola, Argentine, Congo...), le nombre de clients de Salveo ne cesse d'augmenter.

Fact-O-Rig, lancé plus récemment, affiche un CA 2006 plus modeste (0,5 M€), mais la croissance devrait être plus rapide à court terme (de l'ordre de 50% en 2007) par prise de parts sur un marché lui-même en croissance.

Grâce à leur réseau porteur, ces deux activités permettent par effet de synergies de signer de nouveaux contrats pour les autres lignes de métier, à l'image de l'accord conclu avec Peberco à Cuba en août 2006 grâce à Salveo pour Dietswell Environment.

Le renforcement de l'équipe commerciale et notamment l'arrivée d'un homme d'expérience, Dominique Michel, président du G.E.P*, permettra par ailleurs de relancer l'activité engineering d'appareils de Dolfines. Les équipes, consacrées jusqu'à maintenant à la conception du RCR1200, devraient être en mesure de répondre à des appels d'offre et de mener à bien des missions d'une taille conséquente, à l'image du projet de conception d'un rig en phase avancée de négociation, qui devrait dégager un CA de 1,5 M€ en 2007.

10.2.1.4. Une nouvelle activité à très fort potentiel

Le lancement cette année de la nouvelle ligne de produit, Dietswell Environment, spécialisé sur les services d'ingénierie des fluides de forage pétrolier et de traitement des rejets est déjà génératrice de revenus. Un premier contrat de 2 ans approchant les 18 M\$ et couvrant 4 chantiers en parallèles est en effet en cours de signature. Compte tenu du fort potentiel de ce marché, les perspectives de croissance de Dietswell Environment sont particulièrement

prometteuses. Cette activité, parfaitement complémentaire avec les autres prestations du groupe, permettra ainsi d'augmenter davantage le CA moyen par client.

Evolution du chiffre d'affaires par lignes de métier

CA en M€	2005	2006e	2007p	2008p
Dietswell Engineering	1,7	6,2	21,9	34,5
<i>Croissance</i>	<i>ns</i>	265 %	250 %	58 %
Dolfines	-	0,2	13,6	18,6
<i>Croissance</i>	<i>ns</i>	-	5 557 %	37 %
Fact-O-Rig	0,3	0,5	1,5	3,0
<i>Croissance</i>	<i>ns</i>	67 %	213 %	100 %
Salveo	3,7	6,3	7,4	8,9
<i>Croissance</i>	<i>ns</i>	69 %	19 %	20 %
CA Total	5,6	13,2	44,4	65,0
Croissance globale	80, 7%	136 %	236 %	46 %

Source : société

10.2.2. Vers des activités intégrées, génératrices d'une plus forte rentabilité

Durant les deux premières années, les coûts liés au lancement de l'activité ont naturellement pesé sur la rentabilité du groupe, affichant 150 K€ de perte nette en 2000 et 500 K€ en 2001.

En 2003, Dietswell Engineering a démontré sa capacité à limiter les pertes de rentabilité et ce malgré une phase de décroissance. La perte d'un contrat au Congo pour des raisons indépendantes de la volonté du groupe avait fortement détérioré le volume d'affaires passant de 7,5 M€ en 2002 à 4,7 M€ en 2003. Néanmoins, l'originalité du business model de Dietswell Engineering reposant notamment sur un recours à une main d'oeuvre flexible via des contrats indéterminés de chantier, a permis au groupe de maintenir un niveau de rentabilité élevé.

La période de structuration de 2003 à 2005 a inévitablement pesé sur la rentabilité, le groupe ayant en 2005 supporté également des frais liés à l'entrée de Truffle Venture au capital de Dietswell Engineering.

Dietswell Engineering bénéficiant d'une structure désormais solide avec de nouvelles activités plus rentables, les perspectives d'amélioration sont très prometteuses.

10.2.2.1. Une progression régulière de la marge sur coûts directs portée par l'amélioration du mix produit

La marge sur coûts directs affichée par le groupe Dietswell Engineering devrait progresser au cours des prochaines années pour atteindre 30% en 2008. Cette marge sur coûts directs résulte du choix d'une stratégie d'amélioration du mix produit. Celle-ci s'effectuera par 1/ le développement d'activités fortement génératrices de marge, à l'image de Dietswell Engineering, de Fact-O-Rig et de Dolfines, 2/ les synergies commerciales réalisées avec Salveo qui apportent des affaires sur d'autres lignes de métier plus génératrices de marge; 3/ la multiplication de synergies opérationnelles, notamment pour Dietswell Engineering.

Lignes de métier/ Gross margin	2006 e	2007 p	2008 p	Commentaires
Dietswell Engineering	57 %	45 %	39 %	- Des projets globaux nécessitant des compétences à forte valeur ajoutée qui assurent un niveau de marge élevée - Le recours au contrat indéterminé de chantier offre une grande flexibilité et limite les charges salariales. Il n'existe donc pas de problématique liée à la gestion des inter contrats.
Dolfines	40 %	20 %	22 %	- Une structure de coûts légère - La réactivité d'une équipe à taille humaine assure une productivité élevée
Fact-O-Rig	25 %	25 %	25 %	- Des coûts nécessaires à l'obtention des certifications ISO, qui pèsent sur la rentabilité en 2006 - Des économies d'échelle sur coûts fixes à partir de 2007
Salveo	12 %	14 %	15 %	- Une spécialisation vers les services de maintenance industrielle, sur laquelle les tensions sur les salaires sont plus faibles - Un besoin croissant des grands opérateurs pétroliers en ressources externalisées qui favorise une hausse des prix des services proposés par Salveo et donc une amélioration durable de la marge
Groupe Dietswell	34 %	31 %	30 %	- Une optimisation de la marge sur coûts directs globale du fait de l'amélioration du mix-produit

L'optimisation de la productivité de la masse salariale reste l'un des principaux leviers de rentabilité sur lequel Dietswell Engineering devrait jouer au cours des prochaines années. Le CA/effectif total (CDD et CDI confondus) devrait en effet passer de 215 K€ de 2004 à 2006 à 355 K€ à partir de 2007, montrant une nette augmentation de la productivité totale.

10.2.2.2. Des coûts de structure limités, grâce à une organisation flexible

Dietswell Engineering bénéficie d'une structure souple qui lui permet de limiter ses coûts. La société a en effet privilégié un modèle alliant des ressources en interne limitées et des ingénieurs/consultants sous contrat indéterminé de chantier. Par ailleurs, les équipes de Dietswell Engineering effectuent l'essentiel de leurs missions sur les sites de leurs clients, n'engendrant que de très faibles frais de mise en service. Les coûts de structure sont donc essentiellement des frais relatifs aux fonctions dites de support de la société.

En 2006, ils devraient s'élever à 1,5 M€, soit 10 % du chiffre d'affaires. L'optimisation des dépenses de structure permettra à terme d'être plus proche des normes du secteur: les coûts devraient ainsi se stabiliser aux alentours de 7,5% à l'horizon 2008/2009, selon le management.

10.2.2.3. Une marge nette en constante progression

Les frais financiers sont négligeables et le resteront au cours des années à venir. Le résultat financier s'élève à 5 K€ en 2004 et 131 K€ en 2005.

Le taux d'imposition, de 25 % en moyenne, s'explique par l'existence de conventions entre certains pays et la France pour éviter la double imposition. Le taux d'imposition du Gabon et du Congo est par exemple d'environ 8 %. Les impôts sont comptabilisés dans les charges locales, le résultat rapatrié en France restant non imposable. En revanche, ce n'est pas le cas pour les pays comme le Soudan ou Cuba.

L'amélioration de la marge sur coûts directs associée à la limitation des frais de structure, la stabilité des frais financiers et des taux d'imposition permettront à Dietswell Engineering de doubler son taux de marge nette en moins de 4 ans, passant de 5,3 % en 2005 à 12,1 % en 2009.

10.2.3 Une levée de fonds nécessaire à la poursuite de la croissance

10.2.3.1. Une situation financière à consolider par l'augmentation de capital

Jusqu'à maintenant, Dietswell Engineering a toujours affiché un gearing négatif. L'évolution du gearing, qui passe de -17,5% en 2004 à -44,1% en 2005 s'explique par l'augmentation de capital consécutive à l'entrée au capital de Truffe Venture.

L'évolution du mix produit a en revanche un impact négatif sur le BFR. Sur la période 2003-2005, le cycle d'exploitation de Dietswell Engineering génère un BFR négatif ou quasi-nul. En effet, l'activité de services de délégation de personnel, qui représentait jusqu'à l'année dernière l'essentiel du chiffre d'affaires du groupe, génère un niveau de BFR quasi nul. L'orientation du groupe vers des activités d'ingénierie, davantage tournées vers des projets globaux, le plus souvent de moyen et long terme, devrait alourdir le BFR de manière significative. Ce dernier représentera en moyenne entre 15,0 % et 18,0 % du CA HT au cours des prochaines années. Les délais de règlement pour ce type de missions sont en effet beaucoup plus longs. Les délais fournisseurs devraient quant à eux rester stables.

L'apparition de stocks à partir de l'année 2006 correspond au lancement de l'activité de traitement des rejets (Dietswell Environment) qui nécessite l'utilisation de produits. Cette activité étant amenée à se développer, les stocks devraient augmenter régulièrement au cours des prochaines années. Hormis cette activité, le stock est négligeable.

10.2.3.2. Une société en phase d'investissement

L'amélioration du mix-produit a également un impact sur les investissements. Relativement limités jusqu'en 2005 du fait de la spécialisation de la société vers des activités essentiellement de services, les investissements du groupe sont donc amenés à augmenter pendant la période 2006-2008 du fait:

1/ du développement du RCR1200 à hauteur de 0,4 M€ en 2006 et la fabrication d'un appareil destiné à la location à hauteur de 6,4 M€ en 2008. Néanmoins, une partie importante des investissements relatifs au développement et à l'assemblage du RCR1200 sont supportés par DMM à hauteur de 6,4 M€ en 2006 pour un appareil destiné à son activité en Algérie et de 25,6 M€ pour la mise en service de 4 RCR1200 en Arabie Saoudite et dans un autre pays comme la Libye.

2/ de l'achat d'appareils de forage d'occasion et leur remise en état pour la réalisation de missions d'ingénierie, pour un montant de 4,6 M€ en 2006.

3/ de l'augmentation des investissements financiers dans DMM, nécessaire au développement commercial de la filiale. Ces investissements seront de près de 4,9 M€ en 2007 et de 5,3 M€ en 2008.

L'augmentation de capital de 15,0 M€ réalisée à l'occasion de l'IPO donnera ainsi à Dietswell Engineering les moyens nécessaires à la poursuite de sa forte croissance et notamment l'occasion d'entreprendre des investissements lourds (achat d'appareils de forage et développement du RCR1200), de renforcer sa force de vente et éventuellement de procéder à des opérations de croissance externe. Cette levée de fonds servira également à financer un BFR, qui est amené à se dégrader au cours des prochaines années. Celui-ci devrait en effet passer de 3,7 M€ en 2006 à 9,3 M€ en 2008.

Chapitre 11 : Prévisions ou estimations du bénéfice

Les perspectives financières et commerciales de la Société figurent dans l'étude financière rédigée à l'occasion de l'introduction en bourse de DIETSWELL ENGINEERING.

Chapitre 12 : Organes d'administration et de direction

12.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

12.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Fonction
Monsieur Jean-Claude BOURDON	Président Directeur Général
Monsieur Raphaël ARIS	Administrateur
Monsieur Jean BERA	Administrateur
Monsieur Jérôme ALRIC	Administrateur
Monsieur Dominique MICHEL	Administrateur
Monsieur Jean-François FOURT	Administrateur

Il est à noter que Monsieur Jean-Claude BOURDON occupe actuellement la fonction de Président de DIETSWELL ENGINEERING depuis sa création en décembre 1999.

Adresses professionnelles des administrateurs :

M. Jean-Claude BOURDON	134, avenue Joseph Kessel - 78960 Voisins-le-Bretonneux
M. Raphaël ARIS	134, avenue Joseph Kessel - 78960 Voisins-le-Bretonneux
M. Jean BERA	134, avenue Joseph Kessel - 78960 Voisins-le-Bretonneux
M. Jérôme ALRIC	134, avenue Joseph Kessel - 78960 Voisins-le-Bretonneux
M. Dominique MICHEL	134, avenue Joseph Kessel - 78960 Voisins-le-Bretonneux
M. Jean-François FOURT	25 rue Marbeuf Paris F-75008 Paris

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou organismes divers.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

1. n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
2. n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
3. n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
4. n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, et de la direction générale

Il existe à la date du présent Document d'information un pacte d'actionnaires. Il n'existe aucun conflit potentiel au niveau des organes d'administration et de la direction générale.

Chapitre 13 : Rémunérations et avantages

13.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et dirigeants

A compter du 1er janvier 2007, Monsieur Jean-Claude BOURDON, Président Directeur Général, percevra au titre de ses fonctions dans la Société, une rémunération globale de 120.000 euros bruts.

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

13.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil d'Administration et dirigeants

Il n'y a pas de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des membres du Conseil d'Administration et de Direction.

Chapitre 14 : Fonctionnement des organes d'administration et de direction

14.1 Direction de la Société

La société est à la date des présentes constituée sous forme de société par actions simplifiée dont le président est Monsieur Jean-Claude Bourdon. La société sera automatiquement transformée en société anonyme dès admission de ses actions à la cotation du marché Alternext. La société sera alors représentée à l'égard des tiers par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-Claude BOURDON.

14.1.1 Mandat des administrateurs

La société est à la date des présentes constituée sous forme de société par actions simplifiée dirigée par un président (Monsieur Jean-Claude Bourdon) et un conseil d'administration ayant des pouvoirs limités. La société sera automatiquement transformée en société anonyme dès admission de ses actions à la cotation du marché Alternext. La composition du conseil d'administration demeurera identique. Ses membres disposeront alors de la qualité de mandataire social. Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'Administration de la Société ainsi que les principales informations relatives aux futurs mandataires sociaux.

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues en date du présent document
Monsieur Jean-Claude BOURDON	Président Directeur Général	2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	1 154 970
Monsieur Jérôme ALRIC	Administrateur	2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	124 500
Monsieur Raphaël ARIS	Administrateur	2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	30
Monsieur Jean-François FORT ¹	Administrateur	2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	1 action à acquérir dès transformation de la Société

¹ Monsieur Jean-François Fourt est administrateur à titre personnel. Il représente Truffle Venture.

Monsieur Jean BERA	Administrateur	2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	1 action à acquérir dès transformation de la Société
Monsieur Dominique MICHEL	Administrateur	2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	7 290

14.1.2 Equipe dirigeante

Jean-Claude BOURDON Président Directeur Général

Domaines d'expertise :

- études, mise à jour et modifications des plates-formes pétrolières ;
- plans des puits ;
- Administration et projections financières ;
- Gestion des plates-formes pétrolières (à terre et en mer) ;
- Gestion de l'ingénierie de forage ;
- Gestion générale.

14.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses administrateurs à la date du présent document d'information.

Chapitre 15 : Salariés et collaborateurs

15.1 Effectifs

L'effectif de DIETSWELL ENGINEERING s'établit au 1^{er} septembre 2006 à 69 personnes. L'âge moyen est de 40 ans.

	Répartition des effectifs au 1 ^{er} septembre 2006				Total
	Statut		Sexe		
	Cadre	Non cadre	Femmes	Hommes	
France	12	6	6	12	18
Etranger	45	6		51	51
TOTAL					69

15.2 Présentation des personnes clés

Jean-Claude BOURDON, Président Directeur Général

54 ans, Jean-Claude BOURDON fonde DIETSWELL ENGINEERING en 1999 qu'il dirige depuis.

Fort d'une expérience de 28 années acquises auprès des grandes entreprises du secteur (dont 10 ans chez Schlumberger et 10 ans au sein de Pride-Forasol), Jean-Claude BOURDON a su fédérer une équipe d'experts autour d'une organisation simple.

Jean-Claude BOURDON est diplômé de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs et de l'Institut d'Administration des Entreprises.

Jérôme ALRIC, Directeur Général Adjoint

34 ans, Jérôme ALRIC rejoint Dietswell Engineering en 2002 en tant qu'ingénieur des opérations jusqu'en 2003. De 2003 à 2005, il devient Directeur du développement. Ensuite, il devient D.G.A. en 2005 en charge des relations avec les investisseurs, du développement de l'activité. Il s'implique également dans les opérations, le système comptable, les ressources humaines, les projets de R&D, etc.

Avant de rejoindre Dietswell Engineering, Jérôme ALRIC a notamment travaillé chez Serpro Sn et Boniface International.

Jérôme ALRIC est diplômée de l'université de Montpellier (spécialité en finance) et l'université de Grenoble (ventes internationales).

Fabian SIMONET, Directeur Administratif et financier

Agé de 32 ans, Fabian SIMONET est le Directeur Administratif et Financier. Il a de nombreuses expériences dans les domaines variés de la finance chez Valoris, Aubay, Boursorama, Hewlett Packard et Deutsche Bank.

Fabian SIMONET est diplômé de l'Université de Caen. (Maîtrise en banque et finance internationales) et l'université de Grenoble (ventes internationales).

Hamdi SRIOUI, Responsable de l'inspection des plates-formes pétrolières et de l'audit

30 ans, Hamdi SRIOUI s'occupe de mettre en place des procédures afin que la société obtienne les certifications ISO.

Hamdi SRIOUI est diplômé de l'ENSAM, et de l'ENSPM

Chapitre 16 : Principaux actionnaires

16.1 Actionnaires significatifs dont non représentés au Conseil d'administration

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
Jean-Claude BOURDON*	1 154 970	1 154 970
Truffle Venture **	729 750	729 750
Jérôme ALRIC*	124 500	124 500
Autres	14 610	14 610
Total	2 023 830	2 023 830
Détail « autres »		
Jean ROPERS	7 290	7 290
Dominique MICHEL	7 290	7 290
Raphaël ARIS	30	30

*membres du Conseil d'administration

** Truffle Venture est représentée par Monsieur Jean-François Fourt au conseil d'administration de la société.

16.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Il n'y a pas de droit de vote double.

16.3 Contrôle de la Société

La Société est contrôlée à 57,1% par M. Jean-Claude BOURDON avant réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre du placement privé pré-introduction en bourse en cours de réalisation.

Chapitre 17 : Conventions réglementées

17.1 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées portant sur les exercices clos au 30 juin 2006, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004

17.1.1 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2006 et relatif aux conventions réglementées

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société DIETSWELL ENGINEERING, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires relatifs à la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Président. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Fait à Paris, le 6 septembre 2006
C.G.A. SAS
Benoît GRANGE
Le commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

17.1.2 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2005 et relatif aux conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 15 des statuts de votre société, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 227-10 du Code du Commerce.

1. Conventions intervenues avec la société DOLFINES LOGISTIQUE, société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros, sise 134 Avenue Joseph Kessel 78 960 Voisins Le Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le n°419 872 460, filiale à 100 % de votre société.

Associé intéressé : Monsieur Jérôme ALRIC, Administrateur de votre société et également Président de la société DOLFINES LOGISTIQUE SAS.

1.1 Une avance en compte courant a été consentie au cours de l'exercice 2005 par la société DOLFINES LOGISTIQUE SAS à votre société. Le montant principal de cette avance s'établit au 31 décembre 2005 à 451 008,80 euros.

Les intérêts de l'exercice écoulé se sont élevés à 2 771,10 euros, sur la base d'un taux de 3,50 %. Ces derniers seront capitalisés sur l'exercice 2006.

1.2 Dans le cadre de contrats ponctuels, votre société a mis à disposition du personnel pour le compte de la société DOLFINES LOGISTIQUE SA. Au titre de ces prestations, la société a facturé un montant de 11 388,73 euros hors taxes sur l'exercice.

1.3 Dans le cadre du projet RCR 1200, votre société a sous-traité des travaux d'ingénierie auprès de sa filiale, la société DOLFINES LOGISTIQUE SAS. Au titre de ces prestations, votre société a enregistré en charge un montant de 81 207,58 euros hors taxes sur l'exercice écoulé.

1.4 Une convention de mise à disposition de bureaux a été établie entre votre société et la société DOLFINES LOGISTIQUE SAS. Cette convention signée en date du 17 octobre 2005 avec effet à compter du 2 novembre 2005, a pour objet la mise à disposition à titre gracieux de deux bureaux afin que DOLFINES LOGISTIQUE SAS y domicilie son siège social.

2. Conventions intervenues avec la société SOFINDEL, société anonyme au capital de 88 000 euros, sise 134 avenue Joseph Kessel 78 960 Voisins le Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 341 400 166, dont la société DOLFINES LOGISTIQUE, votre filiale à 100 % , est actionnaire à plus de 10%.

Associé intéressé : Monsieur Jérôme ALRIC, Administrateur de votre société et également Président de la société DOLFINES LOGISTIQUE SAS.

2.1 Une convention de mise à disposition de bureaux a été établie entre votre société et la société SOFINDEL. Cette convention signée en date du 17 octobre 2005 avec effet à compter du 2 novembre 2005, a pour objet la mise à disposition à titre gracieux d'un bureau afin que SOFINDEL y domicilie son siège social.

2.2 Le rachat, par votre société, de 100% des actions de DOLFINES LOGISTIQUE SAS a entraîné le besoin d'augmenter la surface des locaux commerciaux afin de regrouper les services de votre société, de la société DOLFINES LOGISTIQUE SAS et de sa filiale SOFINDEL. L'aménagement des nouveaux locaux et les frais de déménagement ont été pris en charge par votre société, dont une partie a été refacturée à SOFINDEL pour un montant total hors taxes de 7 535,33 euros sur l'exercice 2005.

2.3 Au cours de l'exercice 2005, votre société a sous-traité des travaux d'ingénierie auprès de la société SOFINDEL. Au titre de ces prestations, votre société a enregistré en charge un montant de 216.310 euros hors taxes sur l'exercice 2005, dont 201.010 euros pour le projet RCR 1200.

3. Convention intervenue avec la société DMM Holding Investment Company Limited, enregistrée à DUBAI (Emirats Arabes Unis), dans laquelle votre société possède une participation indirecte de 12,81 %.

Associé intéressé : Monsieur Jean-Claude BOURDON, Président de votre société et également « Chief Executive Officer » de la société DMM Holding Investment Company Limited.

Dans le cadre du « Technical Assistance Agreement » signé entre votre société et la société DMM Holding Investment Company Limited, dont l'objet est l'apport par votre société d'un support à DMM pour les activités commerciales, opérationnelles, d'ingénierie et d'assistance au forage. Au titre des prestations qu'elle a fournies à DMM en 2005, votre société a comptabilisé dans ses comptes de l'exercice écoulé, une facturation à établir d'un montant de 208.999,51 euros hors taxes.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des statuts de votre société, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 15 juin 2006
C.G.A. SAS
Benoît GRANGE
Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

17.1.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2004 et relatif aux conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 14 juin 2005
C.G.A. SAS
Benoît GRANGE
Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

Chapitre 18 : Informations financières historiques concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société

18.1 Comptes sociaux de la Société clos au 30 juin 2006

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net 30062006	Net 31122005
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets et droits similaires	25 323	5 799	19 524	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	329	329		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	25 652	6 128	19 524	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	78 318	2 860	75 458	167
Autres immobilisations corporelles	78 396	34 171	44 225	35 984
Immobilisations en cours	380 662		380 662	216 353
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	537 375	37 031	500 344	252 504
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participation par M.E				
Autres participations	2 724 454	450 000	2 274 454	2 006 488
Créances rattachées à participations	465 738		465 738	451 009
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 644		15 644	15 644
TOTAL immobilisations financières :	3 205 836	450 000	2 755 836	2 473 141
ACTIF IMMOBILISÉ	3 768 863	493 159	3 275 705	2 725 645
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	63 045		63 045	293
Créances clients et comptes rattachés	3 285 497		3 285 497	2 159 310
Autres créances	348 590		348 590	418 058
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 697 132		3 697 132	2 577 661
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	196 772		196 772	1 451 192
Disponibilités	357 884		357 884	248 744
Charges constatées d'avances	21 189		21 189	7 372
TOTAL disponibilités et divers :	575 844		575 844	1 707 308
ACTIF CIRCULANT	4 272 976		4 272 976	4 284 969
Cabinet GUYARD & ASSOCIÉS				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	8 041 839	493 159	7 548 681	7 010 614

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	NET (N)	NET (N-1)
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	1 028 106	1 028 106
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 748 576	1 748 576
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	102 811	58 674
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	916 011	661 085
Résultat de l'exercice	122 965	299 063
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 918 656	3 795 692
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	3 918 656	3 795 692
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	254 415	269 000
AUTRES FONDS PROPRES	254 415	269 000
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 500	7 500
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 500	7 500
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	1 024 959	1 024 959
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	378 352	11 947
Emprunts et dettes financières divers	20	220
	1 403 330	1 037 125
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	39 217	35 676
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	820 463	862 493
Dettes fiscales et sociales	635 161	472 669
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	278 655	278 655
Autres dettes	191 282	244 594
	1 925 562	1 858 411
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		
DETTES	3 368 109	2 931 213
Ecart de conversion actif		7 209
TOTAL GÉNÉRAL	7 548 681	7 010 614

Compte de Résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	France	Export	30062006	31122005
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	1 919 907	3 313 675	5 233 582	5 622 996
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 919 907	3 313 675	5 233 582	5 622 996
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			164 309 2 231 17 379 1	61 389
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 417 502	5 684 385
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnement Variation de stock [matières premières et approvisionnement] Autres achats et charges externes			5 001 530 2 318 469	3 423 236
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			77 538	177 414
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			2 449 485 427 707	1 729 772 403 320
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			13 365 13 365	11 918 11 918
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION				18 326
CHARGES D'EXPLOITATION			5 292 095	5 763 986
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			125 407	(79 602)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

RUBRIQUES	30062006	31122005
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	125 407	(79 602)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		2 771
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	985	
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		120 256
Différences positives de change	3 357	50 013
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	19 572	26 422
	23 914	199 462
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 073	24 999
Différences négatives de change	6 945	37 249
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		5 817
	12 019	68 065
RÉSULTAT FINANCIER	11 895	131 396
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	137 302	51 795
PRODUITS EXCEPTIONNELS		263 959
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	388	919
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	388	264 877
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 976	4 117
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		727
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		7 500
	10 976	12 344
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(10 588)	252 534
Participation des salariés aux fruits de l'expansion Impôts sur les bénéfices	3 750	5 266
TOTAL DES PRODUITS	5 441 804	6 148 724
TOTAL DES CHARGES	5 318 839	5 849 661
BÉNÉFICE OU PÉRTE	122 965	299 063

18.2 Comptes sociaux de la Société clos au 31 décembre 2005

BILAN ACTIF

	31/12/2005			31/12/2004
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	329,00	329,00		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 026,59	2 859,96	166,63	900,31
Autres immobilisations corporelles	62 588,59	26 604,51	35 984,08	19 175,45
Immobilisations corporelles en cours	216 352,93		216 352,93	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	2 456 488,24	450 000,00	2 006 488,24	150 000,00
Créances rattachées à des participations	451 008,80		451 008,80	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 644,19		15 644,19	58 515,73
	3 205 438,34	479 793,47	2 725 644,87	228 591,49
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	293,32		293,32	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 159 309,81		2 159 309,81	591 340,75
Autres créances	418 057,70		418 057,70	248 859,19
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 451 191,73		1 451 191,73	1 050 781,11
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	248 744,16		248 744,16	115 052,37
Charges constatées d'avance (3)	7 372,44		7 372,44	32 858,10
	4 284 969,16		4 284 969,16	2 038 891,52
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	7 490 407,50	479 793,47	7 010 614,03	2 267 483,01
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2005	31/12/2004
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1 028 105,64)	1 028 105,64	586 740,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 748 575,78	
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	58 674,00	58 674,00
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	188,71	188,71
- Autres réserves		
Report à nouveau	661 084,94	428 226,79
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	299 062,64	232 858,15
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	3 795 691,71	1 306 687,65
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	269 000,00	
Autres fonds propres		
	269 000,00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 500,00	
	7 500,00	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	1 024 958,63	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	11 946,81	5 817,66
Emprunts et dettes financières (3)	219,80	200,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	35 676,27	30 975,12
Fournisseurs et comptes rattachés	862 493,06	571 377,81
Dettes fiscales et sociales	472 669,04	216 639,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	278 655,30	
Autres dettes	244 594,02	132 991,01
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	2 931 212,93	958 000,83
Ecarts de conversion Passif	7 209,39	2 794,53
TOTAL GENERAL	7 010 614,03	2 267 483,01
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 024 958,63	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 870 578,03	927 025,71
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	9 594,55	4 367,92
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	31/12/2005		31/12/2004		Variation N/N-1	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	5 622 996,13	100,0	3 111 111,72	100,0	2 511 884,41	80,7
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 622 996,13	100,0	3 111 111,72	100,0	2 511 884,41	80,7
Production stockée ou déstockage Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	5 622 996,13	100,0	3 111 111,72	100,0	2 511 884,41	80,7
Production de l'ex. + vtes marchandises	5 622 996,13	100,0	3 111 111,72	100,0	2 511 884,41	80,7
Achats de marchandises Variations stocks de marchandises Achats de matières premières et autres appro. Variation de stocks matières premières et autres appro. Sous-traitance						
			4 046,90	0,1	- 4 046,90	- 100,0
	1 263 329,77	22,5	148 428,94	4,8	1 114 900,83	751,1
Achats consommés	1 263 329,77	22,5	152 475,84	4,9	1 110 853,93	728,5
MARGE BRUTE	4 359 666,36	77,5	2 958 635,88	95,1	1 401 030,48	47,4
Autres achats Services extérieurs Autres services extérieurs						
	16 917,46	0,3	38 193,42	1,2	- 21 275,96	- 55,7
	153 096,34	2,7	218 473,24	7,0	- 65 376,90	- 29,9
	1 989 892,45	35,4	1 522 974,47	49,0	466 917,98	30,7
Autres achats et charges externes	2 159 906,25	38,4	1 779 641,13	57,2	380 265,12	21,4
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	2 199 760,11	39,1	1 178 994,75	37,9	1 020 765,36	86,6
Subventions d'exploitation						
Impôts et taxes	177 413,60	3,2	102 946,03	3,3	74 467,57	72,3
Rémunérations Charges sociales						
	1 729 771,84	30,8	811 924,40	26,1	917 847,44	113,0
	403 320,03	7,2	294 717,71	9,5	108 602,32	36,8
Charges de personnel	2 133 091,87	37,9	1 106 642,11	35,6	1 026 449,76	92,8
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 110 745,36	- 2,0	- 30 593,39	- 1,0	- 80 151,97	- 262,0
Reprises sur amort. et prov. et transferts de charges Autres produits d'exploitation Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges d'exploitation						
	61 388,53	1,1	68 664,56	2,2	- 7 276,03	- 10,6
			271 996,35	8,7	- 271 996,35	- 100,0
	11 918,49	0,2	14 516,16	0,5	- 2 597,67	- 17,9
			5 491,80	0,2	- 5 491,80	- 100,0
	18 326,26	0,3	177 196,89	5,7	- 158 870,63	- 89,7
Autres charges et produits	31 143,78	0,6	143 456,06	4,6	- 112 312,28	- 78,3
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 79 601,58	- 1,4	112 862,67	3,6	- 192 464,25	- 170,5

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	31/12/2005		31/12/2004		Variation N/N-1	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Bénéfice attribué, perte transférée						
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participations	2 771,10	0,0			2 771,10	
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change	50 012,88	0,9	213 236,41	6,9	- 163 223,53	- 76,5
Produits nets sur cessions de VMP	26 421,60	0,5			26 421,60	
Autres produits financiers			0,07		- 0,07	- 100,0
Reprises sur amort. et prov. et transferts de charges	120 256,27	2,1			120 256,27	
Produits financiers	199 461,85	3,5	213 236,48	6,9	- 13 774,63	- 6,5
Dotations financières aux amortissements et provisions			120 256,27	3,9	- 120 256,27	- 100,0
Différences négatives de change	37 249,30	0,7	88 263,96	2,8	- 51 014,66	- 57,8
Charges nettes sur cessions de VMP	5 817,17	0,1			5 817,17	
Autres charges financières						
Intérêts et charges assimilées	24 998,99	0,4			24 998,99	
Charges financières	68 065,46	1,2	208 520,23	6,7	- 140 454,77	- 67,4
RESULTAT FINANCIER	131 396,39	2,3	4 716,25	0,2	126 680,14	2 686,0
RESULTAT COURANT AV. IMPOT	51 794,81	0,9	117 578,92	3,8	- 65 784,11	- 55,9
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	263 958,50	4,7	177 736,65	5,7	86 221,85	48,5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	918,90	0,0			918,90	
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de charges						
Produits exceptionnels	264 877,40	4,7	177 736,65	5,7	87 140,75	49,0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 116,93	0,1	58 501,81	1,9	- 54 384,88	- 93,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	726,64	0,0	3 955,61	0,1	- 3 228,97	- 81,6
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	7 500,00	0,1			7 500,00	
Charges exceptionnelles	12 343,57	0,2	62 457,42	2,0	- 50 113,85	- 80,2
RESULTAT EXCEPTIONNEL	252 533,83	4,5	115 279,23	3,7	137 254,60	119,1
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	5 266,00	0,1			5 266,00	
TOTAL DES PRODUITS	6 148 723,91	109,3	3 842 745,76	123,5	2 305 978,15	60,0
TOTAL DES CHARGES	5 849 661,27	104,0	3 609 887,61	116,0	2 239 773,66	62,0
RESULTAT NET	299 062,64	5,3	232 858,15	7,5	66 204,49	28,4

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2005 dont le total est de 7 010 614,03 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 299.062,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2005 au 31/12/2005.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 23 mars 2006

Faits caractéristiques de l'exercice.

1) La société DIETSWELL ENGINEERING a procédé à deux augmentations de capital au cours de l'exercice 2005, pour :

- 63.246,00 euros, assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2005,
- 378.119,64 euros, assemblée générale mixte en date du 30 juin 2005.

Assorties d'une prime d'émission de 1.748.575,78 euros.

2) Transformation de la société en société par actions simplifiées lors de cette même assemblée.

3) La société DIETSWELL ENGINEERING a pris des participations dans deux sociétés au cours de cet exercice :

- DOLPHINES LOGISTIQUES à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture.

Néant

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les nouvelles règles sur les actifs, amortissements et dépréciations issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

ont fait l'objet pour la première année d'application en 2005, du choix de la méthode prospective.

Il convient de noter que l'application de ces règles est sans incidence sur la présentation des comptes et le résultat de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Sans l'observation qui précède en rubrique principes comptables, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel et équipements	3 à 4 ans
- Agencements divers	10 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence - Provision 450 000,00 Euros au 31 décembre 2005 pour les titres de participation de DIETSWELL VENEZUELA.

Stocks

Néant

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Néant au 31/12/05.

Primes de remboursement des obligations

Néant

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement. Néant au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, l'écart de conversion passif correspondant à un profit latent s'élève à 7209,39 Euros.

Opérations à long terme

Néant

Changement de méthodes

Hormis les observations figurant sous la rubrique principes comptables, il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Informations complémentaires

1) Etablissement stable CONGO :

La société DIETSWELL ENGINEERING dispose d'un établissement stable au Congo pour lequel un résultat est déterminé et un impôt payé sur place.

Les présents comptes annuels tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris l'Afrique.

En revanche, l'impôt sur les sociétés français comptabilisé au compte de résultat est déterminé hors établissement stable.

2) Emprunt obligataire :

La société DIETSWELL ENGINEERING a procédé au cours de l'exercice, à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de l'emprunt : 999.959,64 euros
- Nombre d'obligations convertibles en actions : 12.162
- Valeur nominale des obligations convertibles en actions : 82.22 euros
- Taux d'intérêt : 5 %
- Prime de non conversion : 7 %
- Date de conversion des obligations convertibles en actions : entre le 1er janvier 2008 et le 30 juin 2009

Retraite - DIF

Le montant de l'indemnité de fin de carrière n'est pas provisionné dans les comptes. Il est inscrit dans les engagements hors bilan à titre indicatif.

Pour déterminer le montant de cette indemnité nous avons utilisé les paramètres techniques suivants :

- la convention collective : Bureaux d'études techniques
- une rotation du personnel : faible
- table de mortalité : TV88/90
- taux d'actualisation : 2,5 %
- méthode de calcul : prospective

Le montant des droits acquis au titre du DIF n'est pas provisionné dans les comptes. Il est inscrit dans les engagements hors bilan à titre indicatif.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Total II	329,00		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 026,59		
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 366,00		11 543,86
Matériel de transport			9 338,35
Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 864,78		7 837,87
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			216 352,93
Avances et acomptes			
Total III	54 257,37		245 073,01
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	600 000,00		2 307 497,04
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	58 515,73		7 210,00
Total IV	658 515,73		2 314 707,04
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	713 102,10		2 559 780,05

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			329,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			3 026,59	
Installations générales, agencements et aménagements divers			12 909,86	
Matériel de transport			9 338,35	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 362,27		40 340,38	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			216 352,93	
Avances et acomptes				
Total III		17 362,27	281 968,11	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			2 907 497,04	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		50 081,54	15 644,19	
Total IV		50 081,54	2 923 141,23	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		67 443,81	3 205 438,34	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche développ.				
Total I				
Autres immobilisations incorporelles				
Total II	329,00			329,00
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 126,28	733,68		2 859,96
Installations générales, agencements et aménagements divers	171,13	256,20		427,33
Matériel de transport		2 446,75		2 446,75
Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 884,20	8 481,86	16 635,63	23 730,43
Emballages récupérables et divers				
Total III	34 181,61	11 918,49	16 635,63	29 464,47
TOTAL GENERAL (I + II + III)	34 510,61	11 918,49	16 635,63	29 793,47

Cadre B	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établiss., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outill. industriels	733,68				
Instal. génér., agenc. et aménag. divers	256,20				
Matériel de transport	2 446,75				
Matériel bureau et informatique, mobilié	8 481,86				
Emballages récupérables et divers					
Total III	11 918,49				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	11 918,49				

Cadre D	MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts		7 500,00		7 500,00
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II		7 500,00		7 500,00
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	450 000,00			450 000,00
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	22 356,22		22 356,22	
Autres provisions pour dépréciations	120 256,27		120 256,27	
Total III	592 612,49		142 612,49	450 000,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	592 612,49	7 500,00	142 612,49	457 500,00
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- d'exploitation</i>			22 356,22	
<i>- financières</i>			120 256,27	
<i>- exceptionnelles</i>		7 500,00		
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations		451 008,80	451 008,80	
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières		15 644,19	15 644,19	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		2 159 309,81	2 159 309,81	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		21 077,98	21 077,98	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices		18 750,00	18 750,00	
Taxe sur la valeur ajoutée		104 928,85	104 928,85	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers		273 300,87	273 300,87	
Charges constatées d'avance		7 372,44	7 372,44	
Total		3 051 392,94	3 051 392,94	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		1 024 958,63		1 024 958,63	
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine		11 946,81	11 946,81		
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		862 493,06	862 493,06		
Personnel et comptes rattachés		51 275,17	51 275,17		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		203 876,95	203 876,95		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		177 282,91	177 282,91		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		40 234,01	40 234,01		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		278 655,30	278 655,30		
Groupe et associés (2)		219,80	219,80		
Autres dettes		244 594,02	244 594,02		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		2 895 536,66	1 870 578,03	1 024 958,63	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts obligataires convertibles	24 998,99	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 352,26	1 449,74
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 398,46	43 832,78
Dettes fiscales et sociales	69 492,90	64 829,45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	170 325,09	132 985,89
Total	354 567,70	243 097,86

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2005	31/12/2004
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	370 703,94	
Autres créances	246 805,89	179 062,28
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	617 509,83	179 062,28

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/2005	31/12/2004
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/12/2005	31/12/2004
Charges d'exploitation	7 372,44	32 858,10
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	7 372,44	32 858,10

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-21)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 602 432,39	3 020 563,74	5 622 996,13
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
Total	2 602 432,39	3 020 563,74	5 622 996,13

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	15 074,00
Autres engagements donnés :	
Les droits acquis au titre du Droit Individuel de Formation (DIF) s'élèvent au 31/12/05 à 260 h.	
Total (1)	15 074,00

<i>(1) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements reçus	Montant
Total (2)	

<i>(2) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements réciproques	Montant
Total	

Les droits acquis au titre du Droit Individuel de Formation (DIF) s'élèvent au 31/12/2004 à 84 heures.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-11)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
DIETSWELL DE VENEZUELA	6 548,35	non disponible	100,000	non disponible
2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)				
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales non reprises en A :				
a) françaises				
DOLPHINES LOGISTIQUE	38 112,25	151 884,00	100,000	21 960,00
b) étrangères				
2 - Participations non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				
FEUMAG (CAPITAL EN USD)	7 300 000,00	non disponible	30,000	non applicable

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social		586 740,00	586 740,00	586 740,00	1 028 105,64
Nombre d'actions ordinaires		38 500	38 500	38 500	67 461
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)		7 502 321,17	4 485 914,54	3 111 111,72	5 622 996,13
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		1 818 622,12	224 321,28	320 702,82	181 134,64
Impôts sur les bénéfices		158 209,00	10 026,00		5 266,00
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		1 138 760,41	197 913,80	232 858,15	299 062,64
Résultat distribué		49 280,00	49 280,00		
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions		43,13	5,20	8,37	2,61
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		29,58	5,14	6,05	4,43
Dividende attribué		1,28	1,28		
Personnel					
Effectif moyen des salariés		6	10	10	10
Montant de la masse salariale		391 025,65	694 797,58	811 924,40	1 729 771,84
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres)		143 609,58	254 242,95	294 717,71	403 320,03

18.3 Comptes sociaux de la Société clos au 31 décembre 2004

DETAIL DU BILAN ACTIF

	31/12/2004	31/12/2003	Variation	
	Net	Net	Montant	%
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles				
208000 AUTRES IMMO.INCORPORELLES	329,00	329,00		
280800 AMORT.AUTR.IMMOB.INCORPOR	(329,00)	(63,97)	(265,03)	- 414,3
Total		265,03	(265,03)	- 100,0
Total immobilisations incorporelles		265,03	(265,03)	- 100,0
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
215111 MATERIEL & EQUIPEMENTS	3 026,59	3 026,59		
281511 AMORT.MAT. & EQUIPEMENTS	(2 126,28)	(1 180,37)	(945,91)	- 80,1
Total	900,31	1 846,22	(945,91)	- 51,2
Autres immobilisations corporelles				
218100 AAI DIVERS	1 366,00	1 366,00		
218311 MATERIEL BUREAU ET INFO.	48 677,99	49 083,91	(405,92)	- 0,8
218411 MOBILIER	1 186,79	7 521,36	(6 334,57)	- 84,2
281810 AMORT.AAI DIVERS	(171,13)	(34,53)	(136,60)	- 395,6
281831 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	(31 752,00)	(26 677,34)	(5 074,66)	- 19,0
281841 AMORT.MOBILIER	(132,20)	(4 431,86)	4 299,66	97,0
Total	19 175,45	26 827,54	(7 652,09)	- 28,5
Total immobilisations corporelles	20 075,76	28 673,76	(8 598,00)	- 30,0
Immobilisations financières				
Participations				
261111 PART.MAJORITAIRE	600 000,00	600 000,00		
296100 DEPREC.GOODWILL	(450 000,00)	(450 000,00)		
Total	150 000,00	150 000,00		
Autres immobilisations financières				
275111 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	58 515,73	20 520,28	37 995,45	185,2
Total	58 515,73	20 520,28	37 995,45	185,2
Total immobilisations financières	208 515,73	170 520,28	37 995,45	22,3
Total actif immobilisé	228 591,49	199 459,07	29 132,42	14,6
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411010 CLIENTS	578 526,55	1 148 958,75	(570 432,20)	- 49,6
416000 CLIENTS DOUTEUX LITIGIEUX	35 170,42	18 326,26	16 844,16	91,9
418100 CLT FACTURE A ETABLIR		29 934,99	(29 934,99)	- 100,0
491000 PROV.DEPR.COMPTES CLIENTS	(22 356,22)	(18 326,26)	(4 029,96)	- 22,0
Total	591 340,75	1 178 893,74	(587 552,99)	- 49,8

DETAIL DU BILAN ACTIF

	31/12/2004	31/12/2003	Variation	
	Net	Net	Montant	%
Autres créances				
401010 FOURNISSEURS		4 957,72	(4 957,72)	- 100,0
409811 AVOIR A RECEVOIR		170 541,08	(170 541,08)	- 100,0
425101 PERSONNEL AVANC.ET ACPTEs	6 000,00		6 000,00	
427108 RETENUES SALAIRES CONGO	331,56	152,45	179,11	117,5
444000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	43 650,00	148 167,00	(104 517,00)	- 70,5
445620 TVA/IMMOBILIS.DEDUCTIBLE	173,54	232,61	(59,07)	- 25,4
445660 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.	9 680,48	7 908,49	1 771,99	22,4
445670 CREDIT DE TVA A REPORTE		5 211,00	(5 211,00)	- 100,0
445860 TCA/FACT. NON PARVENUES	5 214,63	6 401,65	(1 187,02)	- 18,5
467000 PERSONNEL NOTE DE FRAIS	4 454,70		4 454,70	
467010 NOTES DE FRAIS		440,74	(440,74)	- 100,0
468711 PRODUIT A RECEVOIR	179 062,28	275 527,24	(96 464,96)	- 35,0
Total	248 567,19	619 539,98	(370 972,79)	- 59,9
Total créances	839 907,94	1 798 433,72	(958 525,78)	- 53,3
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres				
503111 VMP / SICAV	1 171 037,38	113 812,30	1 057 225,08	928,9
590800 PROV.DEPR. AUTRES VAL.MOB	(120 256,27)		(120 256,27)	
Total	1 050 781,11	113 812,30	936 968,81	823,3
Total valeurs mobilières	1 050 781,11	113 812,30	936 968,81	823,3
Disponibilités				
512024 NATEXIS EUR	56 134,74	21 600,53	34 534,21	159,9
512026 BANQUE BNP PARIBAS	12 535,17	15 059,83	(2 524,66)	- 16,8
512125 SCB CREDIT LYONNAIS CFA	3 211,84		3 211,84	
512133 COFIPA CFA		3 105,44	(3 105,44)	- 100,0
512324 NATEXIS USD	40 430,06	994 909,62	(954 479,56)	- 95,9
531110 CAISSE CONGO CFA	2 438,29	2 277,06	161,23	7,1
531900 CAISSE GENERAL	234,71	19,16	215,55	1 125,0
532000 CAISSE DEVICES	67,56		67,56	
Total	115 052,37	1 036 971,64	(921 919,27)	- 88,9
Charges constatées d'avance				
486000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	32 858,10	4 407,60	28 450,50	645,5
Total	32 858,10	4 407,60	28 450,50	645,5
Total actif circulant	2 038 599,52	2 953 625,26	(915 025,74)	- 31,0
TOTAL GENERAL	2 267 191,01	3 153 084,33	(885 893,32)	- 28,1

DETAIL DU BILAN PASSIF

		31/12/2004	31/12/2003	Variation	
		Net	Net	Montant	%
CAPITAUX PROPRES					
Capital					
101311	CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	586 740,00	586 740,00		
	Total	586 740,00	586 740,00		
Réserve légale					
106110	RESERVE LEGALE PROPR.DITE	58 674,00	56 938,03	1 735,97	3,0
	Total	58 674,00	56 938,03	1 735,97	3,0
Réserves réglementées					
106211	RESERVE DE CONVERSION EU	188,71	188,71		
	Total	188,71	188,71		
Report à nouveau					
110000	REPORT A NOUVEAU CREDIT.	428 226,79	281 328,96	146 897,83	52,2
	Total	428 226,79	281 328,96	146 897,83	52,2
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		232 566,15	197 913,80	34 652,35	17,5
Total capitaux propres		1 306 395,65	1 123 109,50	183 286,15	16,3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques					
151811	AUTR.PROVIS. POUR RISQUES		46 000,00	(46 000,00)	- 100,0
	Total		46 000,00	(46 000,00)	- 100,0
Provisions pour charges					
158000	AUTR.PROVIS. POUR CHARGES		4 957,72	(4 957,72)	- 100,0
	Total		4 957,72	(4 957,72)	- 100,0
Total provisions pour risques et charges			50 957,72	(50 957,72)	- 100,0
DETTES					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
512107	BICIG POG CFA		1 031,17	(1 031,17)	- 100,0
512125	SCB CREDIT LYONNAIS CFA		868,73	(868,73)	- 100,0
512133	COFIPA CFA	4 367,92		4 367,92	
518600	INTERETS COURUS A PAYER	1 449,74	537,54	912,20	169,7
	Total	5 817,66	2 437,44	3 380,22	138,7
Emprunts et dettes financières					
455112	COMPTE COURANT JC BOURDON	200,00	200,00		
	Total	200,00	200,00		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
419100	CLTS AV.ACPT RECUS S/COMM	30 975,12	33 660,11	(2 684,99)	- 8,0
	Total	30 975,12	33 660,11	(2 684,99)	- 8,0

DETAIL DU BILAN PASSIF

		31/12/2004	31/12/2003	Variation	
		Net	Net	Montant	%
Fournisseurs et comptes rattachés					
401030	FOURNISSEURS	527 545,03	1 069 380,75	(541 835,72)	- 50,7
408100	FOURN. FACT.NON PARVENUES	43 832,78	246 514,60	(202 681,82)	- 82,2
Total		571 377,81	1 315 895,35	(744 517,54)	- 56,6
Dettes fiscales et sociales					
421000	REMUNER.DUES AU PERSONNEL	2 534,19		2 534,19	
428200	DETTES PROV./CONGES PAYES	23 180,00	17 710,00	5 470,00	30,9
428600	AUTRES CHARGES A PAYER	11 400,00		11 400,00	
431000	URSSAF	16 195,00	51 111,00	(34 916,00)	- 68,3
437300	CFE EXPATRIES	1 269,00		1 269,00	
437310	GMC SERVICES	29 832,19	5 800,77	24 031,42	414,3
437320	GROUPE MALAKOFF	20 638,05	20 808,37	(170,32)	- 0,8
437330	GAN	3 974,40	6 657,00	(2 682,60)	- 40,3
437400	GARP	3 155,00	8 169,00	(5 014,00)	- 61,4
438200	CHARG.SOC./CONGES A PAYER	8 500,00	6 900,00	1 600,00	23,2
445510	TVA A DECAISSER	30 543,00		30 543,00	
445711	TVA COLLECTEE FR. 19.60%	43 668,95	38 361,58	5 307,37	13,8
445870	TCA/FACTURES A ETABLIR		1 489,60	(1 489,60)	- 100,0
448600	CHARGES A PAYER	21 749,45	91 176,13	(69 426,68)	- 76,1
Total		216 639,23	248 183,45	(31 544,22)	- 12,7
Autres dettes					
457000	ASSOC.DIVIDENDES A PAYER	5,12	2,56	2,56	100,0
467020	NOTES DE FRAIS		2 205,47	(2 205,47)	- 100,0
467200	CRED.CONGO-GABON		67 464,64	(67 464,64)	- 100,0
468611	CHARGES A PAYER	132 985,89	170 345,49	(37 359,60)	- 21,9
Total		132 991,01	240 018,16	(107 027,15)	- 44,6
Total dettes		958 000,83	1 840 394,51	(882 393,68)	- 47,9
Ecarts de conversion passif					
477000	DIFF.DE CONVERSION PASSIF	2 794,53	138 622,60	(135 828,07)	- 98,0
Total		2 794,53	138 622,60	(135 828,07)	- 98,0
TOTAL GENERAL		2 267 191,01	3 153 084,33	(885 893,32)	- 28,1

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

		31/12/2004		31/12/2003		Variation N/N-1	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ventes de marchandises							
707200	VENTES DE MARCHANDISES EX			442 951,10	9,9	(442 951,10)	- 100,0
Ventes de marchandises				442 951,10	9,9	(442 951,10)	- 100,0
Production vendue							
706100	PRESTATIONS 19.60 %	1 570 968,85	50,5	695 411,53	15,5	875 557,32	125,9
706200	PRESTATIONS EXPORT	1 540 142,87	49,5	3 347 551,91	74,6	(1 807 409,04)	- 54,0
Production vendue		3 111 111,72	100,0	4 042 963,44	90,1	(931 851,72)	- 23,0
CHIFFRE D'AFFAIRES		3 111 111,72	100,0	4 485 914,54	100,0	(1 374 802,82)	- 30,6
Production de l'exercice							
PRODUCTION DE L'EXERCICE		3 111 111,72	100,0	4 042 963,44	90,1	(931 851,72)	- 23,0
Production de l'ex. + vtes marchandises		3 111 111,72	100,0	4 485 914,54	100,0	(1 374 802,82)	- 30,6
Achats consommés							
Achats de marchandises							
607000	ACHATS DE MARCHANDISES			(74 847,00)	- 1,7	74 847,00	100,0
Total				(74 847,00)	- 1,7	74 847,00	100,0
Variations stocks de marchandises							
603711	VAR.STOCKS MARCHANDISES			449 514,36	10,0	(449 514,36)	- 100,0
Total				449 514,36	10,0	(449 514,36)	- 100,0
Achats de matières premières et autres appro.							
602210	CONSOMMABLES CONGO	4 046,90	0,1	3 661,88	0,1	385,02	10,5
Total		4 046,90	0,1	3 661,88	0,1	385,02	10,5
Sous-traitance							
604000	ACHATS D'ETUDES ET DE PS	73 372,14	2,4	76 001,66	1,7	(2 629,52)	- 3,5
604100	TRANSPORT PERSONNEL	75 056,80	2,4	100 713,61	2,2	(25 656,81)	- 25,5
Total		148 428,94	4,8	176 715,27	3,9	(28 286,33)	- 16,0
Achats consommés		152 475,84	4,9	555 044,51	12,4	(402 568,67)	- 72,5
MARGE BRUTE		2 958 635,88	95,1	3 930 870,03	87,6	(972 234,15)	- 24,7
Autres achats et charges externes							
Autres achats							
606100	EDF GDF	4 354,86	0,1	2 699,42	0,1	1 655,44	61,3
606300	ACH.NON STOCK.MAT.& FOURN	2 169,02	0,1	2 335,33	0,1	(166,31)	- 7,1
606310	FOURNITURES CONGO	14 075,88	0,5	19 647,38	0,4	(5 571,50)	- 28,4
606400	FOURNITURES DE BUREAU	17 593,66	0,6	26 194,72	0,6	(8 601,06)	- 32,8
Total		38 193,42	1,2	50 876,85	1,1	(12 683,43)	- 24,9

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

		31/12/2004		31/12/2003		Variation N/N-1	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Services extérieurs							
613100	LOCATIONS IMMOBILIERES	73 365,17	2,4	66 560,92	1,5	6 804,25	10,2
613200	LOCATIONS MOBILIERES	80 482,45	2,6	105 043,57	2,3	(24 561,12)	- 23,4
614100	CHARGES LOCAT.COPROPRIETE	2 398,17	0,1	5 090,36	0,1	(2 692,19)	- 52,9
615100	ENTRETIEN DIVERS	16 609,51	0,5	15 440,37	0,3	1 169,14	7,6
616000	PRIMES D'ASSURANCE	37 422,79	1,2	13 568,15	0,3	23 854,64	175,8
618100	DOCUMENTATION GENERALE	4 953,04	0,2	648,79	0,0	4 304,25	663,4
618515	MANIFESTATION PROFESSION	3 242,11	0,1	985,85	0,0	2 256,26	228,9
Total		218 473,24	7,0	207 338,01	4,6	11 135,23	5,4
Autres services extérieurs							
621100	PERSONNEL SS TRAITE	1 187 375,17	38,2	1 587 390,40	35,4	(400 015,23)	- 25,2
622610	HONORAIRES	75 382,89	2,4	88 990,53	2,0	(13 607,64)	- 15,3
622700	FRAIS D'ACTES ET CONTENT.	3 586,76	0,1			3 586,76	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	38,11	0,0	105,00	0,0	(66,89)	- 63,7
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	1 845,75	0,1	598,54	0,0	1 247,21	208,4
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 939,31	0,2	1 160,00	0,0	3 779,31	325,8
623800	DONS	686,31	0,0	353,01	0,0	333,30	94,4
624100	FRAIS DE TRANSPORT	8 460,70	0,3	17 982,27	0,4	(9 521,57)	- 52,9
625100	DEPLACEMENTS MISSIONS	133 827,68	4,3	123 278,70	2,7	10 548,98	8,6
625700	RECEPTIONS	16 025,42	0,5	7 057,90	0,2	8 967,52	127,1
626100	FRAIS POSTAUX ET TELECOM.	74 880,89	2,4	121 010,06	2,7	(46 129,17)	- 38,1
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASS	13 192,72	0,4	13 411,44	0,3	(218,72)	- 1,6
628100	DIV.AUT.SERV. EXTERIEURS	2 732,76	0,1	1 214,15	0,0	1 518,61	125,1
Total		1 522 974,47	49,0	1 962 552,00	43,7	(439 577,53)	- 22,4
Autres achats et charges externes		1 779 641,13	57,2	2 220 766,86	49,5	(441 125,73)	- 19,9
VALEUR AJOUTEE PRODUITE		1 178 994,75	37,9	1 710 103,17	38,1	(531 108,42)	- 31,1
Impôts et taxes							
631200	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 888,00	0,1	2 380,00	0,1	508,00	21,3
631300	FORMATION PROF.CONTINUE	8 957,78	0,3	13 842,50	0,3	(4 884,72)	- 35,3
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	1 639,00	0,1	1 103,00	0,0	536,00	48,6
635120	TAXES FONCIERES	5 822,62	0,2	823,00	0,0	4 999,62	607,5
635140	TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	2 440,00	0,1	1 830,00	0,0	610,00	33,3
635400	DROITS ENREGIST.ET TIMBRE	2 680,92	0,1	1 237,22	0,0	1 443,70	116,7
637100	ORGANIC	4 927,00	0,2	6 079,00	0,1	(1 152,00)	- 19,0
637400	IMPOTS ET TAXES ETRANGERS	73 590,71	2,4	192 845,47	4,3	(119 254,76)	- 61,8
Impôts et taxes		102 946,03	3,3	220 140,19	4,9	(117 194,16)	- 53,2
Charges de personnel							
Rémunérations							
641100	REMUNERATIONS PERSONNEL	661 201,91	21,3	559 358,92	12,5	101 842,99	18,2
641200	CONGES PAYES	5 470,00	0,2	9 050,00	0,2	(3 580,00)	- 39,6
641300	INDEMNITES NON SOUMISES	145 252,49	4,7	126 388,66	2,8	18 863,83	14,9
Total		811 924,40	26,1	694 797,58	15,5	117 126,82	16,9

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

		31/12/2004		31/12/2003		Variation N/N-1	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Charges sociales							
645100	URSSAF	148 903,62	4,8	119 583,64	2,7	29 319,98	24,5
645300	RETRAITE ET PREVOYANCE	83 070,84	2,7	80 050,24	1,8	3 020,60	3,8
645400	GARP	22 942,85	0,7	18 771,78	0,4	4 171,07	22,2
645500	CHARGE SOCIALE EXPATRIES	28 495,19	0,9	25 603,94	0,6	2 891,25	11,3
645800	CHARGES SUR CONGES PAYES	1 600,00	0,1	3 400,00	0,1	(1 800,00)	- 52,9
645810	AUTRE CHARGE DE PERSONNEL			1 100,53	0,0	(1 100,53)	- 100,0
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	1 631,74	0,1	617,82	0,0	1 013,92	164,1
648100	TICKETS RESTAURANTS	8 073,47	0,3	5 115,00	0,1	2 958,47	57,8
	Total	294 717,71	9,5	254 242,95	5,7	40 474,76	15,9
Charges de personnel		1 106 642,11	35,6	949 040,53	21,2	157 601,58	16,6
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		(30 593,39)	- 1,0	540 922,45	12,1	(571 515,84)	- 105,7
Autres charges et produits							
Reprises sur amort, prov, transf. de charges							
781500	REPR/PROV.RISQ.CHARG.EXPL	4 957,72	0,2	14 913,00	0,3	(9 955,28)	- 66,8
781510	REPR/PROV.RISQ.CHARG.EXPL	46 000,00	1,5			46 000,00	
781740	REPR./PROV.DEPR.ACT.CIRC.			14 303,00	0,3	(14 303,00)	- 100,0
791000	TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	16 245,00	0,5	14 163,35	0,3	2 081,65	14,7
	Total	67 202,72	2,2	43 379,35	1,0	23 823,37	54,9
Autres produits d'exploitation							
758000	PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	271 996,35	8,7			271 996,35	
	Total	271 996,35	8,7			271 996,35	
Dotations aux amort. sur immobilisations							
681110	DOT.AMORT.IMMO.INCORPORE.	265,03	0,0	63,97	0,0	201,06	314,3
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	14 251,13	0,5	22 249,53	0,5	(7 998,40)	- 35,9
	Total	14 516,16	0,5	22 313,50	0,5	(7 797,34)	- 34,9
Dotations aux provisions sur actif circulant							
681740	DOT.PROV.DEPR.CREANCES	5 491,80	0,2	18 326,26	0,4	(12 834,46)	- 70,0
	Total	5 491,80	0,2	18 326,26	0,4	(12 834,46)	- 70,0
Dotations aux prov. pour risques et charges							
681500	DOT.PROV.RISQ.& CHR.G.EXPL			4 957,72	0,1	(4 957,72)	- 100,0
	Total			4 957,72	0,1	(4 957,72)	- 100,0
Autres charges d'exploitation							
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	177 196,89	5,7			177 196,89	
	Total	177 196,89	5,7			177 196,89	
Autres charges et produits		141 994,22	4,6	(2 218,13)	- 0,0	144 212,35	6 501,5
RESULTAT D'EXPLOITATION		111 400,83	3,6	538 704,32	12,0	(427 303,49)	- 79,3
Produits financiers							
Différences positives de change							
766000	GAINS DE CHANGE	214 698,25	6,9	144 086,33	3,2	70 611,92	49,0
	Total	214 698,25	6,9	144 086,33	3,2	70 611,92	49,0

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	31/12/2004		31/12/2003		Variation N/N-1	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Autres produits financiers						
768800 ECARTS DE CONVERSION	0,07	0,0	0,15	0,0	(0,08)	- 53,3
Total	0,07		0,15		(0,08)	- 53,3
Produits financiers	214 698,32	6,9	144 086,48	3,2	70 611,84	49,0
Charges financières						
Dotations financières aux amort. et provisions						
686650 DOT.PROV.DEPREC.ELTS FIN.	120 256,27	3,9			120 256,27	
Total	120 256,27	3,9			120 256,27	
Différences négatives de change						
666000 PERTES DE CHANGE	88 263,96	2,8	402 388,37	9,0	(314 124,41)	- 78,1
Total	88 263,96	2,8	402 388,37	9,0	(314 124,41)	- 78,1
Autres charges financières						
668800 ECARTS DE CONVERSION			0,06	0,0	(0,06)	- 100,0
Total			0,06		(0,06)	- 100,0
Charges financières	208 520,23	6,7	402 388,43	9,0	(193 868,20)	- 48,2
RESULTAT FINANCIER	6 178,09	0,2	(258 301,95)	- 5,8	264 480,04	102,4
RESULTAT COURANT AV. IMPOT	117 578,92	3,8	280 402,37	6,3	(162 823,45)	- 58,1
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opé. de gestion						
771000 PROD.EXCEPT./OPER.GESTION	137,92	0,0	614,60	0,0	(476,68)	- 77,6
772000 PROD.EXPLOIT./EXERC.ANTER	177 598,73	5,7	11 986,00	0,3	165 612,73	1 381,7
Total	177 736,65	5,7	12 600,60	0,3	165 136,05	1 310,5
Produits exceptionnels	177 736,65	5,7	12 600,60	0,3	165 136,05	1 310,5
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opé. de gestion						
671000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION	10,07	0,0	435,11	0,0	(425,04)	- 97,7
671200 PENALITES ET AMENDES	14 127,90	0,5	9 555,74	0,2	4 572,16	47,8
672000 CHARGES EXPLOIT./EXER.ANTER	44 655,84	1,4	75 072,32	1,7	(30 416,48)	- 40,5
Total	58 793,81	1,9	85 063,17	1,9	(26 269,36)	- 30,9
Charges exceptionnelles sur opé. en capital						
675000 VAL.COMPTA.ELTS ACTIF CED	3 955,61	0,1			3 955,61	
Total	3 955,61	0,1			3 955,61	
Charges exceptionnelles	62 749,42	2,0	85 063,17	1,9	(22 313,75)	- 26,2
RESULTAT EXCEPTIONNEL	114 987,23	3,7	(72 462,57)	- 1,6	187 449,80	258,7

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	31/12/2004		31/12/2003		Variation N/N-1	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Impôts sur les bénéfices						
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES			10 026,00	0,2	(10 026,00)	- 100,0
Total			10 026,00	0,2	(10 026,00)	- 100,0
TOTAL DES PRODUITS	3 842 745,76	123,5	4 685 980,97	104,5	(843 235,21)	- 18,0
TOTAL DES CHARGES	3 610 179,61	116,0	4 488 067,17	100,0	(877 887,56)	- 19,6
RESULTAT NET	232 566,15	7,5	197 913,80	4,4	34 652,35	17,5

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - PRODUCTION

	31/12/2004		31/12/2003		31/12/2002	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Chiffre d'affaires	3 111 111,72		4 485 914,54		7 502 321,17	
Ventes de marchandises		100,0	442 951,10	100,0		100,0
- Coût d'achat des marchandises vendues			374 667,36	84,6	15 950,64	
Marge commerciale (a)			68 283,74	15,4	(15 950,64)	
Production vendue	3 111 111,72	100,0	4 042 963,44	90,1	7 502 321,17	100,0
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 111 111,72	100,0	4 042 963,44	90,1	7 502 321,17	100,0
Production + Ventes de marchandises	3 111 111,72	100,0	4 485 914,54	100,0	7 502 321,17	100,0
- Achats de matières premières et approv.	4 046,90	0,1	3 661,88	0,1	785 221,08	10,5
- Variation de stocks						
- Sous-traitance directe	148 428,94	4,8	176 715,27	3,9	(151 552,98)	- 2,0
Marge brute de production (b)	2 958 635,88	95,1	3 862 586,29	86,1	6 868 653,07	91,6
Marge brute globale (a + b)	2 958 635,88	95,1	3 930 870,03	87,6	6 852 702,43	91,3
- Autres achats et charges externes	1 779 641,13	57,2	2 220 766,86	49,5	3 917 893,93	52,2
Valeur ajoutée	1 178 994,75	37,9	1 710 103,17	38,1	2 934 808,50	39,1
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts et taxes	102 946,03	3,3	220 140,19	4,9	405 872,15	5,4
- Rémunérations	811 924,40	26,1	694 797,58	15,5	391 025,65	5,2
- Charges sociales	294 717,71	9,5	254 242,95	5,7	143 609,58	1,9
Excédent brut d'exploitation	(30 593,39)	- 1,0	540 922,45	12,1	1 994 301,12	26,6
+ Reprises sur amort. et provis., transfert de charges	67 202,72	2,2	43 379,35	1,0	8 421,65	0,1
+ Autres produits de gestion courante	271 996,35	8,7				
- Dotations aux amortissements et provisions	20 007,96	0,6	45 597,48	1,0	77 191,26	1,0
- Autres charges de gestion courante	177 196,89	5,7			2 033,63	0,0
Résultat d'exploitation	111 400,83	3,6	538 704,32	12,0	1 923 497,88	25,6
+ Quote-part sur opérations faites en commun						
+ Produits financiers	214 698,32	6,9	144 086,48	3,2	69 854,65	0,9
- Charges financières	208 520,23	6,7	402 388,43	9,0	728 412,70	9,7
Résultat courant	117 578,92	3,8	280 402,37	6,3	1 264 939,83	16,9
Produits exceptionnels	177 736,65	5,7	12 600,60	0,3	129 154,11	1,7
- Charges exceptionnelles	62 749,42	2,0	85 063,17	1,9	97 124,53	1,3
Résultat exceptionnel	114 987,23	3,7	(72 462,57)	- 1,6	32 029,58	0,4
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices			10 026,00	0,2	158 209,00	2,1
Résultat net	232 566,15	7,5	197 913,80	4,4	1 138 760,41	15,2
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actif</i>	<i>(3 955,61)</i>				<i>24 837,64</i>	

18.4 Rapports généraux des commissaires aux comptes de la Société relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2005 et 2004

18.4.1 Rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DIETSWELL ENGINEERING, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur la caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarché d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux associés actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 15 juin 2006
C.G.A. SAS
Benoît GRANGE
Commissaire aux Comptes

18.4.2 Rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2004, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société DIETSWELL ENGINEERING, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation, n'appellent pas de justifications particulières.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 14 juin 2005
C.G.A. SAS
Benoît GRANGE
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Paris

18.5 Rapports de gestion du conseil d'administration relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2005 et 2004

18.5.1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, conformément aux dispositions du code de commerce et des statuts de la Société à l'effet de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Lors de l'assemblée générale, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes et du rapport du Président à l'assemblée générale.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I. ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

A. ACTIVITES, RESULTATS, PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

L'exercice clos le 31 décembre 2005 s'est traduit par un bénéfice net de EUR 299.062,64 contre un bénéfice net de EUR 232.858,15 pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

La Société a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 un chiffre d'affaires net de EUR 5.622.996,13 contre EUR 3.111.111,72 pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Votre Société s'est développée dans les différents secteurs d'activité suivants, soit traditionnels soit nouveaux.

- Assistance technique, (Salveo)
- Audit des Appareils de forage (Facto-Rig),
- Ingénierie (Dolfines /Sofindel),
- Assistance au forage (Support à DMM),
- Ingénierie du puits,
- Recherche et Développement RCR 1200 (Financement ANVAR).

Chacune des activités a contribué au chiffre d’Affaires de votre Société. Le support à DMM se fait à travers un « TECHNICAL ASSISTANCE AGREEMENT » entre DMM et Dietswell Engineering permettant de faire travailler tous les services de la Société.

Par ailleurs votre Société est valorisée à travers la détention de 30 % de FEUMAG correspondant donc à 12,81 % de DMM filiale à 42,7% de FEUMAG. En addition à cela une rémunération de 7,5% sur le chiffre d’Affaire de DMM est payée à Dietswell Engineering. Ce montage a permis d’obtenir 2 contrats de forage en Algérie avec les Rigs 36 et 47. Ces derniers seront exécutés en 2006.

B. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les actions démarrées en 2005 vont permettre un essor de la Société grâce aux contrats de forage obtenus en Algérie et à la structuration de la Société en lignes de produits. Le marché est porteur pour les toutes prochaines années.

C. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Au cours de l'exercice 2005, la société a encore eu une activité soutenue en Recherche et Développement.

La Recherche et Développement n’est pas absente des préoccupations de votre Société puisque l’étude d’un nouvel appareil de forage devant fonctionner en circulation inverse : le RCR 1200, est en cours avec l’aide de l’ANVAR pour sa réalisation.

II. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2005 ET AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES DE LA SOCIETE

A. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Nous allons maintenant vous présenter les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2005 que nous soumettons à votre approbation, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe en précisant que cette dernière contient les informations significatives pour la compréhension des comptes et qu'il convient en conséquence de se reporter à ce document.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le total général du bilan s'élève à EUR 7.010.614,03 au 31 décembre 2005 contre EUR 2.267.483,01 au 31 décembre 2004.

Le chiffre d'affaires a été de EUR 5.622.996,13 au 31 décembre 2005 contre EUR 3.111.111,72 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Le total des produits d'exploitation s'établit à EUR 5.684.384,66 au 31 décembre 2005 contre EUR 3.451.772,73 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Les charges d'exploitation s'élèvent à EUR 5.763.986,24 au 31 décembre 2005 contre EUR 3.338.910,06 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Le résultat d'exploitation est de EUR (79.601,58) au 31 décembre 2005 contre un résultat de EUR 112.862,67 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Le résultat financier s'élève à EUR 131.396,39 au 31 décembre 2005 contre un résultat de EUR 4.716,25 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Le résultat courant avant impôts s'élève à EUR 51.794,81 au 31 décembre 2005 contre EUR 117.578,92 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR 252.533,83 au 31 décembre 2005 contre un résultat de EUR 115.279,23 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2005 est un bénéfice net comptable de EUR 299.062,64 contre EUR 232.858,15 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

B. COMMUNICATION DES FRAIS GENERAUX EXCLUS DES CHARGES DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2005 ne comprennent pas de charges et dépenses somptuaires.

Conformément aux dispositions des articles 39.1 5° du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2005 comprennent des réintégrations d'un montant global de EUR 206.412, dont EUR 2.440 pour taxe sur les voitures particulières des sociétés, EUR 14.522 pour des provisions et charges à payer non déductibles, de EUR 7.440 pour amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, de EUR 5.266 correspondant à l'I.F.A. 2003, de EUR 41.746 de réintégrations diverses et enfin de EUR 134.998 constitués par les écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM.

C. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été versés au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Avoir Fiscal
2004	Néant	Néant
2003	EUR 49.280	EUR 24.640
2002	EUR 49.280	EUR 24.640

D. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

A ce présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

E. RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTION

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2005 et constaté que :

- le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2005 s'élève à la somme de EUR 299.062,64 ; et
- le compte "*report à nouveau*" présente un montant créditeur de EUR 661.084,94.

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- € 44.136,56 au compte « *réserve légale* », qui présentera, après affectation un solde créditeur de € 102.810,56 ; et
- € 254.926,08 au compte "*report à nouveau*" qui présentera, après affectation, un solde créditeur de € 916.011,02.

F. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

- *SITUATION D'ENDETTEMENT AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES ;*

Grâce aux deux augmentations de capital, la société n'est pas confrontée à une situation d'endettement.

En dehors des contrats de leasing des 4 véhicules de société, la Société, 'a aucune autre dette à ce jour.

- *INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE NON FINANCIERE AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DE LA SOCIETE (NOTAMMENT DES INFORMATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL).*

Par rapport à 2004, le chiffre d'affaires s'est accru de 80% et le résultat net de 28%.

A mi année Dietswell Engineering a changé de dimension avec l'entrée dans son capital de Truffle Venture FCPR qui a amené de l'argent frais et des spécialistes du parapétrolier qui ont renforcé la gouvernance de l'Entreprise.

Ainsi Dietswell Engineering a pu à travers DMM acheter deux appareils de forage : les Rigs 36 et 47.

Durant l'année, la Société a acquis la Société Dolfinas Logistique SAS renforçant ainsi ses capacités d'ingénierie pour la conception et la réalisation d'appareils de forage. Cette société a également emménagé dans les bureaux de Dietswell Engineering en cours d'année 2005.

Tout au long de l'exercice les activités de production sont allées en croissant ainsi que les efforts de « business développement » qui permettent à Dietswell Engineering de changer de taille – la création de DMM, l'achat des Rigs, l'obtention de contrats de forage au Sahara ont occupé une grande partie du temps de la Direction.

Par ailleurs la Société a obtenu les certifications ISO 9001 : 2000 et ISO/TS 29001 : 2003 le 28 Septembre dernier.

- *PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE.*

Seuls des risques techniques normaux peuvent entraîner de petits inconvénients à la société.

- *INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE LORSQUE CELA EST PERTINENT POUR L'EVALUATION DE SON ACTIF, DE SON PASSIF, DE SA SITUATION FINANCIERE ET DE SES PERTES OU PROFITS.*

Des lignes d'escompte ont été mises en place auprès de nos partenaires bancaires sur les prestations réalisées par TOTAL. Celles-ci n'ont pas été utilisées grâce à la gestion financière menée par la Direction.

- *L'EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE.*

La Société n'est pas exposée aux risques de prix du fait que les prix marché dans notre secteur d'activité sont bien supérieurs à nos coûts. En ce qui concerne les liquidités et la trésorerie, les clients paient dans un délai de 30 à 70 jours maximum et ce de façon régulière.

Par ailleurs, nos clients ont une grande solidité financière et une réputation à tenir vis-à-vis de leurs sous-traitants dont ils ont de plus en plus besoin.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

- **Dietswell Venezuela 100%**
Filiale actuellement en sommeil. Activités de Business développement en cours.
- **DOLFINES LOGISTIQUE SAS (100 %) qui détient elle-même 98 % de SOFINDEL SA.**
- **FEUMAG (30 %) qui détient elle-même 42,7 % de DMM :** DMM est le vecteur qui permet les opérations de forages en Algérie.
Feumag est la Société des fondateurs de la société DMM capitalisée à 7 300 000 US\$.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément à l'article L 233-7 du code de commerce, un tableau des filiales et participations de la Société est annexé au bilan, il est également joint au présent rapport

IV. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait à EUR 1.028.105,64 au 31 décembre 2005 et était divisé en soixante sept mille quatre cent soixante et une (67.461) actions d'une valeur nominale de € 15,24 chacune, souscrites et intégralement libérées, réparties en 24.325 actions de préférence de catégorie A, 38.499 actions de préférence de catégorie B, 486 actions de préférence de catégorie C, 4.150 actions de préférence de catégorie D et 1 action ordinaire de catégorie E.

B. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Le capital social a été augmenté de € 586.740 à € 1.028.105,64 suite à des opérations d'investissement en date du 31 mai et 30 juin 2005.

C. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

1. **Renseignements relatifs à la répartition du capital social et à l'autocontrôle**

- Monsieur Jean-Claude Bourdon détient plus de 33,33 % des titres de la Société ;
- Truffle Venture détient plus de 33,33% des titres de la Société ;
- Monsieur Jérôme Alric détient 4.99 % des titres de la Société.

Au 31 décembre 2005 aucune société ne détenait d'actions d'auto-contrôle dans la Société.

2. Les participations croisées

La Société ne détenait aucune participation croisée au 31 décembre 2005.

3. Proportion du capital détenu directement ou indirectement par les salariés

La proportion est inférieure à 5%

4. Actions achetées par la Société au titre de l'intéressement des salariés / Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées aux salariés

Aucune opération de ce type n'a été réalisée au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2005.

V. PERSONNEL

La Société a eu un effectif moyen de 10 salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

VI. DIRECTION ET ORGANES DE CONTROLE

1. Quitus aux membres du conseil d'administration

Nous vous suggérons de bien vouloir donner quitus aux *administrateurs* pour leur gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2005.

2. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social (Code de commerce article L 225-102-1)

- Monsieur Jean-Claude Bourdon, président directeur général, et administrateur de la Société, n'a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 exercé aucun autre mandat ou fonctions.
- Monsieur Jérôme Alric, Directeur général délégué, et administrateur de la Société, n'a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 exercé aucun autre mandat ou fonctions.
- Monsieur Raphaël Aris, administrateur de la Société, n'a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 exercé aucun autre mandat ou fonctions.
- Monsieur Jean Bera, administrateur de la Société, n'a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 exercé aucun autre mandat ou fonctions.

- Monsieur Jean-François Fourt, administrateur de la Société, a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 exercé les mandats et fonctions suivants :

Administrateur	Invest In Europe
Administrateur	Watteco
Administrateur	Généanet
Administrateur	Isis

- Monsieur Dominique Michel, administrateur de la Société, a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 exercé les mandats et fonctions suivants :

Administrateur	Doris Engineering
Administrateur	Océanide
Administrateur	Géodynamique et Structure
Administrateur	Sea-Tank Co

VII. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Le forage des puits, avec les DMM1 ex-Rig 36 et DMM 2 ex-Rig 47, a démarré au premier trimestre.

Le Technical Assistance Agreement (TAA) entre Dietswell Engineering SAS et DMM Holding Investment Company Limited a été signé.

Un protocole signé avec un partenaire financier permet d'envisager une acquisition d'appareils de forage au Venezuela.

Des négociations ont lieu avec REPSOL pour un contrat de forage supplémentaire au Sahara pour une durée estimée de deux ans

Nous vous remercions de votre soutien envers la Société.



Le conseil d'administration

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social		586 740,00	586 740,00	586 740,00	1 028 105,64
Nombre d'actions ordinaires		38 500	38 500	38 500	67 461
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)		7 502 321,17	4 485 914,54	3 111 111,72	5 622 996,13
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		1 818 622,12	224 321,28	320 702,82	181 134,64
Impôts sur les bénéfices		158 209,00	10 026,00		5 266,00
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		1 138 760,41	197 913,80	232 858,15	299 062,64
Résultat distribué		49 280,00	49 280,00		
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions		43,13	5,20	8,37	2,61
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		29,58	5,14	6,05	4,43
Dividende attribué		1,28	1,28		
Personnel					
Effectif moyen des salariés		6	10	10	10
Montant de la masse salariale		391 025,65	694 797,58	811 924,40	1 729 771,84
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres)		143 609,58	254 242,95	294 717,71	403 320,03

ANNEXE 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L.225-229-2 DU CODE DE COMMERCE

TYPE DE DELEGATION	DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	CONTENU DE LA DELEGATION	DELEGATION EN COURS DE VALIDITE - NON UTILISEE	UTILISATION D'UNE DELEGATION EN COURS
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 30 juin 2005 a délégué au conseil d'administration des pouvoirs limités à la constatation de la réalisation des augmentations de capital décidées par l'assemblée et à l'accomplissement des formalités liées à ces augmentations. En conséquence, le conseil d'administration ne s'est en aucun cas vu délégué le pouvoir de fixer les modalités de l'émission des titres qui l'ont été par la seule assemblée générale. Par conséquent, ces délégations ne tombent pas dans la définition de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce qui dispose que « *Lorsque l'assemblée générale extraordinaire décide l'augmentation de capital, elle peut déléguer au conseil d'administration ou au directoire le pouvoir de fixer les modalités de l'émission des titres* ».

18.5.2 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004

DIETSWELL ENGINEERING

Société anonyme au capital de 586.740 euros
Siège social : 134 avenue Joseph Kessel 78960 Voisins-le-Bretonneux
428 745 020 R.C.S. Versailles
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2005**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, conformément aux dispositions du code de commerce et des statuts de la Société à l'effet de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Lors de l'assemblée générale, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes et du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

**I. ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS
LE 31 DECEMBRE 2004**

A. ACTIVITES, RESULTATS, PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

L'exercice clos le 31 décembre 2004 s'est traduit par un bénéfice net de 232.858,15 EUR contre un bénéfice net de EUR 197.913,80 pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

La Société a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 un chiffre d'affaires net de EUR 3.111.111,72 contre EUR 4.485.914,54 pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

La baisse du Chiffre d'affaires entre les exercices 2003 et 2004 s'explique en partie par la suspension d'un contrat d'assistance technique en Afrique. Par contre, la société a très largement conforté sa position sur le marché au cours de l'exercice. Il est en particulier important de noter que la société a été finalement retenue sur la "short list" de prestataires d'assistance technique en forage par la société Total. Cette qualification par un client majeur et prestigieux nous apportera par ailleurs les références qui nous sont indispensables à notre développement à l'international.

B. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Parallèlement à ses activités de routine, la société a déployé de nombreux efforts commerciaux sur le marché international avec un bon taux de pénétration sur le marché des audits d'appareils de forage et sur le marché du forage et de l'assistance technique en Afrique du Nord.

Les perspectives de développement de la Société à terme sont excellentes dans un marché redevenu très actif depuis début 2005.

C. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Au cours de l'exercice 2004, la société a encore eu une activité soutenue en Recherche et Développement.

II. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2004 ET AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES DE LA SOCIETE

A. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Nous allons maintenant vous présenter les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 que nous soumettons à votre approbation, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe en précisant que cette dernière contient les informations significatives pour la compréhension des comptes et qu'il convient en conséquence de se reporter à ce document.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le total général du bilan s'élève à EUR 2.267.483,01 au 31 décembre 2004 contre EUR 3.153.084,33 au 31 décembre 2003.

Le chiffre d'affaires a été de EUR 3.111.111,72 au 31 décembre 2004 contre EUR 4.485.914,54 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

Le total des produits d'exploitation s'établit à EUR 3.451.773 au 31 décembre 2004 contre EUR 4.529.294 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

Les charges d'exploitation s'élèvent à EUR 3.338.910 au 31 décembre 2004 contre EUR 3.990.590 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

Le résultat d'exploitation est de EUR 112.862,67 au 31 décembre 2004 contre un résultat de EUR 538.704,32 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

Le résultat financier s'élève à EUR 4.716,25 au 31 décembre 2004 contre un résultat de EUR (258.301,95) pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

Le résultat courant avant impôts s'élève à EUR 117.578,92 au 31 décembre 2004 contre EUR 280.402,37 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR 115.279,23 au 31 décembre 2004 contre un résultat de EUR (72.462,57) pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2004 est un bénéfice net comptable de EUR 232.858,15 contre EUR 197.913,80 pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

B. COMMUNICATION DES FRAIS GENERAUX EXCLUS DES CHARGES DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 ne comprennent pas de charges et dépenses somptuaires.

Conformément aux dispositions des articles 39.5 et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 comprennent des réintégrations d'un montant global de EUR 2.440 pour taxe sur les voitures particulières des sociétés, de EUR 125.183 constituant des provisions et charges à payer non déductibles et de EUR 303 pour amendes et pénalités.

C. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été versés au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Avoir Fiscal
2003	EUR 49.280	EUR 24.640
2002	EUR 49.280	EUR 24.640
2001	Néant	Néant

D. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

A ce présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

E. RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTION

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 et constaté que :

- le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 s'élève à la somme de EUR 232.858,15 ;
- le compte "*report à nouveau*" présente un montant créditeur de EUR 428.226,79.

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau à hauteur de EUR. 232.858,15.

F. ENDETTEMENT

En dehors des contrats de leasing des 4 véhicules de société, la Société n'a aucune autre dette à ce jour.

La société envisagera au cours des exercices ultérieurs des recours à la dette pour financer ses investissements. Dans tous les cas le niveau d'endettement restera compatible avec les moyens et revenus de la Société avec une recherche systématique de financement sur contrat, moins engageants à long terme.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons, conformément à l'article L 233-7 du Code de commerce, que la Société n'a pris aucune participation significative dans des sociétés ayant leur siège social en France ni pris le contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément à l'article L 233-15 du code de commerce, un tableau des filiales et participations de la Société est annexé au bilan.

Nous vous rappelons que la Société a acquis en mai 2002 la totalité des titres de la société Dietsmann de Venezuela à la société Dietsmann NV, représentant la totalité de son capital et de ses droits de vote. Cette société a depuis été renommée "Dietswell de Venezuela".

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2004, l'activité de la filiale a été pratiquement nulle et ses résultats ont été les suivants :

- chiffre d'affaires	52.598.499,11 bolivars ;
- résultat net	(186.326.674,58) bolivars.

Ce résultat net négatif correspond à la perte de change latente liée à la dévaluation du bolivar au cours de l'exercice. Les encaissements ayant été réalisés en devises ce résultat n'est pas significatif.

IV. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait à EUR 586.740 au 31 décembre 2004 et était divisé en 38.500 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 15.24 chacune.

B. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

C. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

1. Renseignements relatifs à la répartition du capital social et à l'auto-contrôle

Au 31 décembre 2004, la Société était détenue à plus de 99,99% par M. Jean-Claude Bourdon, lequel détenait 38.498 actions sur 38.500.

Au 31 décembre 2004 aucune société ne détenait d'actions d'auto-contrôle dans la Société.

2. Les participations croisées

La Société ne détenait aucune participation croisée au 31 décembre 2004.

3. Proportion du capital détenu directement ou indirectement par les salariés

Néant.

4. Actions achetées par la Société au titre de l'intéressement des salariés / Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées aux salariés

Aucune opération de ce type n'a été réalisée au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

V. PERSONNEL

La Société a eu un effectif moyen de 15 salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

VI. DIRECTION ET ORGANES DE CONTROLE

1. Quitus aux membres du conseil d'administration

Nous vous suggérons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

2. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social (Code de commerce article L 225-102-1)

- Monsieur Jean-Claude Bourdon, président du conseil d'administration, et administrateur de la Société, n'a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 exercé aucun autre mandat ou fonctions.
- Monsieur Bernard Combelles administrateur de la Société, a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 exercé les mandats et fonctions suivants :
 - Président directeur général de la Société d'Etudes et de Construction Aéronavales (SECAN)
 - Président de la société LMB
 - Président de la société Honeywell Aerospace

- Monsieur Raphaël Aris, administrateur de la Société, n'a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 exercé aucun autres mandats ou fonctions.

VII. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Hormis les évènements décrits ci-dessous, aucun événement important n'est survenu depuis le 31 décembre 2004 jusqu'à la date d'établissement du présent rapport.

1. Le 21 mars 2005, la Société a acquis 80% du capital social de la société Dolfines Logistique SA.
2. Une augmentation de capital réservée a été réalisée le 31 mai 2005 par création de 4.150 actions nouvelles ordinaires de 15,24 euros chacune, assorties d'une prime d'émission par action de 20,90 euros, soit une prime d'émission totale de 86.735 euros, pour un apport en numéraire d'un montant total de 149.981 euros ;
3. Le 22 avril 2005, la société a signé un accord (Term Sheet) avec Truffle Venture détaillant un projet de participation au capital de Dietswell Engineering par ces derniers.

Nous vous remercions de votre soutien envers la Société.



Le conseil d'administration

18.6 Dividendes

18.6.1 Montants des dividendes versés au cours des deux derniers exercices

Versement de dividendes au titre de 2005 : néant

Versement de dividendes au titre de 2004 : néant

18.6.2 Politique de distribution des dividendes

La politique future de distribution de dividendes sera déterminée en fonction de plusieurs critères : les résultats de l'entreprise, le besoin et le niveau des investissements et l'endettement.

La politique de distribution de dividendes est fixée chaque année par l'assemblée générale des actionnaires, lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice précédent, au vu, notamment, des résultats financiers et des besoins en investissement.

Chapitre 19 : Informations complémentaires

19.1 Capital social

19.1.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société s'élève 2 023 830 € et est divisé en 2 023 830 actions de 1 euro de nominal. Le capital social de la société est à la date des présentes constitué de cinq catégories d'actions. L'assemblée générale mixte du 20 décembre 2006 ainsi que les assemblées spéciales des porteurs des différentes catégories d'actions ont décidé la conversion des différentes catégories d'actions en actions ordinaires sous condition suspensive de l'admission des actions de la société aux négociations du marché Alternext. Le capital social sera alors constitué d'une seule et même catégorie d'actions.

19.1.2 Capital autorisé non émis

1) Les résolutions d'émission prises par l'assemblée générale mixte des actionnaires le 30 juin 2005 et dont bénéficient la Société sont notamment les suivantes :

[NDLR : Comme exposé au paragraphe 19.1.1 ci-dessus, l'admission des actions de la société aux négociations du marché Alternext emportera conversion automatique des différentes catégories d'actions de la société en actions ordinaires auxquelles aucun BSA ne sera plus attaché. Les BSA visés aux sixième à onzième résolutions deviendront caducs concomitamment à la conversion des actions en actions ordinaires. En revanche, les 1.260 BSA autonomes visés aux résolutions 15 à 17 ci-après, ont vocation à demeurer post-introduction en bourse.

► 6^{ème} résolution

L'assemblée générale extraordinaire de l'Emetteur a émis 24 325 actions de préférence nouvelles de catégorie A assorties chacune d'un bon de souscription d'action de préférence de catégorie A.

L'assemblée générale fixe comme suit les caractéristiques du BSA attaché à chacune des APABSA :

- *A chaque action nouvelle de catégorie A serait attaché un BSA permettant de souscrire un nombre d'actions de même catégorie A déterminé selon les modalités ci-après, moyennant le versement d'un prix égal à la valeur nominale de l'action au moment de l'exercice du BSA , à libérer intégralement dès la souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;*
- *Les BSA pourraient être exercés, en tout ou partie, pendant une durée de soixante-douze (72) mois à compter de la date d'émission, dans l'hypothèse où la Société procéderait à l'émission de valeurs mobilières donnant droit immédiatement ou à terme à l'attribution d'une quotité de son capital social, à l'exclusion des émissions d'actions :*
 - (i) *réalisée exclusivement au bénéfice de Monsieur Jean-Claude Bourdon, Monsieur Jérôme Alric, Madame Marie-France Ropers, Monsieur Dominique Michel, du FCPR Truffle Venture, du FCPI Europe Innovation 2002, du FCPI Europe Innovation 2003 et du FCPI Europe Innovation 2004 ; ou*

- (ii) émises à la suite de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, de bons de souscription d'actions ou d'options de souscription ou d'achat d'actions ou dans le cadre d'attributions d'actions gratuites,

à condition toutefois que le nombre de titres nouveaux émis à cette occasion ne représente pas plus de 5% du capital social de la Société et que le prix de souscription ou d'exercice de ces titres nouveaux reflète une juste valorisation de la Société,

et, dans tous les cas, à condition que le prix par titre de la Société ou la moyenne des prix par titre de la Société auquel ou à laquelle intervient l'opération considérée soit inférieur(e) à €82,22, que ce soit à titre de prix d'émission, de valeur d'échange, de conversion, de remboursement, de souscription ou de liquidation.

Les BSA seraient caducs de plein droit immédiatement avant une introduction sur une bourse de valeurs française ou étrangère.

► **7^{ème} résolution**

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit du FCPR Truffle Venture, du FCPI Europe Innovation 2002, du FCPI Europe Innovation 2003 et du FCPI Europe Innovation 2004 à hauteur de 24.325 actions de préférence nouvelles de catégorie A assorties chacune d'un bon de souscription d'action de préférence de catégorie A :

- Pour FCPR Truffle Venture à hauteur de 12 320 APABSA;
- Pour FCPR Europe Innovation 2002 à hauteur de 4 095 APABSA ;
- Pour FCPI Europe Innovation 2003 à hauteur de 3 353 APABSA ;
- Pour FCPI Europe Innovation 2004 à hauteur de 4 557 APABSA.

► **9^{ème} résolution**

L'assemblée générale décide d'émettre 486 actions de préférence nouvelles de catégorie C assorties chacune d'un bon de souscription d'action de catégorie C.

► **10^{ème} résolution**

L'assemblée générale décide de supprimer le DPS au profit de Madame Marie-France ROPERS à hauteur de 243 actions de préférence nouvelles de catégorie C assorties chacune d'un bon de souscription d'action de préférence de catégorie C.

► **11^{ème} résolution**

L'assemblée générale décide de supprimer le DPS au profit de Monsieur Dominique Michel à hauteur de 243 actions de préférence nouvelles de catégorie C assorties chacune d'un bon de souscription d'action de préférence de catégorie C.

► **15^{ème} résolution**

L'assemblée générale décide d'émettre 1 260 bons de souscription d'actions donnant droit chacun de souscrire à une action de catégorie E.

L'assemblée fixe les modalités d'exercice des BSA comme suit :

- Tranche 1 : Chacun des titulaires pourra exercer 157 BSA 2 à partir du 30 juin 2005

(« Date d'Exercice » de la Tranche 1) à un prix de € 82.22 par BSA .

- *Tranche 2 : Chacun des titulaires pourra exercer 118 BSA 2 à partir du 30 juin 2006 (« Date d'Exercice » de la Tranche 2) à un prix de € 82.22 par BSA.*
- *Tranche 3 : Chacun des titulaires pourra exercer 118 BSA 2 à partir du 30 juin 2007 (« Date d'Exercice » de la Tranche 3) à un prix de € 82.22 par BSA.*
- *Tranche 4 : Chacun des titulaires pourra exercer 118 BSA 2 à partir du 30 juin 2008 (« Date d'Exercice » de la Tranche 4) à un prix de € 82.22 par BSA.*
- *Tranche 5 : Chacun des titulaires pourra exercer 119 BSA 2 à partir du 30 juin 2009 (« Date d'Exercice » de la Tranche 5) à un prix de € 82.22 par BSA*

Les souscriptions pour les Tranches 1 à 5 seraient reçues au siège social au plus tard le 29 juin 2010 à minuit, cette période étant close par anticipation dès la souscription intégrale de l'émission.

Le fait, pour les titulaires de BSA, de n'exercer aucun de leurs BSA n'aurait pas pour effet de rendre les BSA caducs, ni d'interdire l'exercice des BSA ultérieurement, étant entendu que les BSA ne pourront pas être exercés par les titulaires après le 29 juin 2010, minuit.

► **16^{ème} résolution**

L'assemblée générale décide de supprimer le DPS au profit de Madame Marie-France ROPERS à hauteur de 630 bons de souscription d'actions donnant droit chacun de souscrire à une action de préférence de catégorie E.

► **17^{ème} résolution**

L'assemblée générale décide de supprimer le DPS au profit de Monsieur Dominique Michel à hauteur de 630 bons de souscription d'actions donnant droit chacun de souscrire à une action de préférence de catégorie E.

► **18^{ème} résolution**

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, en considération des augmentations de capital décidées lors de la présente assemblée générale, à procéder, s'il le juge opportun, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société qui adhéreraient à un plan d'épargne entreprise de la Société, dans la limite d'un montant nominal maximum de 30.000 €.

Le prix d'émission des actions ainsi émises serait fixé par le conseil d'administration ou par expert dans le respect des dispositions de l'article L.443-5 du Code du Travail, au moment de la réalisation de l'augmentation de capital.

L'assemblée décide de supprimer, au profit des salariés de la Société qui adhéreraient à un plan d'épargne entreprise de la Société, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ainsi émises.

La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an à compter de la présente assemblée.

► **19^{ème} résolution**

L'assemblée générale extraordinaire de l'Emetteur a émis 12 162 obligations convertibles en actions ordinaires de catégorie A et a supprimé le droit préférentiel de souscription des associés de l'Emetteur au profit des souscripteurs dans les proportions suivantes :

- FCPR TV, à hauteur de 6 160 OCA 2005 ;

- *FCPI 2002, à hauteur de 2 048 OCA 2005 ;*
- *FCPI 2003, à hauteur de 1 676 OCA 2005 ; et*
- *FCPI 2004, à hauteur de 2 278 OCA 2005.*

[NDLR : L'admission des actions de la société aux négociations du marché Alternext emportera conversion automatique des OCA 2006 en actions ordinaires de la société ; étant précisé que le nombre d'actions auquel donnera droit une OCA 2006 sera déterminé en divisant 82,22 euros (prix de souscription des OCA 2006) par 80% du prix retenu pour l'admission des actions de la société aux négociations d'Alternext.]

2) La résolution d'émission prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 27 juillet 2006 et dont bénéficie la Société est notamment la suivante :

L'assemblée générale extraordinaire des associés de l'Emetteur a émis 30 406 obligations convertibles en actions ordinaires de catégorie E et a supprimé le droit préférentiel de souscription des associés de l'Emetteur au profit des souscripteurs dans les proportions suivantes :

- FCPR TV, à hauteur de 15 400 OCA 2006 ;
- FCPI 2002, à hauteur de 5 120 OCA 2006 ;
- FCPI 2003, à hauteur de 4 190 OCA 2006 ; et
- FCPI 2004, à hauteur de 5 696 OCA 2006.

3) Les résolutions d'émission prises par l'assemblée générale mixte des actionnaires le 20 décembre 2006 et dont bénéficiera la Société seront notamment les suivantes :

► **12^{ème} résolution**

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital en numéraire par émission d'un nombre maximum d'un million cinq cent mille actions nouvelles avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

L'Assemblée décide, sous condition suspensive de l'approbation de la treizième résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, de déléguer au conseil d'administration, pour une durée maximum de dix-huit mois à compter de l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, toutes compétences pour décider dans la limite d'un plafond nominal maximum d'un million cinq cent mille (1.500.000) euros (après réduction de la valeur nominale des actions de la Société à un (1) euro), d'une ou plusieurs augmentations du capital social de la Société par apport en numéraire à un prix minimum de souscription égal au prix auquel les actions de la Société seront admises aux négociations d'Alternext d'Euronext Paris SA ;

L'Assemblée décide de porter le montant de la prime d'émission au compte de réserve « prime d'émission » sous déduction des sommes que le conseil d'administration pourra décider de prélever, s'il le juge utile, pour faire face à tout ou partie des frais de l'augmentation de capital ;

L'Assemblée détermine les conditions de fixation du prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation comme suit :

(i) le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour arrêter les caractéristiques, montants, conditions et modalités de toutes émissions d'actions ordinaires décidées en vertu de la présente délégation ;

(ii) le conseil d'administration déterminera en particulier, le prix d'émission des actions nouvelles, avec ou sans prime, dans les conditions prévues par la présente résolution pour la fixation de ce prix, ainsi que leur date de jouissance et conformément aux conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation ;

(iii) le conseil d'administration disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions ordinaires, ainsi que, le cas échéant pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et prendre toutes mesures utiles à la réalisation des émissions décidées en vertu de la présente délégation.

► **13^{ème} résolution**

L'Assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux augmentations de capital qui pourront être décidées par le conseil d'administration en vertu de la délégation et au profit des investisseurs qualifiés.

L'Assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux augmentations de capital qui pourront être décidées par le conseil d'administration en vertu de ladite délégation, au profit de la catégorie de personnes répondant aux caractéristiques suivantes : investisseurs dits qualifiés, conformément aux dispositions de l'article L. 411-2 II.- 4°-b du Code monétaire et financier, dont la liste est définie par les articles D. 411-1 et D. 411-2

*du Code monétaire et financier, susceptibles d'investir, dans le cadre d'un placement privé, à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations d'Alternext d'Euronext Paris SA ;
L'Assemblée décide de déléguer au conseil d'administration le soin de fixer précisément les bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de ladite catégorie de personnes et le nombre de titres à attribuer.*

► **14^{ème} résolution**

L'Assemblée décide, sous condition suspensive de la réalisation de la Cotation et des résolutions au travers desquelles l'Assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de Messieurs Jean-Claude BOURDON et Jérôme ALRIC, d'émettre 91 500 bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée fixe les caractéristiques des BSA comme suit : chaque BSA donnera droit de souscrire à une (1) action de la Société. Le montant nominal maximum de l'augmentation du capital devant résulter de l'exercice des BSA sera donc de quatre-vingt onze mille cinq cents euros (€ 91.500).

Le prix de souscription des BSA sera égal à 5 % du prix auquel les actions de la Société seront admises aux négociations d'Alternext d'Euronext Paris SA. Les bulletins de souscription seront reçus au siège social de la Société entre la date d'admission des actions de la Société aux négociations d'Alternext Paris SA et une date qui ne pourra être postérieure à quarante-cinq (45) jours à compter de la date de la présente Assemblée. Les fonds provenant du versement exigible corrélatif seront déposés, dans les délais prévus par la loi, à la banque Natexis Banque Populaire (agence de Saint Quentin en Yvelines) sur un compte ouvert par la Société intitulé « bons de souscription d'actions », laquelle banque établira le certificat du dépositaire prévu par l'article L 225-146 du Code de Commerce.

Les BSA seront délivrés sous la forme nominative et ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations du Marché Libre.

Les droits du titulaire des BSA seront représentés par une inscription en compte dans les livres de la Société. Ils seront cessibles.

L'Assemblée fixe les modalités et conditions d'exercice des BSA comme suit :

Conditions d'exercice :

Les BSA seront exerçables par Monsieur Jean-Claude Bourdon par tranches et sous réserve de la réalisation des conditions suivantes :

- Tranche 1 : 23.833 BSA seront exerçables sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation par la Société d'un Résultat d'Exploitation Consolidé (tel que ce terme est défini ci-après) d'un montant supérieur ou égal à deux millions huit cent mille (2.800.000) euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Tranche 2 : 23.833 BSA seront exerçables sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation par la Société d'un Résultat d'Exploitation Consolidé (tel que ce terme est défini ci-après) d'un montant supérieur ou égal à quatre millions huit cent mille (4.800.000) euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;

- Tranche 3 : 23.833 BSA seront exerçables sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation par la Société d'un Résultat d'Exploitation Consolidé (tel que ce terme est défini ci-après) d'un montant supérieur ou égal à six millions (6.000.000) d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les BSA seront exerçables par Monsieur Jérôme Alric par tranches et sous réserve de la réalisation des conditions suivantes :

- Tranche 1 : 6.667 BSA seront exerçables sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation par la Société d'un Résultat d'Exploitation Consolidé (tel que ce terme est défini ci-après) d'un montant supérieur ou égal à deux millions huit cent mille (2.800.000) euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

Tranche 2 : 6.667 BSA seront exerçables sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation par la Société d'un Résultat d'Exploitation Consolidé (tel que ce terme est défini ci-après) d'un montant supérieur ou égal à quatre millions huit cent mille (4.800.000) euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;

- Tranche 3 : 6.667 BSA seront exerçables sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation par la Société d'un Résultat d'Exploitation Consolidé (tel que ce terme est défini ci-après) d'un montant supérieur ou égal à six millions (6.000.000) d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le terme Résultat d'Exploitation consolidé désigne le résultat d'exploitation tel que figurant à la ligne GG de la liasse fiscale française établie sur une base consolidée.

Sous réserve que la condition d'exerçabilité relative à la constatation par le Conseil d'administration que le montant du Résultat d'Exploitation consolidé qui lui est applicable soit remplie, chacune des tranches 1 à 3 ne sera exerçable qu'à compter de la date du conseil d'administration ayant arrêté les comptes consolidés de la Société pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2007, 2008 et 2009. Dans l'hypothèse où la condition du montant du Résultat d'Exploitation d'une des tranches 1 à 3 de BSA ne serait pas constatée par ledit conseil alors les BSA au titre de cette tranche deviendront immédiatement et de plein droit caducs.

Prix d'exercice des BSA

Chaque BSA donnera le droit de souscrire à une action de la Société moyennant le versement d'un prix égal au prix auquel les actions de la Société seront admises aux négociations d'Alternext d'Euronext Paris SA, à libérer intégralement dès la souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles.

Les fonds seront déposés sur un compte désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Période d'exercice

Tout BSA qui ne sera pas exercé au plus tard le 31 décembre 2016 (inclus) sera de plein droit caduc.

Jouissance des actions souscrites par exercice des BSA

Les actions souscrites par exercice des BSA porteront jouissance au premier jour de l'exercice social au cours duquel les actions auront été souscrites. Les actions ainsi souscrites seront entièrement assimilées aux anciennes actions ordinaires.

Engagement de la Société vis-à-vis du titulaire des BSA

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-98 du Code de commerce, la Société ne pourra, tant qu'il existera des BSA :

- ni modifier sa forme, ou son objet à moins d'y être autorisée dans les conditions prévues à l'article L. 228-103 du Code de commerce ;

- ni modifier les règles de répartition de ses bénéfices, ni amortir son capital, à moins d'y être autorisée dans les conditions prévues à l'article L. 228-103 du Code de commerce et sous réserve de prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions définies à l'article L. 228-99 du Code de commerce.

En cas de réduction du capital social de la Société motivée par des pertes et réalisée par la diminution du montant nominal ou du nombre de titres composant le capital social de la Société, les droits du titulaire des BSA seront réduits en conséquence, comme si il les avait exercés avant la date à laquelle la réduction de capital deviendra définitive.

En cas de réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions, le prix de souscription des actions auxquels les BSA donnent droit sera réduit à due concurrence.

En cas de réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution du nombre des actions, le titulaire des BSA, s'il exerce les BSA, pourra demander le rachat de ses actions dans les mêmes conditions que s'il avait été actionnaire au moment du rachat par la Société de ses propres actions.

Ajustement des BSA - maintien des droits du titulaire

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-99 du Code de commerce, la Société devra prendre les mesures nécessaires à la protection des droits du propriétaire des BSA en cas d'émission, sous quelque forme que ce soit, de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé à ses actionnaires, de distribution des réserves, en espèces ou en nature, et des primes d'émission ou de modification de la répartition de ses bénéfices par la création d'actions de préférence.

Le maintien des droits du bénéficiaire de BSA sera assuré par application de la deuxième et troisième options définie aux articles L. 228-99 2° et 3° (l'utilisation de la première option mentionné à l'article L. 228-99 1° étant exclue), et conformément à toutes les autres dispositions législatives ou réglementaires applicables à la date à laquelle les mesures de protection à l'égard des porteurs de BSA seront décidées.

Absorption, fusion, scission

En cas d'absorption de la Société, ou de fusion avec une ou plusieurs autres sociétés dans une société nouvelle ou de scission au profit de deux ou plusieurs sociétés existantes ou nouvelles, les titulaires de BSA pourront souscrire des actions de la société absorbante ou nouvelle ou des sociétés bénéficiaires de la scission, dans les mêmes conditions

que celles prévues à l'origine ; le nombre d'actions qu'ils auront le droit de souscrire sera déterminé en ajustant le nombre des actions de la Société auquel ils auraient eu droit, par application de la parité d'échange des actions de la Société contre les actions de la société absorbante ou nouvelle ou des sociétés bénéficiaires de la scission.

► **15^{ème} résolution**

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L. 225-132 du Code de commerce et, conformément à l'article L. 225- 138 du Code de commerce, de réserver le droit de souscription à hauteur de soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (71.499) BSA à émettre au titre de la résolution qui précède à Monsieur Jean-Claude Bourdon né le 20 avril 1952 à Dijon (21), demeurant 31 rue Hector Berlioz - 78960 Voisins-le-Bretonneux.

L'Assemblée Générale confère au conseil d'administration tous les pouvoirs à l'effet de notamment :

- prendre toutes mesures pour rendre possible et constater la souscription des BSA et constater en conséquence la réalisation de la souscription des BSA,
- constater la réalisation des conditions d'exercice et le nombre de BSA exerçables ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital consécutive à l'exercice des BSA ;
- d'une manière générale, prendre toutes dispositions et accomplir toutes formalités utiles ou consécutives à l'émission des BSA, à la protection des droits de son titulaire, ainsi qu'à la réalisation de l'augmentation de capital qui résultera de l'exercice des BSA et apporter les modifications nécessaires aux statuts.

► **16^{ème} résolution**

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L. 225-132 du Code de commerce et, conformément à l'article L. 225- 138 du Code de commerce, de réserver le droit de souscription à hauteur de vingt mille un (20.001) BSA à émettre au titre de la treizième résolution à Monsieur Jérôme Alric né le 4 juillet 1972, demeurant 31 Impasse Camp-Chéri – 30250 Sommières,

L'Assemblée Générale confère au conseil d'administration tous les pouvoirs à l'effet de notamment :

- prendre toutes mesures pour rendre possible et constater la souscription des BSA et constater en conséquence la réalisation de la souscription des BSA,
- constater la réalisation des conditions d'exercice et le nombre de BSA exerçables ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital consécutive à l'exercice des BSA ;
- d'une manière générale, prendre toutes dispositions et accomplir toutes formalités utiles ou consécutives à l'émission des BSA, à la protection des droits de son titulaire, ainsi qu'à la réalisation de l'augmentation de capital qui résultera de l'exercice des BSA et apporter les modifications nécessaires aux statuts.

► **17^{ème} résolution**

L'Assemblée autorise le conseil d'administration, sous condition suspensive de la Cotation, à octroyer, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés et des dirigeants de la Société qui seront désignés par le conseil d'administration, dans la période de trente huit (38) mois à compter de ce jour, quatre vingt deux mille cinq cent (82.500) options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société.

Le nombre maximal d'actions nouvelles résultant de l'exercice des options qui seront consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation sera limité à un plafond de quatre vingt deux mille cinq cent (82.500) actions.

Le prix unitaire de souscription des actions issues de l'exercice de ces options sera fixé par le conseil d'administration au jour de l'octroi des options conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce.

Les options de souscription seront caduques de plein droit et ne pourront plus être exercées à l'expiration d'un délai à fixer par le conseil d'administration de la Société qui ne pourra pas être supérieur à dix (10) ans à courir à compter de leur date d'octroi.

L'Assemblée prend acte de ce que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. L'augmentation du capital social résultant des levées d'options sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de levée d'options, accompagnée du bulletin de souscription et du versement du prix de souscription qui pourra être versé en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration afin de déterminer les autres conditions d'octroi des options ainsi que les autres conditions de leur exercice, de déterminer le nom des bénéficiaires et la quantité d'options attribuée à chaque bénéficiaire, de procéder le cas échéant, aux ajustements prévus par les articles 174-9 à 174-17 du Décret n°67-236 du 23 mars 1967 ou, dans le cas d'un amortissement du capital de la Société ou d'une modification dans la répartition des bénéfices, par l'article 225-181 du Code de commerce, de constater les augmentations de capital consécutives à l'exercice des options et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente résolution.

Néanmoins, le conseil d'administration ne pourra pas octroyer d'options aux salariés possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10 % conformément aux dispositions de l'article L. 225-182 du Code de Commerce.

L'Assemblée décide que la présente autorisation remplace et annule toute éventuelle autorisation antérieure d'octroyer des options de souscription d'actions aux salariés et dirigeants de la Société.

► **19^{ème} résolution**

L'Assemblée décide de ratifier l'avenant au contrat d'émission des 30.406 obligations convertibles en actions de la Société en date du 27 juillet 2006 (ci-après les « OCA 2006 ») et en conséquence, constate, sous condition suspensive de la réalisation de la Levée de Fonds et de la Cotation, la conversion des 30.406 OCA 2006 en actions ordinaires de la Société ; étant précisé que le nombre d'actions auquel donnera droit une OCA 2006 sera déterminé en divisant 82,22 euros (prix de souscription des OCA 2006) par 80 % du prix retenu pour l'admission des actions de la Société aux négociations d'Alternext d'Euronext Paris SA ;

L'Assemblée prend acte que sur la base d'un prix d'admission des actions de la Société aux négociations d'Alternext d'Euronext Paris SA de treize (13) euros par action, le nombre d'actions à émettre en conversion des 30.406 OCA serait de : $[82,22 / (13 \times 80\%)] \times 30,406 = 240,382$ actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission prises par les assemblées générales des actionnaires des 30 juin 2005, 27 juillet 2006 et 20 décembre 2006 et dont bénéficie la Société à la date du présent document d'information

Autorisation	Caractéristiques	Utilisation et part résiduelle
Emission de 24 325 actions de préférence nouvelles de catégorie assorties d'un bon de souscription d'action de préférence de catégorie A (30/06/05)	24 325 bons pour une durée de 72 mois Caducité de ces bons dès admission des actions de la sociétés aux négociations d'Alternext	Néant
Emission de 486 actions de préférence nouvelles de catégorie C assorties chacune d'un bon de souscription d'action de catégorie C (30/06/05)	486 bons 243 bons au profit de Mme Marie-France Ropers 243 bons au profit de Mr Dominique Michel Caducité de ces bons dès admission des actions de la sociétés aux négociations d'Alternext	Néant
Emission de 1 260 bons de souscription d'actions donnant droit chacune de souscrire à une action de catégorie E (30/06/05)	Les souscriptions des 5 tranches devront être reçues avant le 29 juin 2010 630 bons au profit de Mme Marie-France Ropers 630 bons au profit de Mr Dominique Michel	Néant
Autorisation faite au conseil de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservée aux salariés dans le cadre des disposition de l'article L ; 443-5 du code du travail (30/06/05)	Plafond de 30 000 € Pour une durée de 12 mois	Néant
Emission de 12 162 obligations convertibles en actions avec suppression du DPS (30/06/05)	12 162 OCA de 82,22 € de nominal Converties ou remboursées avant le 30 juin 2009	Néant
Emission de 30 406 obligations convertibles en actions avec suppression du DPS (27/07/06)	30 406 OCA de 82,22 € de nominal automatiquement converties à la date de l'Introduction en Bourse	Néant
Délégation faite au conseil d'administration de procéder à une ou des augmentations de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles avec suppression du DPS au profit d'investisseurs qualifiés (20/12/06)	Plafond de 1,5 M d'actions nouvelles pour une durée de 18 mois	Augmentation de capital en cours dans le cadre du placement privé pré-introduction en bourse
Emission de bons de souscription d'actions avec suppression du DPS (20/12/06)	91 500 bons 71 499 BSA au profit de M. J-C BOURDON et 20 001 BSA au profit de M. J ALRIC	Néant
Autorisation faite au conseil d'émettre 82 500 options de souscription d'actions aux salariés et dirigeants de la société (20/12/06)	Plafond de 82 500 options et autorisation pour une durée de 38 mois	Néant

Ces autorisations n'ont pas été utilisées à ce jour, hormis pour la présente opération.

19.1.3 Actions de préférence

Néant

19.1.4 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent Document d'information, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

19.1.5 Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
07/01/2000	Constitution de la société	250 000 F	2 500	100 F	2 500	250 000 F
30/07/2001	Augmentation du capital par apports de 3 850 000 FF	3 850 000 F	38 500	100 F	41 000	4 100 000 FF
14/12/2001	Conversion en euros et réduction du capital	- 38 571€	- 2 500	15,24 €	38 500	586 740 €
31/05/2005	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles	63 246 €	4 150	15,24 €	42 650	649 986 €
30/06/2005	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	378 119,64 €	24 811	15,24 €	67 461	1 028 105,64
20/12/2006	Augmentation de capital par augmentation de la valeur nominale avec prime d'émission en numéraire d'un montant de 995 724,36 €	995 724,36	-	30 €	67 461	2 023 830 €
20/12/2006	Division par 30 de la valeur nominale des actions	-	-	1 €	2 023 830	2 023 830 €

Aucune autre modification n'est intervenue depuis cette dernière date.

19.2 Acte constitutif et statuts

19.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- L'exécution de tous travaux d'études d'ingénierie et de services relatifs à la réalisation et de l'exploitation des puits pétroliers,
- La supervision des opérations de forage de puits en qualité de maître d'œuvre délégué,
- Le développement et la réhabilitation de champs pétroliers,
- et plus généralement toutes activités liée audit objet.

Elle pourra réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit.

19.2.2 Exercice social (article 23)

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

19.2.3 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres es organes d'administration et de direction (articles 14 à 19)

Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, sous réserve de dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire, le cas échéant au moyen d'un prêt de consommation d'au moins une action.

Organisation du conseil

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante cinq (65) ans. Si le Président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Délibérations du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

En cas de dissociation des fonctions de Président et de directeur général, le Conseil d'Administration peut être convoqué à tout moment par le directeur général.

Lorsque les fonctions de Président et de directeur général sont dissociées, le directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix la décision du Président est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Le Président du Conseil d'Administration désigne un secrétaire, qui pourra être choisi en dehors des administrateurs ou des Actionnaires, et décide des autres personnes qui, n'étant pas administrateurs peuvent assister à la réunion du Conseil d'Administration; en son absence, ces décisions sont soumises aux délibérations du Conseil d'Administration.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement et l'ordre du jour du Conseil d'Administration pourra n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Pouvoir du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction

Président du Conseil d'Administration

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Direction Générale

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Les Actionnaires et les tiers sont informés du choix opéré par le Conseil d'Administration dans les conditions réglementaires.

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables, à l'exception de l'indemnisation en cas de révocation sans juste motif de sa fonction de Directeur Général.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf si les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est une personne physique nommée par le Conseil d'Administration ; il peut être choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Directeur(s) Général(aux) Délégué(s)

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Les Directeurs Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques. Ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués, ne doivent pas être âgés de plus de soixante-cinq ans. Si un Directeur Général Délégué en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur la proposition du Directeur Général ; si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

En cas de décès, démission ou révocation du Directeur Général, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels les Directeurs Généraux Délégués ont les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Rémunération

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des directeurs généraux délégués avec l'accord des deux tiers des votes de la totalité des membres du Conseil. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

Censeurs

Le Conseil d'Administration peut nommer des censeurs. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée d'une année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration dans les mêmes conditions que les membres du Conseil d'Administration.

19.2.4 Droits et obligations attachés aux actions de la Société (article 13)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les Actionnaires ne sont responsables du passif qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété des actions comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

19.2.5 Assemblées générales d'actionnaires (article 21 et 22)

Assemblées générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale est subordonné :

- s'agissant des actions nominatives, à l'inscription de l'Actionnaire dans les comptes de la Société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai ;

- s'agissant des autres actions, si l'Actionnaire a fait parvenir au lieu indiqué dans l'avis de convocation et/ou de réunion, dans un délai de cinq jours avant l'Assemblée Générale, un certificat établi par l'intermédiaire habilité teneur de son compte, constatant l'indisponibilité des titres inscrits dans ce compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Tout Actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois, tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'Assemblée Générale n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'Assemblée Générale, l'assistance personnelle de l'Actionnaire annule toute procuration ou vote par correspondance.

Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son Président.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Délibérations des Assemblée Générales

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

19.2.6 Forme des actions (article 9)

Toutes les actions émises par la Société revêtent la forme de titres nominatifs ou, tant qu'elles sont admises aux opérations d'un dépositaire central, la forme de titres au porteur.

Toutefois, les actions de numéraire sont obligatoirement nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les autres valeurs mobilières émises par la Société revêtent la forme de titres nominatifs ou, lorsqu'elles sont admises aux opérations d'un dépositaire central et que cela est prévu dans le contrat d'émission, la forme de titres nominatifs ou au porteur.

Tout titulaire de titres faisant partie d'une émission comprenant à la fois des titres au porteur et des titres nominatifs a la faculté de convertir ses titres dans l'autre forme.

Les actions et autres valeurs mobilières doivent être inscrites en comptes tenus par la Société pour les titres nominatifs, ou par l'intermédiaire habilité choisi par le titulaire du compte pour les titres au porteur.

En outre, un titulaire de titres nominatifs peut changer tout intermédiaire habilité de son choix de gérer son compte ouvert chez la Société.

Les attestations d'inscription en compte des titres nominatifs sont valablement signées par le directeur général ou par toute autre personne ayant reçu délégation de sa part à cet effet.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'Actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans ses assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Toutefois, les nu-propiétaires d'actions ont le droit de participer à toutes les assemblées générales.

Le nu-propiétaire et l'usufruitier peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social.

La Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore, en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la Société, les Actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

19.2.7 Franchissement des seuils statutaires (article 11)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant une quotité de capital ou des droits de vote supérieure aux seuils fixés par la loi ou aux seuils de 30%, 35%, 40% ou 45% du capital ou des droits de vote, informe la Société dans le délai réglementaire, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

La personne tenue à cette information précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

Si cela est requis par les règles du marché d'instruments financiers autre qu'un marché réglementé sur lequel les titres de la Société sont admis aux négociations, cette personne informe également l'Autorité des marchés financiers, dans un délai et selon des modalités fixés par son règlement général, à compter du franchissement du seuil de participation. Le cas échéant, cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû légalement être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'Actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'Actionnaire défaillant.

Le tribunal de commerce du ressort du siège social peut, sur demande du Président de la Société, d'un Actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers, prononcer la suspension totale ou partielle, pour une durée ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote de tout Actionnaire qui n'aurait pas procédé aux déclarations prévues.

Lorsque le non-respect de l'obligation d'information concerne le franchissement d'un seuil statutaire, la privation du droit de vote ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs Actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

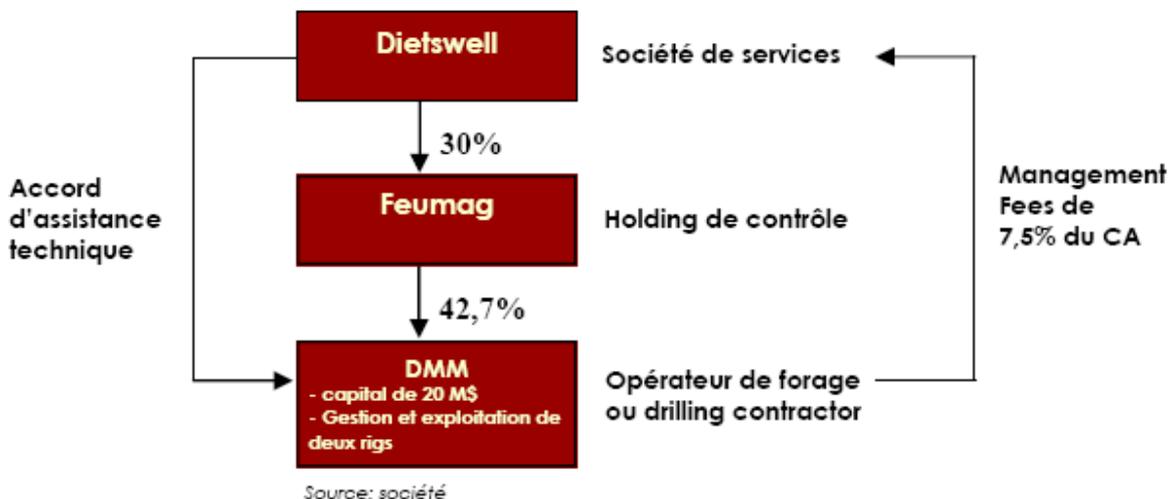
Chapitre 20 : Contrats importants

La Société a conclu un contrat d'assistance technique (*Technical Assistance Agreement*) avec DMM Holding Investment Company Limited en date du 31 décembre 2005.

Cet accord contractuel comprend les éléments suivants :

- des services rendus par Dietswell Engineering à DMM : il s'agit de services commerciaux que Dietswell Engineering rend en assistant DMM (techniquement) auprès des compagnies pétrolières afin que DMM fournisse ses services de forage. Dietswell Engineering fournit une assistance opérationnelle, aide à la mise en place de procédures et fournit du personnel qualifié.
- en contrepartie, DMM verse une rémunération à Dietswell Engineering pour les services rendus et rembourse les frais engagés. Il s'agit d'une rétribution de 7.5% du chiffre d'affaires réalisés avec les compagnies pétrolières.

Cet accord sera maintenu aussi longtemps que Dietswell Engineering sera actionnaire de DMM, directement ou indirectement via FEUMAG Holding Company Limited.



Chapitre 21 : Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Toutes les sources relatives aux tableaux, graphiques estimations et pourcentages figurant dans le présent Document d'information, notamment à la Section 7 sont clairement mentionnées.

La Société confirme que les informations visées ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

Chapitre 22 : Documents accessibles

L'ensemble des documents sociaux de la Société DIETSWELL Engineering S.A. devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable aux bureaux de la Société :

Adresse : 134, Avenue Joseph Kessel – 78960 Voisins-Le-Bretonneux
Téléphone : 01 39 30 21 60
Fax : 01 39 30 21 61
E-mail : contact@diestwell.com
Site internet : www.diestwell.com

Peuvent notamment être consultés :

- a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse dans le présent Document d'information ;
- c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des exercices précédant la publication du Document d'information.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

Chapitre 23 : Informations sur les participations

Feumag : société créée le 15 mai 2005 (JAFZA-DUBAI).

Dietswell Engineering détient 2 190 000 actions sur 7 300 000, soit 30% du capital.

Feumag est elle-même détentrice d'une participation dans DMM de 8 540 000 actions sur 20 000 000,0 soit 42.7% du capital.

Dietswell Engineering détient donc indirectement 12,81 % de DMM.

Le capital de DMM est donc de \$ 20 000 000 entièrement libéré.

La société n'a aucune dette si ce n'est une ligne de crédit de 3 000 000 US\$ auprès de la Jordan Kuwait Bank.

La société DMM a commencé son activité en avril 2006.

Le chiffre d'affaires de DMM à fin septembre 2006 se montait à 10 480 000 US\$. Le CA prévu sur 2006 sera \$ 15 M environ.

Par le biais d'un Technical Assistance Agreement entre Dietswell Engineering et DMM le CA directement dérivé pour Dietswell Engineering sera \$ 1,125 M en 2006.

Chapitre 24 : Glossaire

* Sources : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/questions-internationales/2/glossaire.shtml>

- **AIE**

Agence internationale de l'énergie. Fondée en 1974, après le premier choc pétrolier, l'AIE est une agence autonome liée à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Son siège est à Paris. Composée de 26 pays membres, son but est de coordonner leurs politiques énergétiques, d'adopter des mesures communes pour gérer l'approvisionnement en pétrole et de coopérer au développement des programmes énergétiques.

- **Dubaï**

Pétrole de référence du Moyen-Orient et de la zone Asie. Son évolution est fortement corrélée à celle du Brent de la zone Europe-Méditerranée-Afrique.

- **Forage**

Ensemble des opérations qui consistent à pénétrer dans le sous-sol, habituellement pour l'extraction de fluides tels que du gaz ou du pétrole.

- **Offshore**

Il s'agit de la production de pétrole en mer. Certains pays - comme la Norvège ou l'Angola - n'ont du pétrole qu'en offshore, par opposition à ceux dont la production se fait en onshore, c'est-à-dire à terre (c'est le cas de l'Algérie). La production de pétrole offshore fait appel à des techniques très sophistiquées (plates-formes, conduites sous-marines...).

- **Opérateur**

Toute compagnie pétrolière, ou individu, prenant la responsabilité de l'exploitation, du développement et de la production de découvertes de pétrole ou de gaz.

- **Pétrole**

Pétrole brut ou toute fraction de pétrole qui est liquide dans des conditions normales de température et de pression. Ce terme englobe les substances à base de pétrole se composant d'un mélange complexe d'hydrocarbures dérivés du pétrole brut par des opérations de séparation, de transformation, de valorisation et de finition, comme le carburant pour moteurs, l'huile de gicleur, les lubrifiants, les solvants de pétrole et l'huile usagée.